

# Le Deutéronome, cinquième livre de Moïse

## Argument

Le cinquième livre de Moïse est appelé *Deutéronome*. Ce mot signifie une seconde loi et ce livre est ainsi nommé parce que c'est une répétition des lois que Dieu avait données quarante ans auparavant au peuple d'Israël après qu'il fut sorti d'Égypte. Dieu voulut que Moïse répât ces lois avant que de mourir, parce que ceux qui les avaient ouïes la première fois étaient tous morts dans le désert. On lit, outre cela, dans ce livre plusieurs belles exhortations que Moïse adressa aux Israélites avant sa mort.

### Chapitre I

*Moïse rapporte*

1. *La route que les enfants d'Israël avait prise après leur sortie d'Égypte, versets 1-8.*

2. *L'établissement des juges et des magistrats de ce peuple, versets 9-18.*

3. *Leur départ de Horeb, leur arrivée à Kadès-barné et ce qui leur était arrivé lorsqu'ils se révoltèrent contre Dieu après que les espions eurent visité le pays de Canaan et la punition que Dieu fit de cette révolte, versets 19-46.*

**C**E sont ici les paroles que Moïse dit à tout Israël au deçà du Jourdain au désert, dans une campagne vis-à-vis de la mer Rouge et entre Paran et Tophel et Labad et Hatséroth et Dizahab.

2. Il y a onze journées depuis Horeb par le chemin de la montagne de Séhir jusqu'à Kadès-barné.

3. Or en la quarantième année, au premier jour de l'onzième mois, Moïse dit aux enfants d'Israël tout ce que l'Éternel lui avait commandé de dire.

4. <sup>a</sup> Après qu'il eût défait Sihon roi des Amorhéens qui habitait à Hesçbon et Hog roi de Basçan qui habitait à Hasçtaroth et Edréhi.

5. Moïse donc commença à expliquer cette loi au deçà du Jourdain, au pays de Moab, disant :

6. L'Éternel notre Dieu nous parla en Horeb et nous dit : Vous avez assez demeuré sur cette montagne,

7. Tournez et partez et allez vers la montagne des Amorrhéens et dans tous les lieux circonvoisins, à la campagne, à la montagne et dans la plaine et vers le Midi et sur la côte de la mer au pays des Cananéens et au Liban jusqu'au grand fleuve qui est le fleuve d'Euphrate.

8. Regardez, j'ai mis devant vous le pays, entrez et possédez le pays que l'Éternel a juré de donner à vos pères Abraham, Isaac et Jacob et à leur postérité après eux.

9. Et je vous parlai en ce temps-là et je vous dis : <sup>b</sup> Je ne puis suffire moi-seul pour vous tous.

10. L'Éternel votre Dieu vous a multiplié et voici vous êtes aujourd'hui en grand nombre comme les étoiles du ciel.

11. Que l'Éternel le Dieu de vos pères vous fasse croître encore mille fois autant et qu'il vous bénisse comme il l'a dit.

12. Comment porterais-je moi seul vos peines, vos charges et vos procès ?

13. Prenez de vos tribus des gens sages et habiles et connus et je vous les donnerai pour chefs.

14. Et vous me répondîtes et vous dites : Il est bon de faire ce que tu as dit.

15. Alors je pris des chefs de vos tribus, des hommes sages et connus, et je les établis chefs sur vous, gouverneurs sur milliers et sur centaines, cinquantes et dizaines et officiers de vos tribus.

16. Et je fis ce commandement en ce temps-là à vos juges disant : Écoutez les démêlés qui sont entre vos frères <sup>c</sup> et jugez avec droiture entre l'homme et son frère et l'étranger qui est avec lui.

17. Vous <sup>d</sup> n'aurez point d'égard à l'apparence de la personne en jugement, vous écouterez le petit comme le grand, car le jugement est de Dieu et vous ferez venir devant moi la cause qui sera trop difficile pour vous et je l'écouterai.

18. Et en ce temps-là je vous ordonnai toutes les choses que vous auriez à faire.

19. Puis nous partîmes d'Horeb et nous marchâmes par tout ce grand et affreux désert que vous avez vu, par le chemin de la montagne des Amorrhéens ainsi que l'Éternel notre Dieu nous l'avait commandé et nous vîmés jusqu'à Kadès-barné.

20. Alors je vous dis : Vous êtes arrivés jusqu'à la montagne des Amorrhéens que l'Éternel notre Dieu vous donne.

21. Regarde, l'Éternel ton Dieu met devant toi le pays, monte et possède-le, selon que l'Éternel le Dieu de tes pères te l'a dit, ne craint point et ne t'effraie point.

22. Et vous vîtes tous vers moi et vous me dites : <sup>e</sup> Envoyons des hommes devant nous qui épient le pays et nous rapportent des nouvelles du chemin par lequel nous monterons et des villes où nous devrons aller.

23. Et ce discours me plût, ainsi je pris douze hommes d'entre vous, un homme de chaque tribu.

24. <sup>f</sup> Et ils se mirent en chemin et étant montés sur la montagne, ils vinrent jusqu'au torrent d'Esçcol et épient le pays.

25. Et ayant pris dans leurs mains du fruit du pays, ils nous l'apportèrent et nous en donnèrent des nouvelles et ils dirent : Le pays que l'Éternel notre Dieu nous donne est bon.

26. <sup>g</sup> Mais vous ne voulûtes point y monter et vous fûtes rebelles au commandement de l'Éternel votre Dieu.

27. Et vous murmurâtes dans vos tentes disant : Parce que l'Éternel nous haïssait, il nous a fait sortir

du pays d'Égypte afin de nous livrer entre les mains des Amorrhéens pour nous exterminer.

28. Où monterions-nous ? Nos frères nous ont fait fondre le cœur en nous disant : Le peuple est plus grand que nous et d'une taille beaucoup plus haute, les villes sont grandes et fortifiées de murs qui vont jusqu'au ciel et même nous avons vu là des descendants des Hanakins.

29. Mais je vous dis : N'ayez point de peur et ne les craignez point.

30. L'Éternel votre Dieu qui marche devant vous est celui qui combattra pour vous comme il a fait pour vous devant vos yeux en Égypte,

31. Et dans le désert où tu as vu que l'Éternel ton Dieu t'a porté, comme un homme porterait son fils, dans tout le chemin que vous avez fait jusqu'à ce que vous fussiez arrivés en ce lieu.

32. Mais tout ce que je vous dis ne vous pût porter à croire encore à l'Éternel votre Dieu,

33. <sup>h</sup> Qui marchait devant vous par le chemin pour vous chercher un lieu pour camper, dans la colonne de feu de nuit afin de vous montrer le chemin par lequel vous deviez marcher et de jour dans la nuée.

34. Alors l'Éternel entendit la voix de vos paroles et se mit en grande colère et jura, disant :

35. Si aucun des hommes de cette méchante génération <sup>i</sup> voit ce bon pays que j'ai juré de donner à leurs pères,

36. Excepté Caleb fils de Jephunné, c'est lui qui le verra et je lui donnerai et à ses enfants le pays sur lequel il a marché parce qu'il a persévéré à suivre l'Éternel.

37. L'Éternel s'est même mis en colère contre moi à cause de vous, disant : <sup>j</sup> Tu n'y entreras pas toi-même non plus,

38. Mais Josué fils de Nun qui te sert y entrera, encourage-le, car c'est lui qui mettra les enfants d'Israël en possession de ce pays.

39. Et vos petits-enfants desquels vous avez dit qu'ils seront en proie et vos enfants qui aujourd'hui ne savent ce que c'est que le bien ou le mal, seront ceux qui y entreront et je leur donnerai ce pays et ils le posséderont.

40. Mais vous, retournez en arrière et allez au désert par la mer Rouge.

41. Alors vous répondîtes et vous me dîtes : <sup>k</sup> Nous avons péché contre l'Éternel, nous monterons et nous combattons, comme l'Éternel notre Dieu nous a commandé. et ayant pris chacun vos armes, vous entreprîtes de monter sur la montagne.

42. Et l'Éternel me dit : Dis-leur : Ne montez point et ne combattez point, car je ne suis point au milieu de vous, de peur que vous ne soyez battus devant vos ennemis.

43. Je vous le rapportai et vous ne m'écoutez point, mais vous vous rebellâtes contre le commandement de l'Éternel et pleins d'orgueil, vous montâtes sur la montagne.

44. Alors l'Amorrhéen qui demeurait sur cette montagne-là sortit contre vous et vous poursuivit

comme font les abeilles et vous bâtit depuis Séhir jusqu'à Horma.

45. Et étant de retour, vous pleurâtes devant l'Éternel, mais l'Éternel n'écoula point votre voix et il ne vous prêta point l'oreille.

46. Ainsi vous demeurâtes à Kadès plusieurs jours, tout autant de jours que vous y aviez demeuré.

### Réflexions

La répétition que Moïse fit par l'ordre de Dieu de ce qui était arrivé aux Israélites et des lois qu'il leur avait données avait pour but l'instruction de ce peuple et cela nous montre qu'il veut qu'on se souvienne toujours de ses lois et de ses bienfaits.

2. Il paraît de ce chapitre que c'est une chose conforme à la volonté de Dieu et nécessaire pour maintenir l'ordre dans la société qu'il y ait des magistrats et des juges, mais qu'il faut aussi que ces charges soient confiées à des gens intègres qui les exercent consciencieusement et qui rendent justice à chacun, sans avoir égard à l'apparence des personnes.

3. Moïse récita aux enfants d'Israël l'histoire de la rébellion de leurs pères et de la punition que Dieu en fit afin qu'ils profitassent de cet exemple et qu'ils ne fussent pas rebelles comme leurs pères l'avaient été. Ce récit devait faire d'autant plus d'impression sur eux que les menaces que Dieu avait faites dans cette occasion-là étaient accomplies et que tous ceux qui vivaient lors de cette révolte et qui étaient sortis d'Égypte, il n'en était resté aucun en vie, à la réserve de Josué et de Caleb.

L'apôtre Paul nous montre l'usage que nous devons faire de cette histoire lorsqu'il dit dans l'épître aux Hébreux, chapitres 3 et 4, que comme ce fut pour punir les murmures et les rebellions des Juifs que Dieu protesta qu'ils n'entreraient point dans la pays de Canaan, nous devons craindre que nous ne soyons aussi exclus par notre incrédulité et par notre désobéissance de la Canaan céleste et du repos qui est réservé pour le peuple de Dieu.

(a) v4 : Nombres 21.24 et 33

(b) v9 : Exode 18.18

(c) v16 : Jean 7.24

(d) v17 : Lévitique 19.15 ; Proverbes 24.23 ; Jacques 2.1

(e) v22 : Nombres 13.3

(f) v24 : Nombres 13.3

(g) v26 : Nombres 14.1

(h) v33 : Exode 13.21

(i) v35 : Nombres 14.13 ; Psaume 95.11

(j) v37 : Nombres 20.12 et 27.14 ; Ci-dessous 3.26, 4.21 et 34.4

(k) v41 : Nombres 14.40

## Chapitre II

### Moïse rapporte

1. *Le passage des enfants d'Israël sur les frontières des Iduméens, des Moabites et des Hammonites et la défense que Dieu dit aus Israélites de traiter ces peuples en ennemis, versets 1-23.*

*En second lieu, la victoire du peuple d'Israël sur Sihon roi des Amorrhéens, versets 24-37.*

**A**LORS nous revînmes en arrière et nous allâmes au désert par le chemin de la mer Rouge comme l'Éternel m'avait dit et nous tournâmes longtemps près de la montagne de Séhir.

2. Et l'Éternel parla à Moïse disant :

3. Vous avez assez fait le tour de cette montagne, tournez-vous vers le Septentrion.

4. Et fais ce commandement au peuple disant : Vous vous en allez <sup>a</sup> passer à la frontière de vos frères les enfants d'Ésaü qui demeurent à Séhir et ils auront peur de vous, mais soyez bien sur vos gardes.

5. N'ayez point de démêlé avec eux, car je ne vous donnerai pas un seul pied de terre de leur pays parce que j'ai donné à Ésaü en héritage la montagne de Séhir.

6. Vous achèterez d'eux les vivres pour de l'argent et vous en mangerez, vous achèterez aussi d'eux l'eau pour de l'argent et vous en boirez.

7. Car l'Éternel ton Dieu t'a béni dans toutes les œuvres de tes mains, il a connu le chemin que tu as tenu par ce grand désert et l'Éternel ton Dieu a été avec toi pendant ces quarante ans et rien ne t'a manqué.

8. Nous nous détournâmes donc de nos frères les descendants d'Ésaü qui demeuraient à Séhir depuis le chemin de la campagne depuis Elath et depuis Hetsjonhuéber et de là nous détournâmes et nous passâmes par le chemin du désert de Moab.

9. Alors l'Éternel me dit : Ne traitez point les Moabites en ennemis et n'entrez point en guerre avec eux, car je ne te donnerai rien de leur pays en héritage, parce que j'ai donné Har en héritage aux enfants de Lot.

10. (Les Emins y habitaient auparavant, qui étaient un peuple grand et en grand nombre comme les Hanakins,

11. Et en effet, ils ont été réputés pour Réphaïns <sup>1</sup>, comme les Hanakins, mais les Moabites les appelaient Enins.

12. Les Hiriens demeuraient aussi auparavant à Séhir, mais les descendants d'Ésaü les en déposèrent et les détruisirent de devant eux et ils y habitèrent à leur place, comme Israël a fait au pays de son héritage que l'Éternel lui a donné.)

13. Mais maintenant, levez-vous et passez le torrent de Zéred. Et nous passâmes le torrent de Zéred.

14. Or le temps que nous avons marché depuis Kadès-barné jusqu'au passage du torrent de Zéred fut de trente-huit ans jusqu'à ce que toute cette génération-là, (savoir les gens de guerre) eût été consumée du milieu du camp, comme l'Éternel le leur avait juré.

15. Aussi la main de l'Éternel a été sur eux pour les détruire du milieu du camp, jusqu'à ce qu'il les ait consumés.

16. Et il est arrivé que tous les hommes de guerre d'entre le peuple ont été consumés et sont morts.

17. Et l'Éternel me parla disant :

18. Tu vas passer aujourd'hui les frontières de Moab, savoir Har :

19. Et tu approcheras de la frontière des enfants de Hammon, tu ne les traiteras point en ennemis et tu n'auras point de démêlé avec eux, car je ne te donnerai rien du pays des descendants de Hammon en héritage, parce que je l'ai donné en héritage aux descendants de Lot.

20. Ce pays a été réputé le pays des Réphaïns, car les Réphaïns y habitaient auparavant et les Hammonites les appelaient Zamzummins

21. Qui étaient un peuple grand et nombreux et de haute taille, comme les Hanakins, mais l'Éternel les détruisit devant eux et ainsi ils les déposèrent et y habitèrent à leur place.

22. C'est ainsi qu'il avait fait aux descendants d'Ésaü qui demeuraient à Séhir quand il détruisit les Horiens devant eux et c'est ainsi qu'ils les déposèrent et qu'ils y habitèrent à leur place jusqu'à ce jour.

23. Les Hauviens de même qui demeuraient à Hatserim jusqu'à Gaza furent détruits par les Caphthorins qui étant sortis de Caphthor vinrent habiter en leur place.

24. L'Éternel dit aussi : Levez-vous, partez et passez le torrent d'Arnon. <sup>a</sup> Regardez, j'ai livré entre tes mains Sihon roi de Hesçon Amorrhéen avec son pays, commence à en prendre possession et entre en guerre avec lui.

25. Aujourd'hui, je commencerai à jeter la frayeur et la peur de ton nom sur les peuples qui sont sous les cieus, car ayant ouï parler de toi, ils trembleront et ils seront en angoisse à cause de ta présence.

26. <sup>b</sup> Alors j'envoyai du désert de Kedemoth des députés à Sihon roi de Hesçon avec des paroles de paix disant :

27. Permits que je passe par ton pays et j'irai par le grand chemin sans me détourner à droite ni à gauche.

28. Tu me feras distribuer des vivres pour de l'argent afin que je mange, tu me donneras de l'eau pour de l'argent afin que je boive, permets seulement que j'y passe,

29. Comme me l'ont permis les enfants d'Ésaü qui demeurent à Séhir et les Moabites qui demeurent à Har jusqu'à ce que je passe le Jourdain pour entrer au pays que l'Éternel notre Dieu nous donne.

30. Mais Sihon roi de Hesçon ne voulut point nous laisser passer par son pays. Car l'Éternel ton Dieu avait endurci son esprit et raidi son cœur afin de le livrer entre tes mains comme tu le vois aujourd'hui.

31. Et l'Éternel me dit : <sup>c</sup> Regarde, j'ai commencé de te livrer Sihon avec son pays, commence à posséder son pays pour le tenir en héritage.

32. Sihon donc sortit contre nous, lui et tout son peuple, pour combattre à Jahats.

33. Mais <sup>d</sup> l'Éternel notre Dieu nous le livra et nous le battîmes, lui, ses enfants et tout son peuple.

34. Et en ce temps-là, nous prîmes toutes ses villes et nous détruisîmes à la façon de l'interdit

toutes les villes où étaient les hommes, les femmes et les enfants et nous n'y laissâmes rien de reste.

35. Nous pillâmes seulement les bêtes pour nous et nous eûmes le butin des villes que nous avons prises.

36. Depuis Haroher qui est sur le bord du torrent d'Arnon et la ville qui est dans le torrent, jusqu'à Galaad, il n'y eut pas une ville qui pût se garantir de nous. L'Éternel notre Dieu nous les livra toutes,

37. Excepté le pays des enfants de Hammon dont tu ne t'es point approché, ni d'aucun endroit qui touche le torrent de Jabbok, ni des villes de la montagne, ni d'aucun lieu où l'Éternel notre Dieu nous eût défendu d'aller.

### Réflexions

Il faut faire deux considérations sur cette lecture.

1. Que lorsque le peuple d'Israël passa sur les frontières des Iduméens, des Moabites et des Ammonites et que ces peuples lui refusèrent le passage, Dieu défendit aux Israélites de leur faire aucun mal parce qu'ils avaient une origine commune avec eux : les Iduméens descendant d'Ésaü frère de Jacob et les Moabites et les Ammonites tirant leur origines de Lot neveu d'Abraham. Outre cela, Dieu ne voulait pas qu'on traitât ces peuples en ennemis à cause qu'il leur avait donné le pays qu'ils habitaient. Nous voyons par là que l'on ne doit jamais se venger, ni faire des guerres injustes, ni ôter aux autres ce qui leur appartient.

La seconde considération est que les enfants d'Israël vainquirent le roi des Amorrhéens et prirent son pays par le secours de Dieu, par où ils purent reconnaître la vérité des promesses que Dieu leur avait faites de leur donner le pays de Canaan et s'assurer qu'il les mettait bientôt en possession de tout le reste de ce pays-là.

(a) v4 : Nombres 20.14

(b) v26 : Nombres 21.21 ; Juges 11.19

(c) v31 : Amos 2.9

(d) v33 : Sous 29.7

(1) v11 : pour des géants

## Chapitre III

*Ce chapitre contient trois choses.*

1. *Le récit de la victoire du peuple d'Israël sur Hog roi de Basçan, versets 1-11.*

2. *Le partage qui fut fait à deux tribus et demie du pays qui avait été conquis au delà du Jourdain, versets 12-22.*

3. *La prière que Moïse fit à Dieu pour entrer au pays de Canaan, ce que Dieu lui refusa, versets 23-29.*

**A**LORS nous nous<sup>a</sup> tournâmes et nous montâmes par le chemin de Basçan et Hog le roi de Basçan sortit contre nous avec tout son peuple pour combattre à Edrehi.

2. Et l'Éternel me dit : Ne le craint point, car je l'ai livré entre tes mains lui et tout son peuple et son pays et tu lui feras<sup>b</sup> comme tu as fait à Sihon roi des Amorrhéens qui demeurait à Hesçbon.

3. L'Éternel notre Dieu livra aussi entre nos mains Hog le roi de Basçan et tout son peuple et nous le battîmes, tellement que nous ne lui laissâmes aucune personne de reste.

4. Dans ce même temps nous prîmes aussi toutes ses villes et il n'y eût point de ville que nous ne lui prissions, savoir soixante villes dans tout le pays d'Argob, du royaume à Basçan.

5. Toutes ces villes-là étaient fortifiées de hautes murailles, de portes et de barres et outre cela, il y avait des villes en fort grand nombre qui n'avaient point de murailles.

6. Et nous les exterminâmes à la façon de l'interdit comme nous avons fait à Sihon roi de Hesçbon, détruisant à la façon de l'interdit dans toutes les villes les hommes, les femmes et les petits enfants.

7. Mais nous pillâmes pour nous toutes les bêtes et nous eûmes le butin des villes.

8. Nous prîmes donc en ce temps-là le pays des deux rois des Amorrhéens qui étaient au deçà du Jourdain, depuis le torrent d'Arnon jusqu'à la montagne de Hermon.

9. (Or les Sidoniens appellent Herson Scirjon, mais les Amorrhéens le nomment Scénir).

10. Toutes les villes du plat pays et tout Galaad et tout Basçan jusqu'à Salca et Edrehi, les villes du royaume de Hog en Basçan.

11. Car Hog roi de Basçan était demeuré seul de reste des Rephaïns, voilà, ne voit-on pas son lit qui est un lit de fer dans Rabba ville des enfants de Hammon ? Sa longueur est de neuf coudées et sa largeur de quatre coudées, de coudée d'homme.

12. <sup>c</sup> En ce temps-là donc nous possédâmes ce pays-là et je donnai aux Rubénites et aux Gadites ce qui est depuis Haroher qui est sur le torrent d'Arnon et la moitié de la montagne de Galaad avec ses villes.

13. Et je donnai à la moitié de la tribu de Manassé le reste de Galaad et tout Basçan qui était le royaume de Hog. Toute la contrée d'Argob par tout le pays de Basçan était appelée le pays des Rephaïns.

14. Jaïr fils de Manassé prit toute la contrée d'Argob jusqu'à la frontière des Guersçuriens et des Machathiens et l'appela de son nom, savoir Basçan et les bourgs de Jaïr et ils l'ont eu jusqu'à ce jour.

15. Je donnai aussi Galaad à Makir.

16. Mais je donnai aux Rubénites et aux Gadites depuis Galaad jusqu'au torrent d'Arnon le milieu du torrent et ses confins, même jusqu'au torrent de Jabbok qui est la frontière des enfants de Hammon,

17. Et la campagne et le Jourdain et ses confins depuis Kinnereth jusqu'à la mer de la campagne, savoir la Mer Salée, au dessous d'Asçdoth de Pisga, vers l'Orient.

18. Or en ce temps-là, je<sup>d</sup> vous fis ce commandement et je vous dis : L'Éternel votre Dieu vous

donne ce pays pour le posséder, vous tous qui êtes vaillants, passez tous en armes devant les enfants d'Israël qui sont vos frères.

19. Que seulement vos femmes, vos petits enfants et votre bétail (car je sais que vous en avez beaucoup) demeurent dans les villes que je vous ai données,

20. Jusqu'à ce que l'Éternel ait mis vos frères en repos comme vous et qu'eux aussi possèdent le pays que l'Éternel votre Dieu leur va donner au delà du Jourdain et vous reviendrez chacun dans la possession que je vous ai donnée.

21. En ce temps-là aussi je donnai cet ordre à Josué, disant : Tes yeux ont vu tout ce que l'Éternel votre Dieu a fait à ces deux rois, l'Éternel en fera de même à tous les royaumes vers lesquels tu vas passer.

22. Ne les craignez point, car l'Éternel votre Dieu est celui qui combat pour vous.

23. En ce même temps aussi je demandai grâce à l'Éternel disant :

24. Seigneur Éternel, tu as commencé de montrer à ton serviteur ta grandeur et ta main forte. Car <sup>e</sup> qui est le Dieu <sup>nc1</sup> fort dans le ciel et sur la terre qui puisse faire les œuvres que tu fais et dont la force puisse être comparée à ta force !

25. Que je passe je te prie et que je voie ce bon pays qui est au delà du Jourdain et cette bonne montagne et le Liban.

26. <sup>f</sup> Mais l'Éternel était fort indigné contre moi à cause de vous et il ne m'exauça point, mais il me dit : C'est assez, ne me parle plus de cette affaire.

27. Monte au haut de cette colline et élève tes yeux vers l'Occident et vers le Septentrion, le Midi et l'Orient et regarde de tes yeux. Car tu ne passeras point ce Jourdain,

28. Mais donne à Josué sa charge et le fortifie et l'encourage. Car c'est lui qui passera devant ce peuple et il les mettra en possession du pays que tu verras.

29. Ainsi nous demeurâmes en cette vallée vis-à-vis de Beth-Péhor.

#### Réflexions

Il a déjà été remarqué sur les chapitres 21 et 22 des Nombres que Dieu commença à mettre les enfants d'Israël en possession de la terre de Canaan par la conquête du pays du roi de Basçan et par le partage qui fut fait de son royaume et de celui des Amorrhéens à deux tribus et demi.

Mais ce qu'il y a de principal à observer dans ce chapitre, ce sont les insistantes prières par lesquelles Moïse demanda à Dieu de pouvoir entrer dans la terre de Canaan et le refus que Dieu fit de lui accorder cette grâce parce que Moïse n'avait pas fait paraître assez de foi lorsqu'il fit sortir l'eau du rocher.

Dieu n'exauce pas toujours les prières par lesquelles on lui demande des grâces temporelles et bien qu'il pardonne à ceux qu'il aime, comme il avait

pardonné à Moïse, il trouve quelque fois à propos de les punir en cette vie de certains péchés qu'ils ont commis et il en use ainsi tant pour les humilier et pour leur donner un sentiment plus vif de leurs fautes que pour l'exemple et pour l'instruction des autres.

(a) v1 : Nombres 21.33 ; Sous 29.7

(b) v2 : Nombres 21.24

(c) v12 : Nombres 32.33

(d) v18 : Nombres 32.20

(e) v24 : Psaume 89.7-9

(f) v26 : Sus 1.37 ; Sous 31.2 et 34.7

(nc1) v24 : Étant donné que l'Éternel est Dieu et que ce mot s'écrit avec une majuscule et que les faux dieux s'écrivent avec des minuscules, ne faudrait-il pas écrire « dieu », puisque Moïse écrit « Seigneur Éternel » et qu'il fait une comparaison avec les dieux qui ne sont pas Dieu ?

#### Chapitre IV, versets 1-20.

*Moïse exhorte les Israélites à garder les lois de Dieu, à se souvenir des châtiments que Dieu avait déployés sur eux lorsqu'ils tombèrent dans l'idolâtrie en servant bahal-péhor qui était l'idole des Moabites et à bien considérer l'avantage qu'ils avaient par dessus les autres peuples d'être conduits par des lois aussi justes et aussi saintes que celles que Dieu leur avait données, versets 1-9.*

*2. Il rapporte ce qui était arrivé lorsque Dieu publia sa loi et il défend sur toutes choses de faire aucune image de la divinité et d'adorer les créatures, versets 10-20.*

**E**T maintenant Israël, écoute <sup>a</sup> ces statuts et ces ordonnances que je t'enseigne pour les faire afin que vous viviez et que vous entriez au pays que l'Éternel le Dieu de vos pères vous donne et que vous le possédiez.

2. <sup>b</sup> Vous n'ajouterez rien à la parole que je vous annonce et vous n'en diminuerez rien afin que vous observiez les commandements de l'Éternel votre Dieu que je vous prescris.

3. <sup>c</sup> Vos yeux ont vu ce que l'Éternel a fait à l'occasion de bahal-péhor, car l'Éternel ton Dieu a détruit du milieu de toi tout homme qui était allé après bahal-péhor.

4. Mais pour vous qui vous êtes attachés à l'Éternel votre Dieu, vous êtes tous vivants aujourd'hui.

5. Regardez, je vous ai enseignés les statuts et les ordonnances, comme l'Éternel mon Dieu me l'a commandé afin que vous les fassiez au milieu du pays où vous allez entrer pour le posséder.

6. Vous les garderez donc et vous les ferez, car ce sera là votre sagesse et votre intelligence devant tous les peuples qui, entendant ces statuts, diront : Cette grande nation est le seul peuple sage et intelligent.

7. Car <sup>d</sup> quelle est la nation si grande qui ait ses dieux auprès de soi comme nous avons l'Éternel notre Dieu toutes les fois que nous l'invoquons ?

8. Et quelle est la nation si grande qui ait des statuts et des ordonnances justes comme est toute la loi que je mets aujourd'hui devant vous ?

9. Prends garde seulement à toi et garde avec soin ton âme de peur que tu n'oublies les choses que tes yeux ont vues et de peur qu'elles ne sortent de ton cœur tous les jours de ta vie, mais que tu<sup>e</sup> les enseignes à tes enfants et aux enfants de tes enfants.

10. N'oublie point ce qui arriva au jour que tu te présentas devant l'Éternel ton Dieu en Horeb après que l'Éternel m'eut dit : Assemble-moi ce peuple afin que je leur fasse entendre mes paroles qu'ils apprendront pour me craindre tout le temps qu'ils vivront sur la terre et pour les enseigner à leurs enfants,

11. Et au jour que vous vous<sup>f</sup> approchâtes et que vous vous tintes sous la montagne, (or la montagne était toute en feu et la flamme montait jusqu'au ciel et il y avait des ténèbres, une nuée et une obscurité),

12. Et que l'Éternel vous parla du milieu du feu, vous entendîtes bien une voix qui parlait, mais vous ne vîtes aucune ressemblance et vous n'entendîtes que la voix.

13. Et il vous fit entendre son alliance qu'il vous commanda d'observer, savoir les dix paroles lesquelles il écrivit sur deux tables de pierre.

14. L'Éternel me commanda aussi en ce temps-là de vous enseigner ses statuts et ses ordonnances afin que vous les fassiez au pays où vous allez passer pour le posséder.

15. Vous prendrez donc bien garde sur vos âmes, car vous ne vîtes aucune ressemblance au jour que l'Éternel votre Dieu vous parla en Horeb au milieu du feu,

16. De peur que vous ne vous corrompiez et que vous ne vous fassiez quelque image taillée ou quelque ressemblance qui vous représente quelque chose ou quelque figure de mâle ou de femelle,

17. Ou la figure d'aucune bête qui soit sur la terre ou la figure d'aucun oiseau qui ait des ailes et qui vole par les cieux,

18. Ou la figure d'aucun reptile qui rampe sur la terre ou la figure d'aucun poisson qui soit dans les eaux au dessous de la terre,

19. De peur aussi qu'élevant tes yeux vers les cieux et qu'ayant vu le soleil, la lune et les étoiles, toute l'armée des cieux, tu ne sois poussé à te prosterner devant eux et que tu ne serves ces choses que l'Éternel ton Dieu a données en partage à tous les peuples qui sont sous tous les cieux,

20. Car pour vous, l'Éternel vous a pris et vous a tirés hors d'Égypte, de ce fourneau de fer, afin que vous soyez<sup>g</sup> un peuple dont il a fait son héritage comme vous le voyez aujourd'hui.

#### Réflexions

Moïse, après avoir fait le récit des bienfaits et des châtements de Dieu sur les Israélites, les exhorte à le craindre. Cela nous apprend que soit que Dieu fasse du bien aux hommes, soit qu'il les afflige, il ne le fait que pour les engager à le servir.

2. Il faut bien considérer ce que Moïse représentait avec tant de force aux enfants d'Israël pour les

porter à l'obéissance et pour leur faire sentir le glorieux privilège qu'ils avaient par dessus les autres peuples d'avoir Dieu pour protecteur et de connaître ses saintes lois. Il leur disait dans cette vue

*Quelle est la nation si grande qui ait ses dieux près de soi comme nous avons l'Éternel notre Dieu toutes les fois que nous l'invoquons et qui ait des statuts et des lois comme toute la loi qu'il nous a donnée ?*

Ces paroles appliquées aux chrétiens ont encore plus de force, puisque Dieu les a distingués si glorieusement, non seulement des autres peuples du monde, mais même des Juifs, et qu'ils ont l'avantage d'être conduits par les saintes et divines lois de l'Évangile qui leur ont été données par le fils de Dieu. Ils sont donc aussi d'autant plus obligés de garder ces lois si justes et si parfaites.

3. Il paraît de ce chapitre qu'il est défendu, non seulement d'adorer les fausses divinités, mais même de représenter Dieu par aucune image. Ce qui nous engage à avoir en horreur toute l'idolâtrie de quelle nature qu'elle puisse être, à bénir Dieu de ce qu'il nous a fait connaître la véritable manière de l'honorer et de le servir fidèlement en esprit et en vérité comme il le demande.

(a) v1 : Lévitique 19.37, 20.8 et 22.51

(b) v2 : Sous 12.32 ; Proverbes 30.6 ; Apocalypse 22.18

(c) v3 : Nombres 25.4 ; Josué 32.17

(d) v7 : Sous 26.19

(e) v9 : Sous 6.7 et 11.19

(f) v11 : Exode 19.16

(g) v20 : Exode 19.5

## Chapitre IV, versets 21-49.

*Moïse continue à exhorter les Juifs à s'éloigner de l'idolâtrie après sa mort et il proteste solennellement que s'ils abandonnaient Dieu, ils seraient chassés du pays de Canaan et dispersés par toute la terre, leur promettant cependant que Dieu ne les abandonnerait pas tout à fait, versets 21-31.*

*2. Il leur met devant les yeux d'une manière fort touchante la grâce que Dieu leur avait faite de les choisir pour son peuple, de leur donner sa loi et de faire pour eux tant de merveilles, versets 32-40.*

*3. Il établit trois villes de refuge selon le commandement de Dieu dans le pays qui avait été conquis au deçà du Jourdain, versets 41-49.*

21. <sup>h</sup> Or l'Éternel a été indigné contre moi à cause de vos paroles<sup>1</sup> et il a juré que je ne passerai point le Jourdain et que je n'entrerais point dans ce bon pays que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage.

22. Et je m'en vais mourir dans ce pays sans que je passe le Jourdain, mais vous l'allez passer et vous posséderez ce bon pays.

23. Gardez-vous d'oublier l'alliance de l'Éternel votre Dieu qu'il a traitée avec vous et de faire quelque image taillée ou quelque ressemblance d'aucune chose que l'Éternel votre Dieu vous ait défendu.

24. <sup>i</sup> Car l'Éternel ton Dieu est un feu consumant, c'est le Dieu fort qui est jaloux.

25. Quand tu auras engendré des enfants et que tu auras eu des enfants de tes enfants et que tu auras demeuré longtemps dans le pays, si alors vous vous corrompez et que vous fassiez quelque image taillée ou quelque ressemblance et si vous faites ce qui déplaît à l'Éternel votre Dieu afin de l'irriter,

26. J'appelle aujourd'hui à témoin les cieux et la terre contre vous que certainement vous périrez aussitôt de dessus ce pays que vous allez posséder après avoir passé le Jourdain et vous n'y prolongerez point vos jours, mais vous serez entièrement détruits,

27. Et l'Éternel vous <sup>j</sup> dispersera entre les peuples et vous demeurerez en petit nombre parmi les nations parmi lesquelles l'Éternel vous fera emmener,

28. Et vous servirez là des dieux qui sont des œuvres de main d'homme, du bois et de la pierre qui ne voient point, qui n'entendent point, qui ne mangent point et qui ne sentent point.

29. Et cependant si de là tu cherches l'Éternel ton Dieu, tu le trouveras parce que tu le chercheras de tout ton cœur et de toute ton âme.

30. Et quand tu seras dans l'affliction et que toutes ces choses te seront arrivées, alors dans les derniers temps, tu te retourneras à l'Éternel ton Dieu et tu obéiras à sa voix,

31. Parce que l'Éternel ton Dieu est le Dieu fort et miséricordieux, il ne t'abandonnera point et il ne te détruira point et il n'oubliera point l'alliance de tes pères qu'il leur a jurée.

32. Informe-toi des premiers temps qui ont été avant toi depuis le jour que Dieu a créé l'homme sur la terre et depuis un bout des cieux jusqu'à l'autre bout, si jamais rien de si grand a été fait et si on a jamais rien ouï de semblable,

33. Savoir qu'un peuple ait entendu la voix de Dieu parlant du milieu du feu comme tu l'as entendu et qu'il soit demeuré en vie,

34. Ou que Dieu ait essayé de venir prendre pour lui une nation du milieu d'une autre nation par des épreuves, des signes et des miracles, par des batailles et à main forte et avec un bras étendu et par des choses grandes et terribles, comme tout ce que l'Éternel votre Dieu a fait pour vous en Égypte sous vos propres yeux.

35. Tu en as été le spectateur afin que tu connusses que l'Éternel est celui qui est Dieu et <sup>k</sup> qu'il n'y en a point d'autre que lui.

36. Il t'a fait entendre sa voix des cieux pour t'instruire et il t'a montré son grand feu sur la terre et tu as entendu ses paroles du milieu du feu.

37. Et parce qu'il a aimé tes pères, il a choisi leur postérité après eux <sup>l</sup> et il t'a retiré d'Égypte par sa présence, par sa grande puissance,

38. Pour chasser de devant toi des nations plus grandes et plus fortes que toi pour t'introduire en leur pays et te le donner en héritage comme tu le vois aujourd'hui.

39. C'est pourquoi sache aujourd'hui et grave dans ton cœur que l'Éternel est celui qui est Dieu là-haut dans le Ciel et ici bas sur la terre et qu'il n'y en a point d'autre que lui.

40. Garde donc ses statuts et ses commandements que je te prescris aujourd'hui afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, et afin que tu prolonge tes jours sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donne pour toujours.

41. <sup>m</sup> Alors Moïse sépara trois villes au deçà du Jourdain vers le soleil levant,

42. Afin que le meurtrier qui aurait tué son prochain par mégarde et sans l'avoir haï auparavant s'y retira et que fuyant en l'une de ces villes-là il pût sauver sa vie.

43. Ces villes furent <sup>n</sup> Betser au désert, dans la contrée du plat pays pour la portion des Rubénites, Ramoth en Galaad pour la portion des Gadites et Golan en Basçan pour celle de ceux de Manassé.

44. Or c'est ici la loi que Moïse proposa aux enfants d'Israël,

45. Ce sont ici les préceptes, les statuts et les ordonnances que Moïse exposa aux enfants d'Israël après qu'il furent sortis du pays d'Égypte,

46. Au deçà du Jourdain dans la vallée qui est vis-à-vis de Beth-péhor, au pays de Sihon rois des Amorrhéens qui demeurent à Hesçbon et que Moïse et les enfants d'Israël battirent après être sortis d'Égypte,

47. Et ils possédèrent son pays avec le pays de Hog roi de Bascan, deux rois des Amorrhéens qui étaient au deçà du Jourdain vers le soleil levant,

48. Depuis Haroher qui est sur le bord du torrent d'Arnon jusqu'à la montagne de Sion qui est Hermon,

49. Et toute la campagne au deçà du Jourdain vers l'Orient jusqu'à la Mer de la campagne sous Asçdoth de Pisga.

#### Réflexions

On doit faire une grande attention à ce que Moïse représentait aux enfants d'Israël pour les détourner de l'idolâtrie et pour les porter à observer les lois du Seigneur et surtout à cette protestation si grave et si solennelle par laquelle il prenait le ciel et la terre à témoin contre eux leur dénonçant que s'ils abandonnaient le service de Dieu, ils périeraient certainement et seraient dispersés par tout le monde en telle sorte pourtant que s'ils profitaient des châtiments de Dieu, il aurait encore pitié d'eux. On voit outre cela avec combien de force, de majesté et de douceur ce prophète rappelaient les Juifs à la considération de l'avantage qu'ils avaient eu d'entendre la voix de Dieu et de toutes les merveilles qu'il avait faites en leur faveur.

Ces exhortations de Moïse qui durent faire tant d'impression sur le peuple d'Israël doivent nous toucher beaucoup davantage, nous que Dieu a choisi pour être son vrai peuple à qui il a fait entendre sa voix, non au milieu du feu comme il le fit autrefois

sur le mont de Sinaï, mais par Jésus-Christ son fils et pour qui il a fait des merveilles de puissance et d'amour qui surpassent de beaucoup toutes celles dont les Juifs avaient été les témoins. Si après cela nous venions à négliger ou à mépriser ces précieux avantages et à nous détourner de Dieu et de l'obéissance que nous lui devons, nous n'éviterons pas ses plus rigoureux jugements.

Ce sont là les Réflexions que nous devons faire très sérieusement et pour les rappeler il faut lire et méditer souvent les excellentes exhortations qui sont contenues dans ce chapitre.

(h) v21 : Sus 1.37 et 3.26 ; Sous 31.2 et 34.4

(i) v24 : Sous 9.3 ; Hébreux 12.29

(j) v27 : Sous 28.62 et 64

(k) v35 : Sous 32.39 ; Ésaïe 45.5, 18 et 22 ; Marc 21.29

(l) v37 : Exode 13.3, 9 et 14

(m) v41 : Nombres 35.6-14

(n) v43 : Josué 20.8

(1) v21 : À l'occasion de vos murmures, voyez Nombres 20.2 et suivants.

## Chapitre V

*Moïse répète les dix commandements de la loi qui avaient été publiés il y avait environ quarante ans sur le mont de Sinaï, versets 1-21.*

*Il parle au peuple d'Israël de la frayeur que leurs pères avaient fait paraître lors de la publication de la loi, versets 22-33.*

**M**OÏSE donc appela tout Israël et leur dit : Écoute Israël, les statuts et les ordonnances que je prononce aujourd'hui et que vous entendez, afin que vous les appreniez et que vous les gardiez pour les faire.

2. <sup>a</sup> L'Éternel notre Dieu traita alliance avec nous en Horeb.

3. Dieu n'a point traité cette alliance avec nos pères, mais il l'a traitée avec nous qui sommes ici aujourd'hui tous vivants.

4. L'Éternel vous parla face à face sur la montagne du milieu du feu.

5. Je me tenais en ce temps-là entre l'Éternel et vous pour vous rapporter la parole de l'Éternel, <sup>b</sup> parce que vous appréhendiez ce feu et vous ne montâtes point sur la montagne et le Seigneur dit :

6. <sup>c</sup> Je suis l'Éternel ton Dieu qui t'ai tiré du pays d'Égypte de la maison de servitude.

7. Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.

8. <sup>d</sup> Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance des choses qui sont là-haut aux cieus, ni ci-bas sur la terre, ni dans les eaux qui sont sous la terre.

9. Tu ne te prosterner point devant elles et tu ne les serviras point, <sup>e</sup> car je suis l'Éternel ton Dieu, le Dieu fort et jaloux qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération de ceux qui me haïssent,

10. Et qui fais miséricorde en mille générations à ceux qui m'aiment et à ceux qui gardent mes commandements.

11. <sup>f</sup> Tu ne prendras point le nom de l'Éternel ton Dieu en vain, car l'Éternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain.

12. <sup>g</sup> Garde le jour du repos pour le sanctifier selon que l'Éternel ton Dieu te l'a commandé.

13. <sup>h</sup> Tu travailleras six jour et tu feras toute ton œuvre,

14. <sup>i</sup> Mais le septième jour est le repos de l'Éternel ton Dieu, tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni ton étranger qui est dans tes portes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme moi,

15. Et que tu te souviennes que tu as été esclave au pays d'Égypte et que l'Éternel ton Dieu t'en a tiré et à bras étendu, c'est pourquoi l'Éternel ton Dieu t'a commandé de garder le jour de repos.

16. <sup>j</sup> Honore ton père et ta mère comme l'Éternel ton Dieu te l'a commandé afin que tes jours soient prolongés et afin que tu sois heureux sur la terre que l'Éternel ton Dieu te donne.

17. Tu ne <sup>k</sup> tueras point.

18. Et tu ne commettras point adultère.

19. Et tu ne déroberas point.

20. Et tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain.

21. <sup>l</sup> Et tu ne convoiteras point la femme de ton prochain et tu ne souhaiteras point la maison de ton prochain, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son âne, ni aucune chose qui soit à ton prochain.

22. L'Éternel prononça ces paroles à toute votre assemblée sur la montagne du milieu du feu, de la nuée et de l'obscurité, avec une voix forte et il n'y ajouta rien, puis il les écrivit sur deux tables de pierre qu'il me donna.

23. Or il arriva qu'aussitôt que vous eûtes entendu cette voix du milieu de l'obscurité, (parce que la montagne était toute en feu), vous vous approchâtes de moi, savoir tous les chefs de vos tribus et vos anciens,

24. Et vous dîtes : Voici l'Éternel ton Dieu nous a fait voir sa gloire et sa grandeur et nous avons entendu sa voix du milieu du feu, aujourd'hui nous avons vu que Dieu a parlé avec l'homme et que l'homme est demeuré vivant.

25. Et maintenant pourquoi mourrions-nous ? Car ce grand feu là nous consumera, si nous entendons encore la voix de l'Éternel notre Dieu, nous mourrons,

26. Car qui est l'homme quel qu'il soit qui ait entendu comme nous la voix du Dieu vivant parlant du milieu du feu et <sup>m</sup> qui soit demeuré en vie ?

27. Approche-toi et écoute tout ce que l'Éternel notre Dieu dira, puis tu nous rapporteras tout ce que l'Éternel notre Dieu t'aura dit et l'ayant entendu, nous le ferons.



28. Et l'Éternel entendit vos paroles pendant que vous me parliez et l'Éternel me dit : J'ai entendu les discours que ce peuple t'a tenus, ils ont bien dit tout ce qu'ils ont dit.

29. Ô s'ils avaient toujours ce même cœur pour me craindre et pour garder tous mes commandements afin qu'ils fussent heureux, eux et leurs enfants à jamais !

30. Va dis-leur : Retournez dans vos tentes.

31. Mais toi, demeure ici avec moi et je te dirai tous les commandements, les statuts et les ordonnances que tu leur enseigneras afin qu'ils fassent dans le pays que je leur donne pour le posséder.

32. Vous prendrez donc garde de les faire comme l'Éternel votre Dieu vous l'a commandé, vous ne vous en détournerez, ni à droite, ni à gauche.

33. Vous marcherez dans toutes les voies que l'Éternel votre Dieu vous a prescrites afin que vous viviez et que vous soyez heureux et que vous prolongiez vos jours dans le pays que vous posséderez.

### Réflexions

La répétition que Moïse fit de la loi de Dieu en présence de tout le peuple montre que l'intention de Dieu était qu'elle fut conservée et inviolablement gardée dans tous les âges. Il y a quelque différence dans la manière dont le quatrième commandement est énoncé dans le chapitre 20 de l'Exode et dans celui-ci, où Moïse dit que le jour du sabbat avait aussi été établi pour donner du relâche et du repos aux esclaves et pour faire souvenir les Israélites qu'ils avaient eux-mêmes été esclaves en Égypte. Moïse ajoute cela pour expliquer plus particulièrement les intentions de Dieu dans ce commandement dont le but était de conserver la mémoire de la délivrance d'Égypte aussi bien que celle de la création du monde. Cette loi que Moïse répéta n'est pas moins pour les chrétiens que pour les Juifs, ainsi nous devons l'avoir en révérence, en observer fidèlement les préceptes, nous souvenant qu'elle règle non seulement les actions, mais aussi les pensées et les mouvements du cœur.

On voit en second lieu que le peuple d'Israël fut extrêmement effrayé en entendant la publication de la loi. Paul remarque sur ce sujet dans l'épître aux Hébreux que l'Évangile dénonce des malédictions et des peines plus terribles que la loi de Moïse et que notre Dieu est aussi un feu consumant, ce qui doit nous inspirer une grande crainte et nous porter à rendre à Dieu une obéissance fidèle et constante.

3. Comme les Juifs, après que Dieu eut publié la loi, promirent de la garder, nous devons aussi et même beaucoup plus vouer à Dieu une obéissance inviolable et accomplir au reste les vœux et les promesses par lesquelles nous nous sommes engagés à son service mieux que les Juifs n'accomplirent les leurs. Dieu ayant entendu les promesses du peuple dit à Moïse :

*Ils ont bien dit tout ce qu'ils ont dit, ô s'il avaient toujours le même cœur pour me craindre afin qu'ils fussent heureux à jamais !*

Dieu témoigne bien clairement par là que rien ne lui est plus agréable que l'obéissance des hommes, qu'il ne cherche qu'à les combler de ses grâces et à les rendre heureux et qu'il ne tient qu'à eux de jouir des effets de son amour. Il paraît aussi de là qu'il ne sert de rien d'avoir formé de bonnes résolutions si on n'y persévère pas et si on ne les exécute.

- (a) v2 : Exode 19.5
- (b) v5 : Exode 19.16 et 20.18
- (c) v6 : Psaume 81.11
- (d) v8 : Lévitique 26.1
- (e) v9 : Exode 34.7
- (f) v11 : Lévitique 19.2 ; Matthieu 5.33
- (g) v12 : Ézéchiel 20.12
- (h) v13 : Exode 31.12 et 35.2 ; Lévitique 23.3
- (i) v14 : Genèse 2.2
- (j) v16 : Lévitique 19.3 ; Matthieu 15.4 ; Éphésiens 6.2
- (k) v17 : Matthieu 5.21
- (l) v21 : Romains 7.7
- (m) v26 : Juges 13.21

### Chapitre VI

*Moïse recommande aux Juifs d'observer les commandements de Dieu, de l'aimer de tout leur cœur, de ne s'écarter jamais de sa parole, d'avoir toujours sa loi devant les yeux et surtout de les enseigner à leurs enfants et de les instruire des merveilles que Dieu avait faites en faveur de leurs pères.*

**C**E sont ici les commandements, les statuts et les ordonnances que l'Éternel votre Dieu m'a commandé de vous enseigner afin que vous les fassiez dans le pays où vous aller passer pour le posséder,

2. Afin que tu craignes l'Éternel ton Dieu en gardant tous les jours de ta vie, toi et ton fils et le fils de ton fils, tous ces statuts et ces commandements que je te prescris et que tes jours soient prolongés.

3. Tu les écouteras donc, ô Israël, et tu prendras garde à les faire afin que tu sois heureux et que vous multipliez beaucoup au pays où coulent le lait et le miel selon que l'Éternel le Dieu de tes pères l'a dit.

4. <sup>a</sup> Écoute Israël, l'Éternel notre Dieu est le seul Éternel.

5. <sup>b</sup> Tu aimeras donc l'Éternel ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces.

6. Et ces commandements que je te prescris aujourd'hui seront dans ton cœur.

7. <sup>c</sup> Tu les inculqueras à tes enfants et tu en parleras quand tu te tiendras dans ta maison, quand tu te mettras en chemin, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras,

8. Et tu les lieras comme un signe sur tes mains et elles seront comme des frontaux entre tes yeux,

9. Tu les écriras aussi sur les poteaux de ta maison et sur tes portes.

10. Et il arrivera que quand l'Éternel ton Dieu t'aura fait entrer dans le pays qu'il a juré à tes pères Abraham, Isaac et Jacob de te le donner et dans les les grandes et bonnes villes que tu n'as point bâties,

11. Dans les maisons pleines de tous biens que tu n'as point remplies, vers les puits creusés que tu n'as point creusés, dans les vignes et les oliviers que tu n'as point plantés, tu mangeras et tu seras rassasié,

12. Mais prends garde à toi que tu n'oublie l'Éternel qui t'a tiré du pays d'Égypte de la maison de servitude.

13. <sup>d</sup> Tu craindras l'Éternel ton Dieu et tu le serviras et tu jureras par son nom.

14. Vous n'irez point après les autres dieux d'entre les dieux des peuples qui seront autour de vous,

15. Car le Dieu fort et jaloux qui est l'Éternel ton Dieu est au milieu de toi, de peur que la colère de l'Éternel ton Dieu ne s'embrase contre toi et qu'il ne t'extermine de dessus la terre.

16. <sup>e</sup> Vous ne tenterez point l'Éternel votre Dieu <sup>f</sup> comme vous le tentâtes à Massa.

17. Vous garderez soigneusement le commandement de l'Éternel votre Dieu et ses témoignages et ses statuts qu'il vous a prescrits.

18. Tu feras donc ce qui est droit et bon aux yeux de l'Éternel afin que tu sois heureux et que tu entres dans le bon pays duquel l'Éternel a juré à ses pères et que tu le possèdes,

19. En chassant tous tes ennemis devant toi comme l'Éternel en a parlé.

20. Quand ton enfant t'interrogera à l'avenir disant : Que veulent dire ces témoignages et ces statuts et ces ordonnances que l'Éternel notre Dieu nous a prescrits ?

21. Alors tu diras à ton enfant : Nous avons été esclaves de Pharaon en Égypte et l'Éternel nous a tiré d'Égypte à main forte,

22. Et l'Éternel a fait sous nos yeux des signes et des miracles qui étaient grands et qui ont causé de grands maux en Égypte sur Pharaon et sur toute sa maison,

23. Et il nous a fait sortir de là afin de nous faire entrer au pays duquel il avait juré à nos pères et pour nous le donner.

24. Ainsi l'Éternel nous a commandé de faire tous ces statuts en craignant l'Éternel notre Dieu afin que nous soyons toujours heureux et que notre vie soit préservée comme aujourd'hui.

25. Et ce sera là notre justice quand nous prendrons garde de faire tous ces commandements devant l'Éternel notre Dieu selon qu'il nous l'a ordonné.

#### Réflexions

La lecture de ce chapitre nous apprend que puisque le Dieu que nous adorons est le seul vrai Dieu, notre grand et principal soin doit être de l'aimer de tout notre cœur, de lui obéir et de nous tenir inviolablement attachés à sa parole.

2. Ce chapitre nous enseigne que le devoir des pères est d'instruire leurs enfants dans la loi et dans la crainte du Seigneur, de leur raconter les histoires qui sont contenues dans les livres sacrés et de leur parler toujours des grâces de Dieu et de ses saints

commandements. C'était par là que Dieu voulait conserver sa connaissance et la religion parmi les Juifs.

Si ce peuple était obligé de s'acquitter de ce devoir, les chrétiens le sont encore davantage et ils ne sauraient négliger l'éducation et l'instruction de leurs enfants sans se rendre coupables d'un grand péché et d'une extrême ingratitude envers Dieu.

Enfin, nous devons tous apprendre d'ici à nous souvenir continuellement des grâces de Dieu et à avoir sans cesse ses commandements devant les yeux pour le craindre et pour l'aimer. C'est là, comme le dit Moïse, ce qui sera notre justice, notre bonheur et notre gloire devant Dieu et devant les hommes si nous prenons garde à faire tout ce que le Seigneur notre Dieu nous a commandé.

(a) v4 : Sus 4.35 ; Marc 12.29

(b) v5 : Sous 10.12 ; Matthieu 22.37 ; Luc 10.27

(c) v7 : Sous 11.19

(d) v13 : Sous 10.20 ; Matthieu 4.10 ; Luc 4.8

(e) v16 : Matthieu 4.7

(f) v16 : Exode 17.2 ; Nombres 20.4

## Chapitre VII

*Ce chapitre a deux parties.*

*Dans la première, Dieu commande au peuple d'Israël de détruire entièrement les Cananéens et les idoles, versets 1-5.*

*Dans la seconde, Moïse promet à ce peuple que s'ils obéissaient à la loi du Seigneur, il les bénirait et les mettrait en possession du pays de Canaan, nonobstant le nombre et la force des Cananéens, versets 6-22.*

**Q**UAND l'Éternel ton Dieu t'aura fait entrer dans la pays où tu vas entrer pour le posséder, <sup>a</sup> qu'il aura exterminé devant toi beaucoup de nations, les Hétiens, les Guirgasciens, les Amorrhéens, les Cananéens, les Phéréziens, les Héviens et les Jébusiens qui sont sept nations plus grandes et plus puissantes que toi,

2. Et que l'Éternel ton Dieu te les aura livrées, <sup>b</sup> alors tu les frapperas et tu les détruiras à la façon de l'interdit, tu ne traiteras point avec eux et tu ne leur feras point de grâce.

3. <sup>c</sup> Tu ne t'allieras point par mariage avec eux et tu ne donneras point tes filles à leurs fils et tu ne prendras point leurs filles pour tes fils,

4. Car elles détourneraient tes fils de mon service et ils serviraient d'autres dieux et la colère de l'Éternel s'allumerait contre vous et t'exterminerait aussitôt,

5. Mais vous les traiterez ainsi : <sup>d</sup> Vous démolirez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous couperez leurs bocages et vous brûlerez au feu leurs images taillées,

6. <sup>e</sup> Car tu es un peuple consacré à l'Éternel ton Dieu, l'Éternel ton Dieu t'a choisi afin que tu sois un peuple précieux d'entre tous les peuples qui sont sur l'étendue de la terre.

7. Ce n'a pas été parce que vous étiez en plus grand nombre que tous les autres peuples que l'Éternel vous a aimé et qu'il vous a choisis, car vous étiez en plus petit nombre que tous les autres peuples,

8. Mais c'est parce que l'Éternel <sup>f</sup> vous aime et qu'il garde le serment qu'il a fait à vos pères que l'Éternel vous a tirés à main forte et qu'il t'a racheté de la maison de servitude, de la main de Pharaon roi d'Égypte.

9. Reconnais donc que l'Éternel ton Dieu est celui qui est Dieu, le <sup>g</sup> Dieu fort, le Fidèle qui garde son alliance et sa miséricorde à ceux qui l'aiment et qui gardent ses commandements,

10. Et qui rend la pareille en face à ceux qui le haïssent pour les faire périr, il <sup>h</sup> ne la gardera pas longtemps à celui qui le hait, il lui rendra la pareille en face.

11. Prends donc garde aux commandements, aux statuts et aux ordonnances que je te donne aujourd'hui afin que tu les accomplisses.

12. Et il arrivera <sup>i</sup> que, si, après avoir entendu ces ordonnances, vous les gardez et vous les faites, l'Éternel ton Dieu te garderas l'alliance et la miséricorde qu'il a jurée à tes pères.

13. Et il t'aimera et il te bénira et il te multipliera, il bénira le fruit de ton ventre et le fruit de ta terre, ton froment, ton moût et ton huile et les portées de tes vaches et des troupeaux de ton menu bétail sur la terre qu'il a juré à tes pères de te donner.

14. Tu seras béni par dessus tous les peuples <sup>j</sup> et il n'y aura ni mâle, ni femelle stérile parmi toi, ni parmi tes bêtes.

15. L'Éternel détournera de toi toutes les maladies et il ne fera point venir sur toi aucune de ces langues malignes d'Égypte que tu as connues, mais il les fera venir sur tous ceux qui le haïssent.

16. Tu détruiras donc ces peuples que l'Éternel ton Dieu ton Dieu te livre, ton œil ne les épargnera point et tu ne serviras point leurs dieux, car ce te serait un piège.

17. Si tu dis en ton cœur : Ces nations là sont en plus grand nombre que moi, comment les pourrais-je déposséder ?

18. Ne les crains point, souviens-toi bien de ce que l'Éternel ton Dieu a fait à Pharaon et à tous les Égyptiens,

19. <sup>k</sup> De ces grandes épreuves que tes yeux ont vues, des signes et des miracles de la main forte et du bras étendu par lequel l'Éternel ton Dieu t'a fait sortir hors de l'Égypte. C'est ainsi que l'Éternel ton Dieu traitera tous ces peuples que tu crains.

20. Et <sup>l</sup> même l'Éternel ton Dieu enverra contre eux des frelons jusqu'à ce qu'il ait détruit entièrement devant toi ceux qui resteront et ceux qui se seront cachés.

21. Tu ne t'effrayeras point à cause d'eux, car l'Éternel ton Dieu, le Dieu fort qui est grand et terrible est au milieu de toi.

22. Cependant, l'Éternel ton Dieu arrachera ces nations de devant toi peu à peu et tu n'en pourras

pas venir à bout tout d'un coup, de peur que les bêtes des champs ne se multiplient contre toi,

23. Mais l'Éternel ton Dieu te les livrera et les effrayera d'un grand effroi jusqu'à ce qu'il les ait exterminés.

24. Et il livrera leurs rois entre tes mains et tu feras périr leur nom de dessous les cieux et nul ne pourra subsister devant toi jusqu'à ce que tu les aies exterminés.

25. Tu brûleras au feu les images taillées de leurs dieux et tu ne convoiteras point, ni ne prendras point pour toi l'argent ou l'or qui sera sur elles, de peur que ce ne te fût un piège, car c'est une abomination à l'Éternel ton Dieu.

26. Ainsi tu n'introduiras point de chose abominable dans ta maison afin que tu ne deviennes pas un interdit comme cette chose là, mais tu l'auras en horreur et en détestation, car c'est un interdit.

### Réflexions

Pour bien entendre ce qui est dit dans la première partie de ce chapitre, il faut savoir que Dieu comanda aux enfants d'Israël de détruire les Cananéens parce qu'il voulait punir et ôter du monde ces peuples abominables dont la corruption était montée à son comble et empêcher qu'ils n'entraînent les Juifs dans l'impiété. Ce fut pour la même raison qu'il défendit à son peuple de s'allier à ces nations là.

D'où il faut tirer cette instruction que Dieu détruit enfin les peuples dont la méchanceté est sans remède et que l'on doit craindre d'avoir commerce avec les méchants, de peur d'être engagé dans leurs péchés et dans leur punition.

Nous devons bien considérer les exhortations que Moïse adressait aux Juifs à être un peuple saint et consacré à Dieu et les promesses par lesquelles il les assurait que Dieu les bénirait pourvu qu'ils lui fussent fidèles et qu'il les rendrait maîtres des Cananéens et de leurs pays.

Dieu ne nous a choisis pour son peuple qu'afin de nous obliger à le craindre. Ce doit être là notre principal soin et pour cet effet, nous devons toujours nous souvenir que, comme dit Moïse, le Dieu que nous adorons est

*un Dieu fort et fidèle, qui garde son alliance et sa miséricorde à ceux qui l'aiment et qui observent ses commandements, mais qui aussi rend la pareille en face à ceux qui le haïssent et qui ne laisse point leur rébellion impunie.*

(a) v1 : Sous 31.3

(b) v2 : Nombres 33.52 ; Josué 11.11

(c) v3 : Exode 23.32 et 34.12, 13, 15 et 16

(d) v5 : Exode 23.24 et 34.13 ; Sous 12.2

(e) v6 : Exode 19.5 ; Sus 4.20 ; Sous 14.1 et 26.18

(f) v8 : Sous 10.15

(g) v9 : Exode 20.5 ; Sus 5.9

(h) v10 : Nahum 1.2

(i) v12 : Lévitique 26.3 ; Sous 28.1

(j) v14 : Exode 23.26

(k) v19 : Exode 29.3

(l) v20 : Exode 23.28 ; Josué 24.12

## Chapitre VIII

*Moïse présente aux Israélites la protection dont Dieu les avait couverts et les merveilles qu'il avait faites en leur faveur pendant qu'ils avaient été dans le désert, aussi bien que les châtiments qu'il avait déployés sur eux, versets 1-6.*

*Ensuite il parle de la bonté et de la fertilité du pays de Canaan et il les exhorte à ne pas abuser de l'abondance et de la prospérité dont ils jouiraient dans ce pays là, de peur d'attirer sur eux les effets de la colère de Dieu, versets 7-20.*

**P**RENEZ garde à faire tous les commandements que je vous donne aujourd'hui afin que vous viviez et que vous multipliez et que vous entriez au pays dont l'Éternel a juré à vos pères et que vous le possédiez.

2. Et souviens-toi de tout le chemin par lequel l'Éternel ton Dieu t'a fait marcher ces quarante ans dans le désert afin de t'humilier et de t'éprouver pour connaître ce qui était en ton cœur et si tu garderais ses commandements ou non.

3. Il t'a donc humilié et t'a laissé avoir faim, <sup>a</sup> mais il t'a repu de manne qui était une nourriture inconnue à toi et tes pères afin de te faire connaître <sup>b</sup> que l'homme ne vivra pas de pain seulement, mais que l'homme vivra de tout ce qui sort de la bouche de Dieu <sup>1</sup>.

4. <sup>c</sup> Ton vêtement ne s'est point usé sur toi et ton pied n'a pas été foulé pendant ces quarante ans <sup>2</sup>.

5. Reconnais donc en ton cœur que l'Éternel ton Dieu te châtie comme un homme châtie son enfant,

6. Et garde les commandements de l'Éternel ton Dieu pour marcher dans ses voies et pour le craindre,

7. Car l'Éternel ton Dieu te va faire entrer dans un bon pays, un pays de torrents d'eau, de fontaines et d'abîmes qui sortent par les campagnes et par les montagnes,

8. Un pays de blé, d'orge, de vignes, de figuiers et de grenadiers, un pays d'oliviers qui portent de l'huile et du miel,

9. Un pays où tu mangeras ton pain sans craindre la disette et où rien ne te manquera, un pays où les pierres sont du fer <sup>3</sup> et des montagnes duquel tu tailleras l'airain.

10. Tu mangeras et tu seras rassasié et tu béniras l'Éternel ton Dieu à cause du bon pays qu'il t'a donné.

11. Prends garde à toi de peur que tu n'oublies l'Éternel ton Dieu en ne gardant point ses commandements, ses ordonnances et ses statuts que je te commande aujourd'hui observer,

12. Et de peur qu'après que tu auras mangé et que tu auras été rassasié et que tu auras bâti de belles maisons afin d'y habiter,

13. Et que ton gros et ton menu bétail sera accru et que ton argent et ton or sera multiplié et que tout ce que tu auras sera augmenté,

14. Alors ton cœur ne s'élève et que tu n'oublies l'Éternel ton Dieu qui t'as tiré hors du pays d'Égypte de la maison de servitude,

15. Qui t'as fait marcher par ce désert grand et affreux, désert plein de serpents, même de serpents brûlants et de scorpions, désert aride et où il n'y a point d'eau <sup>d</sup> et qui t'a fait sortir de l'eau du rocher le plus dur,

16. <sup>e</sup> Qui te donne à manger dans ce désert la manne (que tes pères n'avaient point connues) afin de t'humilier et de t'éprouver pour te faire du bien à la fin,

17. Et que tu ne dise en ton cœur : Ma puissance et la force de ma main m'ont acquis tous ces biens,

18. Mais tu te souviendras de l'Éternel ton Dieu, car c'est lui qui te donne de la force pour acquérir des biens afin de ratifier son alliance qu'il a jurée à tes pères comme il paraît par ce que tu vois aujourd'hui.

19. Que s'il arrive que tu oublies en aucune manière l'Éternel ton Dieu et que tu ailles après d'autres dieux et que tu les serves et que tu te prosternes devant eux, je proteste contre vous que certainement vous périrez.

20. Vous périrez comme les nations que l'Éternel fait périr devant vous parce que vous n'aurez point obéi à la voix de l'Éternel votre Dieu.

## Réflexions

Voici les instructions que ce chapitre renferme.

La première est que, comme Moïse proposait aux enfants d'Israël les bienfaits et les châtiments de Dieu pour les inciter à le craindre, il est très utile de penser toujours aux grâces que Dieu nous a faites et aux châtiments dont il nous a visités.

2. Les avertissements que Moïse donnait aux Juifs de prendre garde que l'abondance et les commodités du pays de Canaan ne les corrompissent, nous montrent que les hommes abusent facilement de la prospérité et qu'ils oublient Dieu et qu'ils tombent plus souvent dans l'orgueil, dans la désobéissance et dans l'ingratitude lorsqu'ils sont trop à leur aise et que c'est par là qu'ils obligent le Seigneur à leurs ôter les biens et le repos dont ils font un si mauvais usage.

Ces exhortations de Moïse doivent être bien considérées afin qu'en quelque état que nous nous rencontrions, soit d'adversité, soit de prospérité, nous marquions toujours à Dieu notre soumission, notre amour et notre reconnaissance. Ce sera ainsi que nous détournerons ses châtiments et que nous nous attirerons la continuation de sa protection et de sa faveur.

(a) v3 : Exode 16.14 et 15

(b) v3 : Matthieu 4.4 ; Luc 4.4

(c) v4 : Sous 29.5

(d) v15 : Exode 17.6 ; Nombres 20.11 ; Psaume 78.15

(e) v16 : Exode 16.14 et 15

(1) v3 : De tout ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner.

(2) v4 : C'est-à-dire : Tu n'as manqué ni d'habits, ni de souliers.

(3) v9 : C'est-à-dire où il y a des mines de fer et d'airain.

## Chapitre IX

*Moïse représente aux Juifs d'une manière extrêmement forte et touchante que si Dieu les avait choisis et leur donnait le pays de Canaan, ce n'était pas qu'ils fussent meilleurs que les autres peuples, mais que c'était à cause de l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères et à cause de la méchanceté des Cananéens, versets 1-6.*

*Dans cette vue il remet devant les yeux des Juifs leurs divers murmures, leurs rebellions et principalement l'idolâtrie que leurs pères avait commise en adorant le veau d'or, versets 7-29.*

**É**COUTE Israël, tu vas passer aujourd'hui le Jourdain pour aller vers des nations plus grandes et plus fortes que toi, vers des villes grandes et fortes dont les murs s'élèvent jusqu'au ciel pour les posséder,

2. Vers un peuple grand et d'une haute taille, vers les descendants des Hanakins que tu connais et desquels <sup>a</sup> tu as entendu dire : Qui est-ce qui subsistera devant les descendants de Hanak ?

3. Sache donc aujourd'hui que l'Éternel ton Dieu qui passe devant toi <sup>b</sup> est un feu consumant, c'est lui qui les détruira et c'est lui qui les abaissera devant toi, tu les chasseras et tu les feras périr incontinent, selon que l'Éternel t'a dit.

4. Ne dis point en ton cœur quand l'Éternel ton Dieu les aura chassés de devant toi <sup>nc1</sup> c'est à cause de ma justice que l'Éternel m'a fait entrer en ce pays pour le posséder. Car c'est à cause <sup>c</sup> de l'impiété de ces nations-là que l'Éternel les va chasser de devant toi.

5. Ce n'est point pour ta justice, ni pour la droiture de ton cœur que tu entres dans leur pays pour le posséder, mais c'est pour l'impiété de ces nations-là que l'Éternel ton Dieu les va chasser de devant toi et afin de ratifier <sup>d</sup> la parole que l'Éternel a jurée à tes pères Abraham, Isaac et Jacob.

6. Sache donc que ce n'est point pour ta justice que l'Éternel ton Dieu te donne ce bon pays pour le posséder, car tu es un peuple de cou raide.

7. <sup>e</sup> Souviens-toi et n'oublie pas que tu as fort irrité l'Éternel ton Dieu dans ce désert et que depuis le jour que vous êtes sortis du pays d'Égypte jusqu'à ce que vous êtes venus en ce lieu vous avez été rebelles contre l'Éternel.

8. <sup>f</sup> Vous avez même irrité l'Éternel à Horeb, aussi l'Éternel se mit en colère contre vous afin de vous détruire,

9. Quand je montais sur la montagne pour prendre les tables de pierre qui sont les tables de l'alliance que l'Éternel avait traitée avec vous, <sup>g</sup> je demeurai sur la montagne quarante jours et quarante nuits sans boire ni manger.

10. Alors l'Éternel me donna deux tables de pierre écrites du <sup>h</sup> doigt de Dieu et sur lesquelles toutes les paroles que l'Éternel avait prononcées lorsqu'il parlait avec vous sur la montagne du milieu du feu au jour de l'assemblée étaient écrites.

11. Et il arriva qu'au bout de quarante jours et quarante nuits, l'Éternel me donna les deux tables de pierre qui sont les tables de l'alliance.

12. Puis l'Éternel me dit : <sup>i</sup> Lève-toi, hâte-toi de descendre d'ici, car ton peuple que tu as fait sortir du pays d'Égypte s'est corrompu, ils se sont bientôt détournés de la voie que je leur avais commandée de suivre, ils se sont fait une image de fonte.

13. L'Éternel ma parla aussi disant : J'ai regardé ce peuple et voici c'est un peuple de cou raide.

14. <sup>j</sup> Laisse-moi et je les détruirai et j'effacerai leur nom de dessous les cieux, mais je te ferai devenir une nation plus puissante et plus grande que celle-ci.

15. Je retournai donc et je descendis de la montagne, (or la montagne était toute en feu) ayant les deux tables de l'alliance dans mes deux mains.

16. Puis je regardai et voici vous aviez péché contre l'Éternel votre Dieu et vous vous étiez fait un veau de fonte, vous vous étiez bientôt détournés de la voie que l'Éternel vous avait commandée de suivre.

17. Alors je pris les deux tables et je les jetai de mes mains et je les rompis devant vos yeux.

18. Puis je me prosternai devant l'Éternel et je demeurai quarante jours et quarante nuits comme auparavant, sans manger de pain et sans boire d'eau à cause du péché que vous aviez commis en faisant ce qui déplait à l'Éternel pour l'irriter,

19. Car je craignais la fureur et la colère dont l'Éternel était enflammé contre vous pour vous détruire et l'Éternel m'exauça encore cette fois.

20. L'Éternel fut aussi fort irrité contre Aaron pour le faire périr, mais je priai aussi pour Aaron en ce même temps.

21. Puis je <sup>k</sup> pris votre péché que vous aviez fait, savoir le veau, et je le brûlai au feu et je le moulu jusqu'à ce qu'il fut réduit en poudre et j'en jetai la poudre au torrent qui descend de la montagne.

22. Vous avez fort irrité l'Éternel à <sup>l</sup> Tabhéra et à <sup>m</sup> Massa et à <sup>n</sup> Kibroth-taava.

23. Et quand l'Éternel vous envoya de Kadès-barné et qu'il vous dit : <sup>o</sup> Montez et possédez le pays que je vous ai donné, alors vous vous rebellâtes contre le commandement de l'Éternel votre Dieu et vous ne le crûtes point et vous n'obéîtes point à sa voix.

24. Vous avez été rebelles à l'Éternel depuis le jour que je vous ai connus.

25. Je me prosternai donc devant l'Éternel quarante jours et quarante nuits durant lesquels je me prosternai parce que l'Éternel avait dit qu'il vous détruirait.

26. Et je priai l'Éternel et lui dis : Ô Seigneur <sup>p</sup> Éternel, ne détruis point ton peuple et l'héritage que tu as racheté par ta grandeur et que tu as tiré par ta main forte.

27. Souviens-toi de tes serviteurs Abraham, Isaac et Jacob, ne regarde point à la dureté de ce peuple, ni à sa méchanceté, ni à son péché.

28. <sup>q</sup> De peur que les habitants du pays dont tu nous as fait sortir ne disent : Parce que l'Éternel ne les pouvait pas faire entrer au pays dont il leur avait parlé et parce qu'il les haïssait, il les a fait sortir d'Égypte pour les faire mourir dans ce désert.

29. Et cependant ils sont ton peuple et ton héritage que tu as tiré de l'Égypte par ta grande puissance et par ton bras étendu.

### Réflexions

On voit dans ce chapitre comment Moïse remettait en mémoire aux Israélites le choix gratuit que Dieu avait fait d'eux et les péchés par lesquels ils avaient provoqué sa colère en diverses occasions.

L'instruction que cela nous donne est que c'est à la seule miséricorde de Dieu et non à aucun mérite qui soit en nous que nous sommes redevables de tout notre bonheur et que, comme Moïse le disait aux Juifs, ce n'est pas à cause de notre justice que Dieu nous a choisis pour être son peuple et qu'il nous a sauvés, mais que c'est par son bon plaisir et par sa pure grâce. C'est ce que nous devons bien considérer et ce qui doit nous être un grand motif à l'humilité et à la reconnaissance. Il faut aussi que comme Moïse faisait souvenir les Juifs du grand péché que leurs pères avait commis en adorant le veau d'or et de la punition que Dieu avait faite de ce péché, nous rappelions souvent la mémoire de nos fautes aussi bien que des châtiments que Dieu nous a envoyés afin de produire en nous un sentiment plus vif de notre indignité et de nous empêcher de retomber dans la désobéissance.

- (a) v2 : Nombres 13.33-34  
 (b) v3 : Sus 4.24 ; Hébreux 12.29  
 (c) v4 : Genèse 15.16  
 (d) v5 : Genèse 12.7, 13.15, 15.7, 17.8, 26.4 et 28.13  
 (e) v7 : Exode 14.11, 16.2 et 17.2 ; Nombres 11.4  
 (f) v8 : Exode 32.4 ; Psaume 106.19  
 (g) v9 : Exode 24.18 et 34.28  
 (h) v10 : Exode 31.18 et 34.28  
 (i) v12 : Exode 32.7  
 (j) v14 : Psaume 106.23  
 (k) v21 : Exode 32.20  
 (l) v22 : Nombres 11.2  
 (m) v22 : Exode 17.7  
 (n) v22 : Nombres 11.4 et 34. Le reste est absent.  
 (o) v23 : Nombres 13.3 et 14.1  
 (p) v26 : Exode 32.12 ; Nombres 14.13  
 (q) v28 : Nombres 14.16

(nc1) v5 : Nouvelle phrase : ... de devant toi : C'est à cause ...

## Chapitre X

*Moïse récite comment Dieu, après que les Israélites eurent adorés le veau d'or, donna les secondes tables de la loi et renouvela son alliance avec le peuple d'Israël, versets 1-5.*

*Il rapporte aussi la mort d'Aaron et la vocation d'Éléazar et des Lévites, versets 6-9.*

*Il exhorte après cela ce peuple à aimer Dieu, à le craindre, à n'être plus rebelle et à faire du bien aux affligés et même aux étrangers, versets 10-22.*

**E**N <sup>a</sup> ce temps-là l'Éternel me dit : Taille-toi deux tables de pierres comme les premières et monte vers moi sur la montagne et puis tu feras une arche de bois.

2. Et j'écrirai sur ces tables les paroles qui étaient sur les premières tables que tu as rompues et tu les mettras dans l'arche.

3. Ainsi je fis faire une arche de bois de Sittim et je taillai deux tables de pierre comme les premières et je montai sur la montagne ayant les deux tables en ma main.

4. Alors il écrivit sur ces tables comme il avait écrit la première fois les dix paroles que l'Éternel vous avait prononcées sur la montagne du milieu du feu au jour de l'assemblée, puis l'Éternel me les donna.

5. Et je m'en retournai et je descendis de la montagne et je mis les tables dans l'arche que je fis faire et elles y sont demeurées comme l'Éternel me l'avait commandé.

6. <sup>b</sup> Or les enfants d'Israël partirent de Béeroth Bene-Jahakan pour aller à Mosera. <sup>c</sup> Aaron mourut là et y fut enseveli et Éléazar son fils fut sacrificateur en sa place.

7. De là ils tirèrent vers Gud-God et de Gud-God ils allèrent vers Jotbath qui est un pays de torrents d'eaux.

8. En ce temps-là l'Éternel sépara la tribu de Lévi pour porter l'arche de l'alliance de l'Éternel et pour se tenir devant la face de l'Éternel pour le servir et pour bénir en son nom jusqu'à ce jour.

9. <sup>d</sup> C'est pourquoi Lévi n'a point de portion, ni d'héritage entre ses frères, mais l'Éternel est son héritage selon que l'Éternel ton Dieu lui en a parlé.

10. Je <sup>e</sup> me tins donc sur la montagne comme j'avais fait la première fois quarante jours et quarante nuits et l'Éternel m'exauça encore cette fois là, ainsi l'Éternel ne voulut point me détruire.

11. Mais l'Éternel me dit : Lève-toi, va pour marcher devant ce peuple afin qu'ils entrent dans le pays que j'ai juré à leurs pères de leur donner et qu'ils le possèdent.

12. Maintenant donc, ô Israël, que demande l'Éternel ton Dieu de toi, sinon que tu craignes l'Éternel ton Dieu, que tu marches dans toutes ses voies, que tu l'aimes et que <sup>f</sup> tu serves l'Éternel ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme ?

13. En gardant les commandements de l'Éternel et ses statuts que je te donne aujourd'hui afin que tu sois heureux.

14. Voici, les cieux et les cieux des cieux appartiennent à l'Éternel ton Dieu, la terre aussi lui appartient et tout ce qui y est.

15. Et toutefois l'Éternel n'a pris en affection que tes pères et il n'a aimé qu'eux et il n'a choisi d'après eux, d'entre tous les peuples, que vous qui êtes leur postérité, comme vous le voyez aujourd'hui.

16. <sup>g</sup> Circoncisez donc le prépuce de votre cœur et ne raidissez plus votre cou,

17. Car l'Éternel votre Dieu est le Dieu des dieux et <sup>h</sup> le Seigneur des seigneurs, le fort, le grand, le

puissant et le terrible, <sup>i</sup> qui n'a point d'égard à l'apparence des personnes et qui ne prend point de présent,

18. Qui fait droit à l'orphelin et à la veuve, qui aime l'étranger pour lui donner de quoi se nourrir et de quoi se vêtir.

19. Vous aimerez donc l'étranger, car vous avez été étrangers au pays d'Égypte.

20. Tu craindras l'Éternel ton Dieu, tu le serviras et tu t'attacheras à lui et tu jureras par son nom.

21. C'est lui qui est ta louange et il est ton Dieu qui a fait en ta faveur ces choses grandes et terribles que tes yeux ont vues.

22. <sup>j</sup> Tes pères sont descendus en Égypte au nombre de soixante et dix âmes et maintenant l'Éternel ton Dieu t'a multiplié en nombre comme les étoiles des cieux.

### Réflexions

On voit dans la première partie de ce chapitre, qu'après que Dieu eut été apaisé envers les Israélites par leur humiliation et par les prières de Moïse, il leur rendit les tables de la loi, qu'il renouvela son alliance et qu'il établit le sacerdoce et son service parmi eux. C'est ainsi que l'intercession des gens de bien et la repentance des pécheurs apaisent la colère de Dieu et l'engage à rendre son amour au hommes et à leur faire du bien.

La seconde partie de ce chapitre renferme d'excellentes exhortations et particulièrement celle-ci :

*Ô Israël, qu'est-ce que le Seigneur ton Dieu demande de toi, sinon que tu marches dans toutes ses voies, que tu l'aimes et que tu le serves de tout ton cœur et de toute ton âme en gardant les commandements et les statuts que je te donne afin que tu sois heureux ?*

Ces paroles nous montrent que le but de Dieu se propose dans tous ce qu'il fait envers les hommes et ce qu'il demande par dessus toutes choses, c'est que nous l'aimions de tout notre cœur et de toute notre force, que nous le craignons, que nous marchions dans ses voies et que nous aimions tous les hommes sans exception. C'est aussi là le but et la substance de toute la religion et de tous nos devoirs comme notre Seigneur Jésus-Christ l'a déclaré dans l'Évangile selon Matthieu 22.37.

(a) v1 : Exode 34.1

(b) v6 : Nombres 33.22

(c) v6 : Nombres 20-28 et 33.38

(d) v9 : Nombres 18.20 ; Sous 18.1 ; Ézéchiél 44.28

(e) v10 : Sus 9.18

(f) v12 : Sus 6.5 ; Matthieu 22.37 ; Luc 10.27

(g) v16 : Jérémie 4.4

(h) v17 : Apocalypse 17.14

(i) v17 : II Chroniques 19.6-7 ; Job 34.19 ; Actes 10.34 ; Romains 2.11 ; Galates 2.6 ; Éphésiens 6.9 ; Colossiens 3.25 ; I Pierre 1.17

(j) v22 : Genèse 46.24 ; Actes 7.14

*souvenir de la délivrance d'Égypte et de ce qui leur était arrivé dans le désert, versets 1-9.*

2. *Il leur parle de la fertilité du pays de Canaan et il leur promet que s'il obéissaient aux lois du Seigneur, Dieu les bénirait, les menaçant au contraire de sa colère s'ils étaient désobéissants, versets 10-17.*

3. *Il leur recommande d'avoir toujours sa loi devant les yeux et de l'enseigner soigneusement à leurs enfants, versets 18-25.*

*Enfin il leur propose la bénédiction et la malédiction de Dieu et il ordonne que quand ils seraient au pays de Canaan, l'on devait prononcer les bénédictions de dessus la montagne de Garisim et les malédictions de dessus la montagne de Hébal, versets 26-32.*

**A**IME l'Éternel ton Dieu et garde toujours ce qu'il veut que tu gardes, ses statuts, ses lois et ses commandements.

2. Et reconnaissez aujourd'hui que ce ne sont pas vos enfants qui ont connu et qui ont vu le châtiment de l'Éternel votre Dieu, sa grandeur, sa main forte et son bras étendu,

3. Et ses signes et les œuvres qu'il fit au milieu de l'Égypte contre Pharaon le roi d'Égypte et contre tout son pays,

4. Et ce qu'il fit à l'armée d'Égypte, à ses chevaux et à ses chariots quand il fit que les eaux de la mer Rouge les couvrirent et les inondèrent lorsqu'ils vous poursuivaient et que l'Éternel les détruisit jusqu'à ce jour,

5. Et ce qu'il vous a fait dans ce désert jusqu'à ce que vous soyez arrivés en ce lieu,

6. Et ce qu'il fit à <sup>a</sup> Dathan et Abiram, enfants d'Éliab fils de Ruben, comment la terre ouvrit sa bouche et les engloutit au milieu de tout Israël avec leurs familles et leurs tentes et tout ce qui était en leur puissance,

7. Mais ce sont vos yeux qui ont vu toutes les grandes œuvres que l'Éternel a faites.

8. Vous garderez donc tous les commandements que je vous donne aujourd'hui afin que vous soyez fortifiés et que vous entriez en possession du pays où vous allez passer pour le posséder,

9. Et afin que vous prolongiez vos jours sur la terre que l'Éternel a juré à vos pères de leur donner et à leur postérité, savoir sur cette terre où coulent le lait et le miel,

10. Car le pays où tu vas entrer pour le posséder n'est pas un pays comme le pays d'Égypte d'où vous êtes sortis, où tu semais ta semence et où tu l'arrosais comme tu voulais, comme un jardin à herbes.

11. Mais le pays où vous allez passer pour le posséder est un pays de montagnes et de campagnes et il est abreuvé des eaux de la pluie du ciel,

12. C'est un pays dont l'Éternel ton Dieu a soin, sur lequel l'Éternel ton Dieu a continuellement les yeux, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin.

## Chapitre XI

*Moïse continue à exhorter les Juifs à aimer Dieu et à le craindre et pour les y engager, il les fait se*

13. Il arrivera donc que si vous obéissez à mes commandements que je vous fais aujourd'hui d'aimer l'Éternel votre Dieu et de le servir de tout votre cœur et de toute votre âme,

14. Alors je donnerai la pluie telle qu'il faut à votre pays dans sa saison, la pluie de la première saison et de la dernière saison et tu recueilleras ton froment, ton vin excellent et ton huile.

15. Je ferai aussi croître dans ton champ de l'herbe pour ton bétail et tu mangeras et tu seras rassasié.

16. Prenez garde à vous de peur que votre cœur ne soit séduit et <sup>b</sup> que vous ne vous détourniez et que vous ne serviez d'autres dieux et que vous ne vous prosterniez devant eux,

17. Et que la colère de l'Éternel ne s'allume contre vous et qu'il ne ferme les cieux tellement qu'il n'y ait plus de pluie et que la terre ne donne plus son fruit et que vous ne périssiez aussitôt de dessus ce bon pays que l'Éternel vous donne.

18. <sup>c</sup> Mettez donc mes paroles dans votre cœur et dans votre esprit et liez-les comme un signe sur votre main et qu'elles soient comme des fronteaux entre vos yeux.

19. Et <sup>d</sup> enseignez-les à vos enfants et parlez-en, soit que tu te tiennes dans ta maison, soit que tu marches dans le chemin, soit que tu te couche ou que tu te lèves.

20. Tu les écriras aussi sur les poteaux de ta maison et sur tes portes,

21. Afin que vos jours et les jours de vos enfants soient multipliés sur la terre que l'Éternel a juré à vos pères de leur donner et qu'ils durent autant que les jours des cieux sur la terre,

22. Car si vous gardez soigneusement tous ces commandements que je vous donne de faire, d'aimer l'Éternel votre Dieu, de marcher dans toutes ses voies et de vous attacher à lui,

23. Alors l'Éternel chassera toutes ces nations-là de devant vous et vous posséderez le pays des nations qui sont plus grandes que vous et plus puissantes que vous.

24. <sup>e</sup> Tout lieu où vous aurez mis le pied sera à vous. Vos frontières seront depuis le désert et le Liban et depuis le fleuve qui est le fleuve d'Euphrate jusqu'à la mer d'Occident.

25. Nul ne pourra subsister devant vous. L'Éternel votre Dieu répandra la frayeur et la terreur qu'on aura de vous sur tout ce pays et vous marcherez selon <sup>f</sup> qu'il vous en a parlé.

26. Regardez, je vous propose aujourd'hui la bénédiction et la malédiction :

27. La bénédiction si vous obéissez aux commandements de l'Éternel votre Dieu que je vous prescris aujourd'hui,

28. La malédiction si vous n'obéissez point au commandement de l'Éternel votre Dieu et si vous vous détournez de la voie que je vous prescris aujourd'hui pour marcher après d'autres dieux que vous n'avez point connus.

29. Et quand l'Éternel ton Dieu t'aura fait entrer au pays où tu vas pour le posséder, <sup>g</sup> alors tu prononcera les bénédictions sur la montagne de Guérim et les malédictions sur la montagne de Hébal.

30. Ne sont-elles pas au delà du Jourdain sur le chemin qui tire vers le soleil couchant au pays des Cananéens qui demeurent dans la campagne vis-à-vis de Guilgal près des plaines de Moré ?

31. Car vous allez passer le Jourdain pour entrer dans le pays que l'Éternel votre Dieu vous donne pour le posséder et vous le posséderez et vous y habiterez.

32. Vous prendrez donc garde à faire tous les statuts et toutes les lois que je vous propose aujourd'hui.

### Réflexions

Ce chapitre, de même que le précédent, tend à porter les Israélites à aimer Dieu et à lui obéir par la considération des délivrances qu'il leur avait accordées et des peines dont il avait puni leurs rébellions dans le désert, par l'espérance des bénédictions qu'il répandrait sur eux dans le pays de Canaan et par la crainte de sa colère.

Si ces motifs doivent toucher les Juifs, la considération de la grande délivrance que nous avons obtenue par Jésus-Christ, l'espérance de la gloire céleste et la crainte des peines de la vie à venir doivent nous animer encore plus à aimer Dieu et à observer ses commandements.

2. Ce que Moïse dit dans ce chapitre engage d'une façon toute particulière les pères à instruire leurs enfants dans la loi de Dieu et à s'entretenir ordinairement avec eux. Les ordres réitérés que Dieu donne sur ce sujet montrent que ce devoir est de la dernière importance.

Enfin, il faut faire une attention particulière à ces paroles de Moïse :

*Regardez, je mets devant vous la bénédiction et la malédiction. La bénédiction si vous obéissez aux commandements du Seigneur votre Dieu et la malédiction si vous n'obéissez pas et si vous vous détournez de la voie que je vous prescris aujourd'hui.*

L'Évangile nous propose aussi des bénédictions et des malédictions, mais des bénédictions beaucoup plus excellentes et des malédictions plus terribles que celles que Moïse proposait aux Juifs, ce qui doit nous inciter encore plus fortement à l'amour et à l'obéissance que Dieu exige de nous.

(a) v6 : Nombres 16.31 ; Psaume 106.17

(b) v16 : Sus 8.19

(c) v18 : Sus 6.6

(d) v19 : Sus 4.9 et 6.7

(e) v24 : Josué 1.3 et 14.9

(f) v25 : Exode 23.27

(g) v29 : Sous 27.12

## Chapitre XII

*Moïse commande aux enfants d'Israël d'abolir l'idolâtrie dans le pays de Canaan, versets 1-4.*

*2. Il leur dit que quand ils seraient entrés dans ce pays là, Dieu choisirait un lieu où ils pourraient*



*le servir avec plus de régularité qu'ils n'avaient pu le faire dans le désert et il leur défend d'offrir leurs sacrifices et leurs autres oblations ailleurs que dans ce lieu-là. Il réitère la défense de manger du sang et de pratiquer les superstitions et les idolâtries des Cananéens, versets 5-32.*

**C**E sont ici les statuts et les ordonnances auxquelles vous prendrez garde pour les faire lorsque vous serez au pays que l'Éternel le Dieu de vos pères vous a donné pour le posséder pendant tout le temps que vous vivrez sur cette terre.

2. <sup>a</sup> Vous détruirez entièrement tous les lieux où ces nations, desquelles vous posséderez le pays, auront servi leurs dieux sur les hautes montagnes et sur les coteaux et sous tout arbre feuillu.

3. Vous démolirez aussi leurs autels et vous briserez leurs statues et vous brûlerez au feu leurs bocages et vous mettrez en pièces les images taillées de leurs dieux et vous effacerez de ce lieu-là la mémoire de leur nom.

4. Vous ne ferez pas ainsi à l'égard de l'Éternel votre Dieu <sup>1</sup>.

5. <sup>b</sup> Mais vous le chercherez où il habitera et vous irez au lieu que l'Éternel votre Dieu aura choisi d'entre toutes vos tribus pour y mettre son nom,

6. Et vous apporterez là vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes et l'oblation élevée de vos mains, vos vœux, vos offrandes volontaires et les premiers-nés de votre gros et de votre menu bétail,

7. Et vous mangerez là devant l'Éternel votre Dieu et vous vous y réjouirez, vous et vos familles de toutes les choses auxquelles vous aurez mis la main où l'Éternel votre Dieu vous aura béni.

8. Vous ne ferez pas comme tout ce que nous faisons aujourd'hui, chacun selon qu'il lui semble bon,

9. Car vous n'êtes point encore parvenus au repos et à l'héritage que l'Éternel notre Dieu vous donne.

10. Vous passerez donc le Jourdain et vous habiterez au pays que l'Éternel votre Dieu vous fera posséder en héritage et il vous donnera du repos en vous garantissant de tous vos ennemis qui sont autour de vous et vous y habiterez sûrement.

11. Et il y aura un <sup>c</sup> lieu que l'Éternel votre Dieu choisira pour y faire habiter son nom, vous apporterez là tout ce que je vous commande, vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, l'oblation élevée de vos mains et tout ce qu'il y aura de plus exquis de ce que vous aurez voué à l'Éternel,

12. Et vous vous réjouirez en la présence de l'Éternel votre Dieu, vous et vos fils et vos filles et vos serviteurs et vos servantes avec le Lévite qui est dans vos portes <sup>2</sup> car <sup>d</sup> il n'a point de portion, ni d'héritage avec vous.

13. Prends bien garde à toi de ne point offrir tes holocaustes dans tous les lieux que tu verras,

14. Mais tu offriras tes holocaustes dans le lieu que l'Éternel choisira en l'une de tes tribus et tu y feras tout ce que je te commande.

15. Toutefois, tu pourras tuer et manger de la chair selon tous tes désirs dans quelque ville que tu demeures, selon la bénédiction que l'Éternel ton Dieu t'aura donnée, celui qui sera souillé et celui qui sera net en mangeront comme on mange du daim et du cerf.

16. Vous prendrez garde <sup>e</sup> seulement de ne manger point de sang, mais vous le répandrez sur la terre comme de l'eau.

17. Tu ne mangeras point dans aucune ville de ta demeure les dîmes de ton froment, ni de ton vin, de ton huile, ni les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, ni ce que tu voueras, ni tes offrandes volontaires, ni l'oblation élevée de tes mains,

18. Mais tu les mangeras en la présence de l'Éternel ton Dieu au lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur et ta servante et le Lévite qui est dans tes portes et tu te réjouiras devant l'Éternel ton Dieu de toutes les choses auxquelles tu auras mis la main.

19. Gardes-toi pendant tout le temps que tu vivras sur la terre d'abandonner le Lévite.

20. Quand l'Éternel ton Dieu aura étendu tes limites, <sup>f</sup> comme il t'en a parlé et que tu diras : Je mangerai de la chair parce que ton âme aura souhaité de manger de la chair, tu en mangeras selon tous tes désirs.

21. Si le lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi pour y mettre son nom est loin de toi, alors tu tueras de ton gros et menu bétail que l'Éternel ton Dieu t'aura donné comme je te l'ai commandé et tu en mangeras en quelque ville que tu demeures selon tous tes désirs.

22. Tu en mangeras comme l'on mange du daim et du cerf, celui qui sera souillé et celui qui sera net en pourront manger.

23. Garde-toi seulement de manger du sang de ces bêtes, car le sang est leur âme et tu ne mangeras point l'âme avec la chair.

24. Tu n'en mangeras donc point, mais tu le répandas sur la terre comme de l'eau.

25. Tu n'en mangeras point afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, quand tu auras fais ce que l'Éternel approuve et qu'il trouve droit,

26. Mais tu prendras les choses que tu auras consacrées qui seront par devers toi et ce que tu auras voué et tu viendras au lieu que l'Éternel aura choisi,

27. Et tu offriras tes holocaustes, savoir la chair et le sang, sur l'autel de l'Éternel ton Dieu, mais le sang de tes autres sacrifices sera répandu vers l'autel de l'Éternel ton Dieu et tu en mangeras la chair.

28. Garde et écoute toutes ces choses que je te commande afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi à jamais, lorsque tu auras fais ce que l'Éternel ton Dieu approuve et qu'il trouve bon et droit,

29. Quand l'Éternel ton Dieu aura exterminé de devant toi les nations au pays desquelles tu vas pour le posséder et que tu le possèderas et que tu seras habitant de leur pays.

30. Prends garde à toi que tu ne donnes dans le piège en les suivant quand elles auront été détruites de devant toi et que tu ne recherches leurs dieux, disant : Comment est-ce que ces nations servaient leurs dieux afin que j'en fasse de même ?

31. Tu ne feras point ainsi à l'Éternel ton Dieu, car ces nations ont fait à leurs dieux tout ce qui est en abomination à l'Éternel et qu'il hait et même ils ont brûlé au feu leurs fils et leurs filles à l'honneur de leurs dieux.

32. Vous prendrez garde à faire tout ce que je te commande. <sup>9</sup> Tu n'y ajouteras rien de plus et tu n'en retrancheras rien.

### Réflexions

Le but de ces lois était en général d'empêcher les Juifs de se laisser aller à l'idolâtrie et aux crimes des Cananéens, de les obliger à servir Dieu dans le lieu et de la manière qu'il l'avait prescrit et de les engager à pourvoir à l'entretien des Lévites et à lui marquer leur reconnaissance par le moyen des sacrifices, des dîmes et des autres oblations.

Pour ce qui nous regarde, nous pouvons faire ici ces considérations :

1. Que Dieu ne peut agréer d'autres services que celui qu'il a lui-même prescrit et qu'il ne nous est pas permis de nous en écarter.

2. Qu'il faut avoir en horreur toute sorte d'idolâtrie et de superstition, mais qu'il faut aussi se garder de suivre les mauvaises coutumes et les mauvais exemples, puisqu'il ne serait pas moins dangereux, ni moins criminel d'imiter les hommes corrompus dans leur manière de vivre, que de se conformer aux superstitieux et aux idolâtres dans leur faux culte.

(a) v2 : Exode 34.12-13 ; Sus 7.5

(b) v5 : I Chroniques 7.12

(c) v11 : I Rois 8.29

(d) v12 : Nombres 18.20 ; Sus 10.9 et sous 18.1

(e) v16 : Genèse 9.4 ; Lévitique 7.26 et 17.10

(f) v20 : Genèse 28.13 ; Exode 23.31 ; Sus 11.24 ; Sous 19.8

(1) v4 : C'est-à-dire : Vous ne ferez pas comme ces nations-là. Voyez le verset 31.

(2) v12 : C'est-à-dire dans les villes et dans les demeures qui devaient être assignées aux Lévites dans le pays de Canaan. Voyez Nombre 35.

## Chapitre XIII

*Moïse commande qu'on fasse mourir les faux prophètes qui voudraient détourner le peuple du service du vrai Dieu, versets 1-5,*

*et il établit la même peine aux particuliers et même contre les villes qui voudraient porter le peuple d'Israël à l'idolâtrie, versets 6-18.*

**S**'IL s'élève au milieu de toi quelque prophète ou quelque songeur qui fasse devant toi quelque signe ou quelque miracle,

2. Et que ce signe ou ce miracle dont il t'aura parlé arrive, s'il te dit : Allons après d'autres dieux que tu n'auras point connus et servons-les,

3. Tu n'écouteras point les paroles de ce prophète, ni ce songeur, car l'Éternel votre Dieu vous éprouve pour savoir si vous aimez l'Éternel votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme.

4. Vous marcherez après l'Éternel votre Dieu et vous le craindrez et vous garderez ses commandements et vous obéirez à sa voix et vous le servirez et vous vous attacherez à lui.

5. Mais on fera mourir <sup>a</sup> ce prophète ou ce songeur, car il a parlé de se révolter contre l'Éternel votre Dieu qui vous a tiré hors du pays d'Égypte et qui vous a rachetés de la maison de servitude pour vous faire sortir de la voie que l'Éternel votre Dieu vous a prescrite afin d'y marcher, ainsi tu extermineras le méchant du milieu de toi.

6. Quand <sup>b</sup> ton frère, fils de ta mère ou ton fils ou ta fille ou ta femme bien-aimée ou ton intime ami que tu as chéri comme ton âme te voudras séduire en te disant en secret : Allons et servons d'autres dieux que tu n'as point connus, ni toi, ni tes pères,

7. D'entre les dieux des peuples qui sont autour de vous, soit près ou loin de toi, depuis un bout de pays jusqu'à l'autre,

8. N'aie point de complaisance pour lui et ne l'écoute point, que ton œil aussi ne l'épargne point et ne soit point touché de compassion pour son sujet et ne le cache point,

9. Mais tu ne manqueras point de le faire mourir, ta main seras la première sur lui pour le faire mourir et ensuite la main de tout le peuple,

10. Et tu l'assommeras de pierre et il mourra parce qu'il a cherché à t'éloigner de l'Éternel ton Dieu qui t'as tiré hors du pays d'Égypte, de la maison de servitude.

11. Afin que tout Israël l'entende et craigne et qu'on ne fasse plus une si méchante action au milieu de toi.

12. Quand tu entendas que dans l'une de tes villes que l'Éternel ton Dieu te donne pour y habiter, on dira :

13. Quelques méchants garnements sont sortis du milieu de toi qui ont voulu séduire les habitants de leur ville disant : Allons et servons d'autres dieux que vous n'avez point connus,

14. Alors tu en feras une exacte recherche et tu t'informeras et tu t'enquerras soigneusement et si tu trouve que ce qu'on te dit soit véritable et certain et qu'une telle abomination se soit faite au milieu de toi,

15. Tu ne manqueras point de faire passer les habitants de cette ville au fil de l'épée et tu la détruiras à la façon de l'interdit avec tout ce qui y sera, faisant passer même les bêtes au fil de l'épée.

16. Et tu assembleras au milieu de la place tout son butin et tu brûleras entièrement cette ville et tout son butin devant l'Éternel ton Dieu afin qu'elle soit à toujours un monceau de ruine sans qu'elle se rebâtisse plus.

17. Et il ne demeurera rien de cet interdit en ta main afin que l'Éternel revienne de l'ardeur de sa

colère et qu'il te fasse miséricorde et qu'il ait pitié de toi et qu'il te multiplie comme il a juré à tes pères,

18. Parce que tu auras obéi à la voix de l'Éternel ton Dieu pour garder ses commandements que je te prescris aujourd'hui afin que tu fasses ce que l'Éternel ton Dieu approuve et qu'il trouve droit.

### Réflexions

Voici comment il faut entendre ce qui est dit dans ce chapitre.

C'est que si Dieu, pour éprouver les Juifs, permettait qu'il s'élevât des imposteurs qui fissent de faux miracles ou des actions extraordinaires qu'on aurait pu regarder comme des miracles, les Juifs, sans s'arrêter à ces signes et à ces miracles, devaient regarder comme séducteurs tous ceux qui voudraient les porter à servir d'autres dieux et que c'était par là qu'on pouvait reconnaître les faux prophètes.

2. Il faut considérer que la loi qui ordonnait de faire mourir les particuliers et les habitants des villes qui voudraient solliciter le peuple à l'idolâtrie ne doit pas être observée aujourd'hui parce qu'elle était fondée sur l'état et la constitution particulière du peuple d'Israël duquel Dieu était le roi et le souverain magistrat, tellement qu'on ne pouvait introduire l'idolâtrie sans se rebeller contre lui et sans renverser la forme de gouvernement qu'il avait établie. Ainsi ce qui est dit dans ce chapitre ne prouve pas que l'on doive aujourd'hui punir de mort les idolâtres ou ceux qui sont dans l'erreur lorsque cette erreur n'intéresse point la tranquillité publique et l'ordre qui doit régner dans la société. Cependant il paraît d'ici que l'idolâtrie est un crime qu'on ne saurait assez éviter, que l'on doit s'opposer par tous les moyens possibles et justes à ceux qui entraînent les autres dans l'erreur et dans le péché et qu'il ne faut tolérer le mal en quoi ce soit, non pas même dans ses plus proches.

Au reste, si l'on ne doit pas employer la contrainte et les supplices contre les idolâtres, non plus contre les errants, l'église doit se servir de l'instruction, de la discipline et des autres moyens que Jésus-Christ lui a mis en main pour empêcher que les fausses doctrines ne se répandent pour prévenir les scandales, pour ramener ceux qui en sont les auteurs et pour les retrancher de la communion de Jésus-Christ s'ils sont incorrigibles.

(a) v5 : Sous 18.20

(b) v6 : Sous 17.2

## Chapitre XIV

*Dieu commande aux Juifs d'être modérés dans leurs deuil, versets 1-2.*

*2. Il répète la loi touchant les animaux nets et les souillés, versets 3-21.*

*3. Il ordonne, qu'outre les dîmes que les Juifs paieraient aux Lévites, ils apportassent les secondes dîmes au tabernacle, permettant néanmoins*

*à ceux qui étaient éloignés de les convertir en argent. Mais à la troisième année, les Juifs laissaient parvenir dans les lieux de leurs demeures ces dîmes aux Lévites et aux nécessiteux, versets 22-29.*

**V**OUS êtes les enfants de l'Éternel votre Dieu. <sup>a</sup> Ne vous faites aucune incision et ne vous rasez point entre les yeux pour un mort,

2. <sup>b</sup> Car tu es un peuple saint à l'Éternel ton Dieu et l'Éternel t'a choisi d'entre tous les peuples qui sont sur la terre afin que tu lui sois un peuple précieux.

3. Tu ne mangeras point d'aucune chose abominable.

4. <sup>c</sup> Ce sont ici les bêtes que vous mangerez, savoir le bœuf, ce qui naît des brebis et des chèvres,

5. Le cerf, le daim, le buffle, le chamois, le chevreuil, le bœuf sauvage et la girafe.

6. Et vous mangerez d'entre les bêtes de toutes celles qui ont l'ongle divisé et qui ont le pied fourché et qui ruminent,

7. Mais vous ne mangerez point de celles qui ruminent seulement ou qui ont l'ongle divisé et le pied fourché seulement, comme le chameau, le lièvre et le lapin, car ils ruminent bien, mais ils n'ont point l'ongle divisé, ceux-là vous seront souillés.

8. Le pourceau aussi vous est défendu, car il a bien l'ongle divisé, mais il ne rumine point, il vous sera souillé. Vous ne mangerez point de leur chair, vous ne toucherez pas même leur chair morte.

9. Voici ce que vous mangerez de tout ce qui est dans les eaux, vous mangerez de tout ce qui a des nageoires et des écailles.

10. Mais vous ne mangerez point de ce qui n'a point de nageoires, ni d'écailles, cela vous sera souillé.

11. Vous mangerez tout oiseau net.

12. Et ce sont ici ceux dont vous ne mangerez point : l'aigle, l'orfraie, le faucon,

13. Le vautour, le milan et l'autour, selon leur espèce.

14. Et tout corbeau selon son espèce.

15. Le chat-huant, la hulotte, le coucou et l'épervier, selon son espèce.

16. La chouette, le hibou, le cygne.

17. Le cormoran, le pélican, le plongeon.

18. La cigogne et le héron selon leur espèce et la huppe et la chauve-souris.

19. Et tout reptile qui vole vous sera souillé, on n'en mangera point.

20. Mais vous mangerez de tout ce qui vole et qui est net.

21. Vous ne mangerez d'aucune chair de bête morte d'elle-même, mais tu la donneras à l'étranger qui est dans tes portes et il la mangera ou tu la vendras à l'étranger. Car tu es un peuple saint à l'Éternel ton Dieu. <sup>d</sup> Tu ne bouilliras point le chevreau au lait de sa mère.

22. Tu ne manqueras point de donner la dîme de tout le rapport de ce que tu auras semé qui sortira de ton champ chaque année.

23. Et tu mangeras devant l'Éternel ton Dieu au lieu qu'il aura choisi pour y faire habiter son nom les dîmes de ton froment, de ton vin, de ton huile et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail afin que tu apprennes à craindre toujours l'Éternel ton Dieu.

24. Mais si le chemin est si long que tu ne puisse porter toutes ces choses parce que le lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi pour y mettre son nom sera trop loin de toi quand l'Éternel ton Dieu t'aura béni,

25. Alors tu les <sup>e</sup> convertiras en argent et tu seras l'argent et l'ayant pris en ta main tu iras au lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi.

26. Et tu emploieras l'argent dans tout ce que tu souhaiteras, soit gros ou menu bétail, soit vin ou cervoise et en toute autre chose que tu désireras et tu le mangeras en la présence de l'Éternel ton Dieu et tu te réjouiras, toi et ta famille.

27. Tu n'abandonneras point le Lévite qui est dans tes portes <sup>f</sup> parce qu'il n'a point de portion, ni d'héritage avec toi.

28. Au bout de trois ans, tu tireras toutes tes dîmes de ton rapport de cette année-là et tu les mettras dans tes portes <sup>1</sup>.

29. Alors le Lévite qui n'a point de portion, ni d'héritage avec toi et l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont dans tes portes viendront et ils mangeront et ils seront rassasiés, afin que l'Éternel ton Dieu te bénisse dans l'ouvrage de ta main auquel tu t'appliqueras.

#### Réflexions

Nous devons faire ici ces trois Réflexions :

1. <sup>nc1</sup> Que si Dieu ne voulait pas que les Juifs pleurassent les morts à la manière des idolâtres, les chrétiens doivent encore plus garder de modération dans le deuil et ne pas s'affliger pour les morts comme ceux qui n'ont point d'espérance.

2. Pour ce qui est de la loi qui concerne les animaux nets et les animaux souillés, les raisons de cette loi ont été marquées dans les Réflexions sur le chapitre XI du Lévitique. Ces lois touchant la distinction des animaux étant aujourd'hui abolie et l'Évangile nous enseignant qu'il n'y a aucune créature qui soit souillée, nous pouvons user de toutes les créatures de Dieu, toutefois avec sobriété et actions de grâce et d'une manière qui ne scandalise personne et en observant exactement les lois de la tempérance et de la prudence chrétienne.

3. Les ordres réitérés que Dieu donnait aux Juifs de payer les dîmes aux Lévites et l'obligation où ils étaient de donner même les secondes dîmes montre que la volonté de Dieu est que l'on entretienne les ministres de la religion aussi bien que les nécessiteux et que chacun y contribue libéralement et selon son pouvoir.

(a) v1 : Lévitique 19.27 et 21.5

(b) v2 : Sus 7.6 ; Sous 26.18

(c) Lévitique 11.2 et suivants où vous avez la publication de ces mêmes ordonnances.

(d) v21 : Exode 23.19 et 34.26

(e) v25 : Matthieu 21.22

(f) v27 : Nombres 18.20-24 ; Sus 10.9 et 12.12 ; Sous 18.1-2 et 26.12

(1) v28 : Dans le lieu de ta demeure.

(nc1) : La référence 1 *Thessaloniens* 1.13 est placée dans la marge en regard de la première partie des Réflexions sans en indiquer l'endroit.

## Chapitre XV

*Dieu défend aux Juifs d'exiger les dettes de leurs compatriotes dans l'année de relâche qui revenait tous les sept ans, versets 1-6.*

*2. Il recommande à cette occasion d'assister les nécessiteux et il règle comment on devait en user dans cette année-là envers les serviteurs et les esclaves, versets 7-18.*

*3. Il répète la loi touchant les premiers-nés des bêtes, versets 19-23.*

**D**E sept en sept ans tu célèbreras l'année de relâche.

2. <sup>a</sup> Et c'est ici la manière de célébrer l'année de relâche : Que tout créancier relâche ce qu'il aura prêté à son prochain et qu'il n'exige point de son prochain, ni de son frère quand on aura proclamé l'année de relâche en l'honneur de l'Éternel.

3. Tu pourras exiger de l'étranger, mais si tu as à faire avec ton frère, tu lui donneras du relâche,

4. Afin qu'il n'y ait parmi toi aucun pauvre, car l'Éternel te bénira certainement dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donnera en héritage pour le posséder,

5. Pourvu seulement que tu obéisses à la voix de l'Éternel ton Dieu et que tu prenne garde à faire ces commandements que je te prescris aujourd'hui,

6. Parce que l'Éternel ton Dieu t'aura béni comme il t'en a parlé, tu prêteras sur gage à plusieurs nations et tu n'emprunteras point sur gage, tu domineras sur plusieurs et elles ne domineront point sur toi.

7. Quand un de tes frères sera pauvre parmi toi dans quelque lieu de ta demeure dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu n'endurciras point ton cœur et tu resserreras point ta main à ton frère qui sera dans la pauvreté,

8. Mais tu ne manqueras pas de lui ouvrir ta main et de lui prêter sur gage autant qu'il en aura besoin où il se trouvera.

9. Prends garde à toi qu'il n'y ait cette pensée impie dans ton cœur et que tu ne dises : La septième année, qui est l'année de relâche, approche et que ton œil étant sans pitié envers ton frère qui est pauvre pour ne lui rien donner il ne crie contre toi à l'Éternel et qu'il n'y ait en toi du péché.

10. <sup>b</sup> Tu ne manqueras point à lui donner et ton cœur ne lui donnera point à regret, car l'Éternel ton Dieu te bénira dans toute ton œuvre et dans toutes les choses auxquelles tu mettras la main,

11. <sup>c</sup> Car il y aura toujours des pauvres dans le pays. C'est pourquoi je te fais ce commandement et je te dis : Ne manque point d'ouvrir ta main à ton frère affligé et pauvre dans ton pays.

12. <sup>d</sup> Quand quelqu'un d'entre tes frères, soit homme, soit femme te sera vendu, il te servira six ans, mais dans la septième année, tu le renverras libre d'avec toi.

13. Et quand tu le renverras libre d'avec toi, tu ne le renverras point vide,

14. Mais tu ne manqueras point de le charger de quelque chose de ton troupeau, de ton aire et de ta cuve, tu lui donneras des biens dont l'Éternel ton Dieu t'aura béni.

15. Et souviens-toi que tu as été esclave au pays d'Égypte et que l'Éternel ton Dieu t'en a racheté, c'est pour cela que je te commande ceci aujourd'hui,

16. Mais s'il arrive et qu'il te dise : Que je ne sorte point d'avec toi, parce qu'il t'aime et ta maison et qu'il trouve son bien avec toi,

17. Alors tu prendras un poinçon et tu lui perceras l'oreille contre la porte et il sera ton serviteur à toujours, tu en feras aussi autant à ta servante.

18. Qu'il ne te soit point fâcheux de le renvoyer libre d'avec toi, car il t'a servi six ans le double du salaire du mercenaire et l'Éternel ton Dieu te bénira en tout ce que tu feras.

19. <sup>e</sup> Tu consacreras à l'Éternel ton Dieu tout premier-né mâle qui naîtra de ton gros ou menu bétail. Tu ne laboureras point avec le premier-né de ta vache et tu ne tondras point le premier-né de tes brebis.

20. Tu le mangeras, toi et ta famille, chaque année en la présence de l'Éternel ton Dieu au lieu que l'Éternel aura choisi.

21. Mais s'il a quelque défaut qu'il soit boiteux ou aveugle ou qu'il ait quelque autre mauvais défaut, tu ne le sacrifieras point à l'Éternel ton Dieu,

22. <sup>f</sup> Mais tu le mangeras au lieu de ta demeure, celui qui est souillé et celui qui est net en mangeront, comme on mange du daim ou du cerf.

23. Tu prendras garde seulement de ne manger point son sang, mais tu le répandras sur la terre comme de l'eau.

### Réflexions

Le dessein du Seigneur dans la loi par laquelle il engageait les Juifs à ne rien exiger de leurs frères dans l'année de relâche et à renvoyer leurs serviteurs libres à moins qu'ils ne voulussent demeurer au service de leur maître était de faire souvenir les Israélites qu'ils avaient été esclaves en Égypte et qu'ils appartenaient tous également à Dieu et d'empêcher que les riches n'oppriment les pauvres et ne les assujettissent à l'esclavage.

Si les Juifs étaient tenus à l'observation de cette loi, les chrétiens sont encore plus obligés de traiter leurs serviteurs avec équité et humanité et de n'être pas trop rigoureux à exiger ce qui leur est dû par des personnes nécessiteuses.

Outre cela, le Seigneur recommande particulièrement dans ce chapitre d'avoir un grand soin des

pauvres et de ne les jamais abandonner et il y défend d'une manière très expresse d'écouter les pensées de défiance ou d'intérêt qui pourraient nous détourner des devoirs qui sont ici prescrits. Il déclare que c'est un péché criant d'opprimer les petits ou de les laisser sans assistance, mais que sa bénédiction se répand sur ceux qui ont pitié des misérables. Ce sont là de puissants motifs à exercer la charité libéralement et avec plaisir.

Il était défendu aux Juifs de se servir des premiers-nés mâles de leur bétail parce qu'ils devaient être consacrés à Dieu.

(a) v2 : Exode 23.10 ; Lévitique 25

(b) v10 : Matthieu 5.42 ; Luc 6.35

(c) v11 : Matthieu 26.11 ; Jean 12.8

(d) v12 : Exode 21.2 ; Jérémie 34.10.

(e) v19 : Exode 13.2 et 22.29 et 34.19 ; Lévitique 27.26 ; Nombres 3.23

(f) v22 : Sus 12.16 et 23.

## Chapitre XVI

*Il est parlé dans ce chapitre*

1. des fêtes de la pâque, de la Pentecôte et des tabernacles, versets 1-17,

2. de l'établissement et du devoir des juges et des magistrats, versets 18-20.

3. Dieu, pour empêcher l'idolâtrie, défend de faire des statues et de planter des arbres auprès des autels dans les lieux où il serait adoré comme les idoles en plantaient dans les lieux où ils servaient les idoles, versets 21-22.

**P**RENDS garde au mois que les épis murissent et fais <sup>a</sup> la pâque à l'Éternel ton Dieu, car c'est dans le mois que les épis murissent que l'Éternel ton Dieu t'a fait sortir de nuit hors d'Égypte,

2. Et sacrifie la pâque à l'Éternel ton Dieu du gros et du menu bétail au lieu que l'Éternel aura choisi pour y faire habiter son nom.

3. <sup>b</sup> Tu ne mangeras point de pain levé avec la pâque, tu mangeras en la célébrant pendant sept jours des pains sans levains, des pains d'affliction, parce que tu es sorti en hâte du pays d'Égypte afin que tu te souviennes tous les jours de ta vie du jour que tu es sorti du pays d'Égypte.

4. Il ne se fera point de levain chez toi dans toutes tes frontières pendant sept jours et <sup>c</sup> on ne gardera rien de la chair du sacrifice que tu auras fait le soir du premier jour jusqu'au matin.

5. Tu ne pourras pas sacrifier la pâque dans tous les lieux de ta demeure que l'Éternel ton Dieu te donne,

6. Mais seulement au lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi pour y faire habiter son nom, c'est là que tu sacrifieras la pâque, le soir aussitôt que le soleil sera couché, dans le même temps que tu sortis d'Égypte,

7. Et l'ayant fait cuire, tu la mangeras au lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi. Et le matin tu t'en retourneras et tu t'en iras dans tes tentes.

8. Pendant six jours tu mangeras des pains sans levain et au septième jour, qui est l'assemblée solennelle à l'Éternel ton Dieu, tu ne feras aucune œuvre.

9. <sup>d</sup> Tu te compteras sept semaines. Tu commenceras à compter ces sept semaines depuis que tu auras commencé à mettre la faucille dans la moisson.

10. Puis tu feras la fête solennelle des semaines à l'honneur de l'Éternel ton Dieu en présentant l'offrande volontaire de ta main que tu donneras selon que l'Éternel ton Dieu t'auras béni,

11. Et tu te réjouiras en la présence de l'Éternel ton Dieu, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante et le Léviste qui est dans tes portes, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont parmi toi au lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi pour y faire habiter son nom,

12. Et tu te souviendras que tu as servi en Égypte et tu prendra garde à faire ces statuts.

13. Tu feras la fête solennelle des tabernacles pendant sept jours après que tu auras recueilli les revenus de ton aire et de ta cuve,

14. Et tu te réjouiras pendant la fête solennelle, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur et ta servante, le Léviste, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont dans tes portes.

15. Pendant sept jours tu célèbreras la fête solennelle à l'honneur de l'Éternel ton Dieu, au lieu que l'Éternel aura choisi quand l'Éternel ton Dieu t'aura béni dans toute ta récolte et dans tout l'ouvrage de tes mains et tu seras alors dans la joie.

16. <sup>e</sup> Trois fois l'année tout mâle d'entre vous se présentera devant l'Éternel ton Dieu au lieu qu'il aura choisi, savoir à la fête solennelle des pains sans levain et à la fête solennelle des semaines et à la fête solennelle des tabernacles <sup>f</sup>. Et nul ne se présentera devant la face de l'Éternel à vide,

17. Mais chacun donnera à proportion de ce qu'il aura selon la bénédiction que l'Éternel ton Dieu t'aura donnée.

18. Tu t'établiras des juges et des prévôts dans toutes les villes que l'Éternel ton Dieu te donne selon tes tributs afin qu'ils jugent le peuple par un jugement juste.

19. Tu ne pervertiras point le droit et <sup>g</sup> tu n'auras point égard à l'apparence des personnes <sup>h</sup> et tu ne prendras aucun présent, car le présent aveugle les yeux des sages et il corrompt les paroles des justes.

20. Tu suivras fort exactement la justice afin que tu vives et que tu possède le pays que l'Éternel ton Dieu te donne.

21. Tu ne planteras point de bocage de quelque arbre que ce soit auprès de l'autel de l'Éternel ton Dieu que tu te seras fait.

22. Tu ne te dresseras point non plus de statue, car l'Éternel ton Dieu hait ces choses.

### Réflexions

Les raisons pour lesquelles les fêtes des Juifs avaient été ordonnées ont été marquées ci-devant

plus d'une fois. Ce qu'il faut considérer sur cela c'est que si Dieu voulait que les Juifs eussent leurs fêtes pour se souvenir des bienfaits qu'il avait accordés à leur nation, les chrétiens, à qui Dieu a fait des grâces infiniment plus considérables, doivent célébrer ces grâces avec beaucoup plus de zèle et d'ardeur, non seulement dans les temps qui sont destinés à cela, mais en tout temps et par toute leur conduite, la vie d'un chrétien devant être toute consacrée à la gloire de Dieu et à son service.

2. Ce chapitre prouve que l'établissement des magistrats et des juges a Dieu pour auteur et que le devoir de ceux qui exercent ces emplois est de rendre une exacte justice, de ne prendre aucun présent et de n'avoir point d'égard à l'apparence des personnes.

3. La défense que Dieu faisait aux Juifs de planter des bocages et de faire des statues à la manière des idolâtres montre que ce n'est pas assez d'éviter l'idolâtrie, mais qu'il faut outre cela s'éloigner de tout ce qui en approche et de tout ce qui pourrait être pour nous ou pour les autres une occasion de péché ou de scandale.

(a) v1 : Exode 12.2 ; Lévitique 23.5 ; Nombres 9.2 et 28.16

(b) v3 : Exode 12.15-19 et 34.18

(c) v4 : Exode 12.10

(d) v 9 : Exode 23.16 ; Lévitique 23.15 ; Nombres 28.26

(e) v16 : Exode 23.17 et 34.23

(f) v16 : Exode 23.15

(g) v19 : Lévitique 19.16 ; Sus 1.17

(h) v19 : Exode 23.8

## Chapitre XVII

*Dieu commande qu'on fasse mourir les Israélites qui adoraient les idoles, versets 1-7,*

*2. Que quand il faudra juger de quelque cas douteux, on consulte les sacrificateurs ou le juge et qu'on s'en tienne à leur décision, versets 8-13.*

*Enfin, il prescrit la manière d'établir les rois et leur devoir tant à l'égard des choses civiles qu'à l'égard de la religion, versets 14-20.*

**T**U <sup>a</sup> ne sacrifieras point à l'Éternel ton Dieu, ni taureau, ni menue bête qui ait en soi quelque vice ou quelque défaut, car c'est une abomination à l'Éternel ton Dieu.

2. <sup>b</sup> Quand il se trouvera au milieu de toi dans quelque ville que l'Éternel ton Dieu te donne un homme ou une femme qui fasse ce qui est mauvais aux yeux de l'Éternel ton Dieu en transgressant son alliance,

3. Et qui aille et qui serve d'autres dieux et qui se prosterne devant eux, soit devant le soleil ou devant la lune ou devant toute l'armée du ciel, ce que je ne t'ai pas commandé,

4. Et que cela t'aura été rapporté et que tu l'auras appris, alors tu t'informerás exactement et si tu trouves que ce qu'on t'a dit soit véritable et certain, qu'une telle abomination ait été faite en Israël,

5. Alors tu feras sortir vers tes portes un tel homme ou une telle femme qui aura fait cette méchante action, soit l'homme, soit la femme et tu les assommeras de pierres et ils mourront.

6. <sup>c</sup> On feras mourir celui qui doit mourir sur la parole de deux ou trois témoins, mais on ne le fera pas mourir sur la parole d'un seul témoin.

7. La main des témoins sera la première sur lui pour le faire mourir, ensuite la main de tout le peuple le lapidera, ainsi tu ôteras ce méchant du milieu de toi.

8. <sup>d</sup> Quand une affaire te paraîtra trop difficile pour juger entre le sang et le sang, entre la cause et la cause, entre la plaie et la plaie, qui sont des affaires de procès dans tes portes <sup>1</sup>, alors tu te lèveras et tu monteras au lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi,

9. Et tu viendras aux sacrificateurs qui sont de la race de Lévi et au juge qui sera en ce temps-là et tu les consulteras et ils te déclareront ce que porte le droit.

10. Et tu feras exactement ce qu'ils t'auront déclaré du lieu que l'Éternel aura choisi et tu prendras garde à faire tout ce qu'ils t'auront enseigné.

11. Tu feras de point en point ce que dit la loi qu'ils t'auront enseignée et selon le droit qu'ils auront déclaré et tu ne te détourneras point de ce qu'ils t'auront dit, ni à droite, ni à gauche,

12. Mais l'homme qui par fierté n'aura point voulu obéir au sacrificateur (qui assiste là pour servir l'Éternel ton Dieu) ou au juge, cet homme mourra et tu ôteras ce méchant d'Israël,

13. Afin que tout le peuple l'entende et craigne et qu'il ne s'élève pas avec orgueil à l'avenir.

14. Quand tu seras entré au pays que l'Éternel ton Dieu te donne et que tu posséderas et que tu y demeureras, si tu dis : J'établirai un roi sur moi, comme toutes les nations qui sont autour de moi,

15. Tu ne manqueras pas de t'établir pour roi celui que l'Éternel ton Dieu aura choisi, tu t'établiras pour roi un homme qui soit d'entre tes frères et tu ne pourras point établir sur toi un homme étranger qui ne soit pas ton frère,

16. Cependant, il ne fera pas d'amas de chevaux et il ne ramènera point le peuple en Égypte pour faire un amas de chevaux, car l'Éternel vous a dit : Jamais vous ne retournerez par ce chemin là.

17. Il ne prendra point aussi plusieurs femmes, de peur que son cœur ne se détourne, il ne s'amassera point non plus beaucoup d'argent, ni beaucoup d'or.

18. Et aussitôt qu'il sera assis sur le trône de son règne, il écrira pour lui un double de cette loi dans un livre qu'il prendra des sacrificateurs qui sont de la race de Lévi.

19. Et ce livre demeurera par devers lui et il lira dans ce livre tous les jours de sa vie afin qu'il apprenne à craindre l'Éternel son Dieu et prenne garde à toutes les paroles de cette loi et à ces statuts pour les faire,

20. De peur que son cœur ne s'élève par dessus ses frères et qu'il ne se détourne de ce commandement ou à droite ou à gauche et qu'il prolonge ses jours dans son règne lui et ses fils au milieu d'Israël.

### Réflexions

Ce chapitre nous présente ces trois considérations.

La première, que la loi qui ordonnait de faire mourir les idolâtres ne regarde pas les chrétiens et que l'on ne doit pas en conclure qu'il faille employer les supplices et la rigueur contre ceux qui sont dans l'erreur, mais que cependant nous devons résister à ceux qui pourraient nous détourner du vrai service de Dieu et de l'obéissance que nous lui devons, que ces gens-là doivent être regardés comme des séducteurs et retranchés de la communion de l'église par l'exercice de la discipline comme Paul le montre dans ses épîtres et en particulier dans la première épître aux Corinthiens, chapitre V, où il applique à ce sujet ces paroles de Moïse :

*Ôtez le méchant du milieu de vous.*

La seconde considération regarde la loi qui obligeait les Juifs à se soumettre au jugement du sacrificateur et qui assujettissait à la mort ceux qui refuseraient de lui obéir. Il faut savoir que cette loi ne concernait pas les articles de la foi et les dogmes de la religion, puisque Dieu lui-même avait tellement réglé dans sa parole tout ce que l'on devait croire et observer à cet égard, qu'il n'était permis à qui que ce fût de s'écarter en aucune manière de cette règle, mais cette loi regardait les causes civiles dans lesquelles il fallait se soumettre au sacrificateur ou au juge qui avait l'autorité de terminer les procès auxquels il n'y aurait jamais eu de fin si les particuliers eussent pu se rebeller impunément contre ceux que Dieu avait lui-même établis pour les décider. C'est ainsi qu'on doit encore aujourd'hui se soumettre aux juges et aux magistrats et qu'il est ordonné aux chrétiens d'obéir selon Dieu à leurs conducteurs spirituels et temporels.

Enfin, il paraît de ce chapitre que les rois et les magistrats chrétiens ne doivent pas croire qu'il leur est permis de s'élever au dessus de leurs frères et de profiter de leur autorité pour s'enrichir, pour vivre dans les délices ou pour opprimer les peuples, mais que leur devoir est de se tenir dans la modération et dans l'humilité, de gouverner leurs sujets avec justice et surtout de bien lire la loi de Dieu et de l'avoir continuellement devant les yeux afin de s'y conformer.

(a) v1 : Lévitique 22.20 et suivants ; Sus 15.21

(b) v2 : Sus 13.6

(c) v6 : Nombres 35.30 ; Sus 19.15 ; Matthieu 18.16 : II Corinthiens 13.1

(d) v8 : II Corinthiens 19.10

(1) v8 : Les assemblées des juges se tenaient aux portes des villes.

## Chapitre XVIII

*Dieu règle le droit que les sacrificateurs et les Lévitiques qui feraient le service auraient sur les sacrifices et sur les autres oblations, versets 1-8.*

*2. Il défend les superstitions des Cananéens et particulièrement de consulter les devins, versets 9-14.*

*3. Il promet d'instruire son peuple en lui envoyant des prophètes et surtout d'envoyer un grand prophète auquel tous devraient se soumettre, versets 15-19*

*Enfin, il donne des marques auxquelles on peut discerner les faux et les vrais prophètes, versets 20-22.*

**L**ES sacrificateurs qui sont de la race de Lévi, même toute la tribu de Lévi, n'auront point de part, ni d'héritage avec le reste d'Israël, <sup>a</sup> mais ils mangeront des sacrifices de l'Éternel faits par le feu et de son héritage <sup>1</sup>.

2. Ils n'auront donc point d'héritage parmi leurs frères, <sup>b</sup> l'Éternel est leur héritage comme il en a parlé.

3. Or c'est ici ce que les sacrificateurs auront droit de prendre du peuple, savoir de ceux qui offriront quelque sacrifice, soit taureau ou menu bétail, on donnera au sacrificateur l'épaule, les mâchoires et le ventre.

4. Tu leur donneras les prémices de ton froment, de ton vin et de ton huile et les prémices de la toison de tes brebis,

5. Car l'Éternel ton Dieu l'a choisi d'entre toutes les tribus afin qu'il assiste pour faire le service au nom de l'Éternel, lui et ses fils à toujours.

6. Or quand le Lévite viendra de quelque lieu de ta demeure, de quelque endroit que ce soit d'Israël, où il fasse son séjour et qu'il viendra selon tout le désir de son âme au lieu que l'Éternel aura choisi,

7. Il fera le service au nom de l'Éternel son Dieu comme tous ses frères les Lévitiques qui assistent en la présence de l'Éternel.

8. Ils mangeront une égale portion avec les autres, outre ce que chacun d'eux pourrait avoir vendu du bien de ses pères.

9. Quand tu seras entré au pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu n'apprendras pas à imiter les abominations de ces nations-là.

10. Il ne se trouvera personne parmi toi qui fasse passer par le feu son fils ou sa fille, <sup>c</sup> ni de devin qui se mêle de deviner, ni de pronostiqueur du temps, ni aucun qui fasse des prédictions, ni qui fasse des prestiges,

11. Ni d'enchanteur qui use d'enchantement, ni d'homme qui consulte l'esprit de python, ni de diseur de bonne aventure, ni aucun qui interroge les morts,

12. Car quiconque fait ces choses-là est en abomination à l'Éternel et c'est à cause de ces abominations que l'Éternel ton Dieu chasse ces nations-là de devant toi.

13. Tu vivras dans l'intégrité avec l'Éternel ton Dieu,

14. Car ces nations-là dont tu t'en va posséder le pays écoutent les pronostiqueurs et les devins, mais pour toi l'Éternel ton Dieu ne t'a point permis de faire ainsi.

15. <sup>d</sup> L'Éternel ton Dieu te suscitera un prophète comme moi d'entre tes frères, vous l'écouteriez,

16. Suivant tout ce que tu demandas à l'Éternel ton Dieu à Horeb au jour de l'assemblée dans lequel tu dis : <sup>e</sup> Que je n'entende plus la voix de l'Éternel mon Dieu et que je ne voie plus ce grand feu de peur que je ne meure.

17. Alors l'Éternel me dit : Ils ont bien dit ce qu'ils ont dit.

18. Je leur susciterai un prophète comme toi d'entre leurs frères et je mettrai mes paroles en sa bouche et il <sup>f</sup> leur dira tout ce que je lui aurai commandé.

19. Et il arrivera que quiconque n'écouterà pas les paroles qu'il aura dites en mon nom, je lui en demanderai compte.

20. Mais <sup>g</sup> si quelque prophète a assez d'orgueil pour dire quelque chose en mon nom que je ne lui aurai point commandé de dire, ou s'il parle au nom des autres dieux, ce prophète-là mourra.

21. Que si tu dis en ton cœur : Comment connaissons-nous la parole que l'Éternel n'aura point dite ?

22. Quand ce prophète-là aura parlé au nom de l'Éternel et que la chose qu'il aura prédite ne sera point, ni n'arrivera point, ce sera là une parole que l'Éternel ne lui aura point dite, mais le prophète l'aura dite par orgueil, ainsi ne le crains point.

## Réflexions

Paul nous apprend que la loi qui règle le droit des sacrificateurs auraient sur les offrandes du peuple marque que l'intention de Dieu a toujours été que ceux qui servent l'église fussent nourris et entretenus par l'église.

2. Nous voyons ici que c'est une impiété criante de consulter les devins et d'user d'enchantements et de cérémonies superstitieuses et que ces crimes ne doivent en aucune façon être soufferts parmi ceux qui connaissent le vrai Dieu.

3. Nous avons dans ce chapitre une prophétie remarquable qui est appliquée à Jésus-Christ dans le nouveau Testament. C'est celle par laquelle Dieu avait promis d'envoyer un grand prophète qui ferait connaître aux hommes la volonté de Dieu et qui devrait être seul écouté dans l'église.

4. L'ordre que Dieu donnait de ne pas écouter les faux prophètes montre qu'il ne faut pas croire que tous ceux qui se disent envoyés de Dieu le soient en effet, mais que Dieu veut qu'on examine les docteurs et les doctrines par les marques qu'il a lui-même données dans sa parole. C'est aussi à quoi Jésus-Christ et les apôtres exhortent particulièrement les chrétiens.



- (a) v1 : Nombres 18.20 ; Sus 10.9 ; I Corinthiens 9.13  
 (b) v2 : Nombres 18.20  
 (c) v10 : Lévitique 20.27 ; I Samuel 28.7 ; Ésaïe 8.19  
 (d) v15 : Jean 1.45 ; Actes 3.22 et 7.37  
 (e) v16 : Exode 20.19 ; Hébreux 12.19  
 (f) v18 : Jean 4.25  
 (g) v20 : Sus 13.5 ; Jérémie 14.14

(1) v1 : Ou de sa portion, savoir des offrandes qui appartenaient à Dieu.

## Chapitre XIX

*Ce chapitre contient des lois*

1. *touchant les villes de refuge et la manière de procéder lorsqu'il se serait commis quelque meurtre soit involontaire, soit volontaire, versets 1-13,*
2. *touchant les bornes des possessions et la punition des faux témoins, versets 14-21.*

**Q**UAND l'Éternel ton Dieu aura exterminé les nations desquelles l'Éternel ton Dieu te donne le pays et que tu posséderas leur pays et que tu demeureras dans leurs villes et dans leurs maisons,

2. Alors <sup>a</sup> tu sépareras trois villes au milieu du pays que l'Éternel ton Dieu te donne pour le posséder.

3. Tu dresseras le chemin et tu partageras en trois parties les contrées de ton pays que l'Éternel ton Dieu te donnera en héritage et ce sera afin que tout meurtrier s'y retire.

4. Or voici comment on procèdera envers le meurtrier qui se sera retiré là pour sauver sa vie. <sup>b</sup> Celui qui aura frappé son prochain par mégarde et sans l'avoir haï auparavant,

5. Comme si quelqu'un étant allé avec son prochain dans une forêt pour couper du bois et qu'avançant sa main avec sa cognée pour couper du bois, il arrive que le fer échappe hors du manche et rencontre tellement son prochain qu'il en meure, cet homme-là s'enfuira dans une de ces villes afin qu'il y vive,

6. De peur que le garant du sang ne poursuive le meurtrier pendant que son cœur est échauffé et qu'il ne l'atteigne si le chemin était trop long et ne le frappe à mort bien qu'il ne fût pas digne de mort parce qu'il ne haïssait point son prochain auparavant.

7. C'est pourquoi je te commande et je te dis : Sépare-toi trois villes.

8. Que si l'Éternel ton Dieu étend tes frontières comme il l'a juré à tes pères et s'il te donne tout le pays <sup>c</sup> qu'il a promis de donner à tes pères,

9. (Pourvu que tu prennes garde à faire tous ses commandements que je te prescris aujourd'hui afin que tu aimes l'Éternel ton Dieu et que tu marche toujours dans ses voies,) <sup>d</sup> alors tu ajouteras encore trois villes à ces villes-là,

10. Afin que le sang de celui qui est innocent ne soit pas répandu au milieu de ton pays que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage et que tu ne sois pas coupable de meurtre.

11. <sup>e</sup> Mais lorsqu'un homme qui haïra son prochain lui aura dressé des embûches et qu'il se sera élevé contre lui et qu'il l'aura frappé de mort et qu'il s'en sera enfui dans l'une de ces villes.

12. Alors les anciens de sa ville l'enverront tirer de là et le livreront entre les mains du garant de sang afin qu'il meure.

13. Ton œil ne l'épargnera point, mais tu ôteras d'Israël le sang de l'innocent et tu seras heureux.

14. <sup>f</sup> Tu ne transporterás point les bornes de ton prochain que les prédécesseurs auront plantés dans l'héritage que tu posséderas au pays que l'Éternel ton Dieu te donne pour le posséder.

15. <sup>g</sup> Un seul témoin ne sera point valable contre un homme dans quelque crime et péché que ce soit, quelque péché qu'on ait commis, <sup>i</sup> mais sur la parole de deux ou de trois témoins la chose sera valable.

16. Quand un faux témoins s'élèvera contre quelqu'un pour déposer contre lui et pour l'accuser de révolte contre Dieu,

17. Alors ces deux hommes-là qui auront contestation entre eux comparaitront devant l'Éternel en la présence des sacrificateurs et des juges qui seront en ce temps-là,

18. Et les juges s'informeront exactement et s'il se trouve que ce témoin soit un faux témoin, qu'il ait déposé faussement contre son frère,

19. <sup>j</sup> Tu lui feras comme il avait dessein de faire à son frère et ainsi tu ôteras le méchant du milieu de toi,

20. Et les autres qui entendront cela craindront et à l'avenir ils ne feront plus de semblable méchanceté au milieu de toi.

21. Ton œil ne l'épargnera point, <sup>k</sup> vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

### Réflexions

Nous apprenons dans ce chapitre

1. Que si Dieu avait établi des villes de refuge pour ceux qui auraient tué quelqu'un innocemment et sans aucun mauvais dessein, il ne voulait pas qu'on laisse impunis, sous quelque prétexte que ce fût, les meurtriers volontaires. Ainsi, les magistrats et les juges sont obligés de faire une recherche et une punition exacte de ces sortes de crimes s'ils ne veulent pas attirer sur eux et sur leurs peuples la vengeance céleste.

2. Ce chapitre nous enseigne que c'est une injustice criante de transporter les bornes des possessions.

La troisième réflexion regarde les témoins. Dieu veut qu'on ait recours aux témoins lorsqu'on ne peut pas connaître autrement la vérité et il ordonne qu'on fasse souffrir aux faux témoins la même peine que celle à laquelle ils auraient exposé celui contre qui ils auraient rendu un faux témoignage. Cette loi montre que les juges sont autorisés par la loi divine à se servir de témoins et du serment pour découvrir la vérité, que ceux qui sont appelés en témoignage sont

obligés de la déclarer, que les faux témoins qui sont connus méritent une punition exemplaire et que si les hommes ne les punissent pas, Dieu fera la vengeance de leur perfidie et de leur impiété.

- (a) v2 : Exode 21.13 ; Nombres 35.9 ; Josué 20.2
- (b) v4 : Exode 21.13
- (c) v8 : Genèse 28.13 ; Ci-dessus 12.20
- (d) v9 : Josué 20.7
- (e) v11 : Genèse 9.6 ; Exode 21.12-14 ; Lévitique 24.17 ; Nombres 35.16 et suivants
- (f) v14 : Proverbes 22.28
- (g) v15 : Nombres 35.30 ; Ci-dessus 17.6 ; Matthieu 18.16
- (h) v15 : Jean 8.17 ; II Corinthiens 13.1 ; Hébreux 10.28
- (i) v19 : Proverbes 19.5
- (j) v21 : Exode 21.23 ; Lévitique 24.20 ; Matthieu 5.38

## Chapitre XX

*Ce chapitre contient les lois militaires. On y voit l'exhortation que les sacrificateurs adressaient au peuple lorsqu'il allait à la guerre et comment les Israélites devaient traiter les villes qu'ils attaqueraient.*

**Q**UAND tu iras à la guerre contre tes ennemis et que tu verras des chevaux et des charriots et un peuple plus grand que toi, ne les crains point, car l'Éternel ton Dieu qui t'a fait monter hors du pays d'Égypte est avec toi.

2. Et quand il faudra s'approcher pour combattre, le sacrificateur s'avancera et parlera au peuple,

3. Et il leur dira : Écoute Israël, vous vous approchez aujourd'hui pour combattre vos ennemis, que votre cœur ne devienne point lâche, ne craignez point, ne soyez point étonnés et n'ayez aucune frayeur d'eux,

4. Car l'Éternel votre Dieu est celui qui marche avec vous pour combattre pour vous contre vos ennemis et pour vous préserver.

5. Alors les officiers parleront au peuple disant : Qui est celui qui a bâti une maison neuve et ne l'a point dédiée ? Qu'il s'en aille et qu'il retourne dans sa maison de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre ne la dédie.

6. Et qui est celui qui a planté une vigne <sup>a</sup> et qui n'en a point encore cueilli le fruit ? Qu'il s'en aille et qu'il retourne dans sa maison de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre n'en cueille le fruit.

7. Et qui est-ce <sup>b</sup> qui a fiancé une femme et qui ne l'a point encore épousée, qu'il s'en aille et qu'il retourne dans sa maison de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre ne l'épouse.

8. Et les officiers continueront à parler au peuple et diront : <sup>c</sup> Si quelqu'un est timide et lâche, qu'il s'en aille et qu'il retourne en sa maison, de peur que le cœur de ses frères ne se fonde comme le sien.

9. Et aussitôt que les officiers auront achevé de parler au peuple, ils rangeront les chefs de bandes à la tête de chaque groupe.

10. Quand tu t'approcheras d'une ville pour la combattre, tu lui présenteras la paix.

11. Alors si elle te fait la paix et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouvera te sera tributaire et te servira,

12. Que si elle ne traite pas avec toi, mais qu'elle fasse la guerre contre toi, alors tu l'assiègeras.

13. Et quand l'Éternel ton Dieu l'aura livrée entre tes mains, tu feras passer tous les mâles au fil de l'épée.

14. En réservant seulement les femmes, les petits enfants, les bêtes et tout ce qui sera dans la ville, savoir tout son butin que tu pilleras pour toi et tu mangeras le butin de tes ennemis que l'Éternel ton Dieu t'auras donné.

15. Tu en feras ainsi à toutes les villes qui sont fort éloignées de toi et qui ne sont point des villes de ces nations,

16. Mais <sup>d</sup> tu ne laisseras vivre personne qui soit des villes de ces peuples que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage,

17. Car tu ne manqueras point à les détruire à la façon de l'interdit, savoir les Héthiens, les Amorhéens, les Cananéens, les Phérésiens, les Héviens, les Jébusiens, comme l'Éternel ton Dieu te l'a commandé,

18. Afin qu'ils ne vous apprennent pas à faire toutes les abominations qu'ils ont pratiquées envers leurs dieux et que vous ne péchiez pas contre l'Éternel votre Dieu.

19. Quand tu tiendras une ville assiégée plusieurs jours en la battant pour la prendre, tu ne gâteras point ses arbres et tu ne les renverseras point à coup de cognée parce que tu pourras en manger, c'est pourquoi tu ne les couperas point, car l'arbre des champs est-il un homme pour venir contre toi dans le siège ?

20. Mais tu détruiras et couperas seulement les arbres que tu connaîtras n'être point des arbres fruitiers et tu en bâtiras des forts contre la ville qui te fait la guerre jusqu'à ce que tu en soit le maître.

### Réflexions

Les lois militaires qui sont contenues dans ce chapitre méritent qu'on y fasse réflexion.

L'exhortation que le sacrificateur adressait aux Israélites quand ils allaient à la guerre tendait à leur apprendre que c'était par le secours de Dieu seul qu'ils pouvaient vaincre leurs ennemis. L'on peut recueillir par là que Dieu qui préside à tout donne des succès heureux à la guerre et que, quand les guerres sont justes et légitimes, on peut s'assurer de sa protection.

La loi qui exemptait certaines personnes d'aller à la guerre avait été établie tant parce qu'il n'aurait pas été juste qu'elles fussent privées des avantages qu'elles avaient voulu se procurer et que d'autres en jouissent parce qu'il était à craindre que ces gens-là n'allant à la guerre que malgré eux ne manquassent de courage.

Dieu voulait que les Israélites se conduisissent dans leurs guerres avec modération et avec douceur en épargnant le plus qu'il leur serait possible les personnes innocentes.

Si les Juifs devaient en user ainsi envers leurs ennemis, les chrétiens doivent beaucoup plus garder cette modération et marquer en toutes choses qu'ils sont animés de l'esprit de Jésus-Christ qui est un esprit de charité et de douceur.

(a) v6 : Lévitique 19.23-24

(b) v7 : Ci-dessous 24.5

(c) v8 : Juges 7.3

(d) v16 : Nombres 33.52 ; Ci-dessus 7.1-2

## Chapitre XXI

*Dieu règle ici :*

- la manière de faire l'expiation du meurtre dont l'auteur était inconnu, versets 1-9,

- les mariages avec les prisonnières prises en guerre, versets 10-14,

- le droit des aînés, versets 15-17,

- la punition des enfants rebelles, versets 18-21,

- et la sépultures des criminels exécutés à mort par la justice, versets 22-23.

**L**ORSQUE dans toute la terre que l'Éternel ton Dieu te donne pour la posséder on trouvera le corps d'un homme qui aura été tué étendu dans un champ et qu'on ne saura pas qui l'a tué,

2. Alors tes anciens et tes juges sortiront et mesureront depuis l'homme qui aura été tué jusqu'aux villes qui sont autour de lui.

3. Puis les anciens de la ville qui sera la plus proche de l'homme qui aura été tué prendront une jeune vache du troupeau dont on ne se soit point servi et qui n'ai point tiré de joug,

4. Et les anciens de cette ville feront descendre cette jeune vache dans une vallée rude qu'on ne laboure ni ne sème pas et ils couperont là dans cette vallée le cou à cette jeune vache,

5. Et les sacrificateurs, fils de Lévi s'approcheront, car l'Éternel ton Dieu les a choisis pour faire son service et pour bénir au nom de l'Éternel et afin que toute cause et toute plaie soit jugée par leur parole.

6. Et tous les anciens de cette ville-là qui seront le plus près de l'homme qui aura été tué laveront leurs mains sur la jeune vache à laquelle on aura coupé le cou dans la vallée,

7. Et prenant la parole, ils diront : Nos mains n'ont point répandu ce sang, nos yeux aussi ne l'ont point vu répandre.

8. Ô Éternel ! Sois propice à ton peuple Israël que tu as racheté et ne lui impute point le sang innocent qui a été répandu au milieu de ton peuple d'Israël. et le meurtre sera expié pour eux,

9. Et tu ôteras le sang innocent du milieu de toi parce que tu auras fais ce que l'Éternel approuve et qu'il trouve droit.

10. Quand tu seras allé à la guerre contre tes ennemis et que l'Éternel ton Dieu les aura livrés entre tes mains et que tu en aura emmenés des prisonniers,

11. Si tu vois entre les prisonniers une femme qui soit belle et qu'ayant conçu pour elle de l'affection tu veuilles la prendre pour ta femme,

12. Alors tu la prendras dans ta maison et elle se rasera la tête et coupera ses ongles.

13. Et elle ôtera de dessus elle les vêtements qu'elle avait dans sa captivité et elle demeurera dans ta maison et pleurera son père et sa mère un mois durant et puis tu viendras vers elle et tu seras son mari et elle sera ta femme.

14. S'il arrive qu'elle ne te plaise plus, tu la rendras à sa volonté et tu ne la pourras pas vendre pour de l'argent, ni en faire aucun trafic parce que tu l'auras humiliée.

15. Quand un homme aura deux femmes, l'une aimée et l'autre haïe <sup>1</sup> et qu'elles lui auront enfanté des enfants, tant celle qui est aimée que celle qui est haïe, si le fils aîné de celle qui est haïe,

16. Lorsque le jour viendra qu'il partagera à ses enfants ce qu'il aura, alors il ne pourra pas faire aîné le fils de celle qui est aimée avant le fils de celle qui est haïe qui est le premier-né,

17. <sup>a</sup> Mais il reconnaîtra le fils de celle qui est haïe pour son premier-né en lui donnant la portion de deux de tout ce qui se trouvera lui appartenir, car il est <sup>b</sup> le commencement de sa force, le droit d'aînesse lui appartient.

18. Quand un homme aura un enfant pervers et rebelle qui n'obéira point à la voix de son père, ni à la voix de sa mère, ne les veuille pas écouter,

19. Alors le père et la mère le prendront et le mèneront aux anciens de la ville et à la porte de son lieu,

20. Et ils diront aux anciens de sa ville : C'est ici notre fils qui est pervers et rebelle, il n'obéit point à notre voix, il est gourmand et ivrogne.

21. Alors tous les hommes de la ville le lapideront et il mourra et tu ôteras le méchant du milieu de toi afin que tout Israël l'entende et soit saisi de crainte.

22. Quand un homme aura commis quelque péché digne de mort et qu'on le fera mourir et que tu le pendras à un bois,

23. Son corps ne demeurera point la nuit sur le bois, mais tu ne manqueras point de l'ensevelir le jour même, <sup>c</sup> car celui qui est pendu est malédiction de Dieu, c'est pourquoi tu ne souilleras point la terre que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage.

### Réflexions

Les cérémonies que Dieu avait prescrites pour faire l'expiation du meurtre dont l'auteur était inconnu et la prière de protestation solennelle que les magistrats devaient prononcer dans cette occasion montrent bien clairement que les juges ne sauraient être trop exacts à découvrir et à punir les meurtriers et que, s'ils ne le font pas, le Seigneur leur en demandera compte.

Les lois touchant les mariages avec les prisonnières et le droit des aînés avaient pour but d'empêcher que les Israélites ne se laissent emporter à

leurs passions et à leurs caprices et de maintenir l'ordre et la justice dans les familles.

La loi qui condamnait à mort les enfants rebelles à père et mère marque la grandeur de ce péché et doit faire craindre aux enfants qui s'en rendent coupables la malédiction de Dieu.

Enfin, ce que le Seigneur avait prescrit touchant les criminels qui seraient exécutés à mort tendent à empêcher qu'on ne laissât les corps morts exposés à être mangés des bêtes ou à se consumer d'eux-mêmes, ce qui aurait ressenti l'inhumanité et eût été un objet d'horreur.

Nous devons à l'occasion de ce qui est dit ici du supplice des criminels penser au profond abaissement de Jésus-Christ notre Seigneur qui a été exposé sur une croix. C'est la réflexion que Paul fait au chapitre III de l'épître aux Galates, lorsqu'il dit :

*Christ nous a racheté de la malédiction de la loi lorsqu'il a été fait malédiction pour nous, car il est écrit « Maudit est celui qui est pendu au bois ».*

(a) v17 : I Chroniques 1.5

(b) v17 : Genèse 49.8

(1) v15 : C'est-à-dire moins aimée.

## Chapitre XXII

*Les lois contenues dans ce chapitre regardent les choses perdues, la modestie dans les habits, l'humanité même envers les bêtes, les bâtiments, le mélange des espèces, les vêtements et la punition des personnes mariées et non mariées qui tomberaient dans l'impureté.*

**S**i tu <sup>a</sup> vois le bœuf ou la brebis de ton frère égarés, tu ne te cacheras point d'eux, <sup>1</sup> tu ne manqueras point de les ramener à ton frère.

2. Que si ton frère ne demeure pas près de toi ou que tu ne le connaisses pas, tu les retireras dans ta maison et ils seront avec toi jusqu'à ce que ton frère les cherche et alors tu les lui rendras.

3. Tu en feras de même à l'égard de son âne et tu en useras de même à l'égard de son vêtement et de toute autre chose que ton frère aura perdue, tu ne t'en pourras pas cacher.

4. Si tu vois l'âne de ton frère ou son bœuf tombés dans le chemin, tu ne te cacheras point d'eux, mais tu les relèveras avec lui.

5. Une femme ne porteras point un habit d'homme et un homme ne se vêtiras point d'un habit de femme, car quiconque fait de telles choses est en abomination à l'Éternel ton Dieu.

6. Quand tu rencontreras dans un chemin sur quelque arbre ou sur la terre un nid d'oiseau où il y ait des petits ou des œufs et la mère couvant les petits ou les œufs, tu ne prendras point la mère avec ses petits,

7. Mais tu laisseras aller la mère et tu prendras les petits pour toi afin que tu sois heureux et que tu prolonges tes jours.

8. Quand tu bâtiras une maison neuve, tu feras des défenses tout autour de ton toit de peur que tu ne rendes ta maison responsable du sang si quelqu'un tombait de là.

9. Tu <sup>b</sup> ne planteras point ta vigne de diverses sortes de plant, de peur que le tout, savoir le plant que tu auras planté et le rapport de ta vigne ne soit souillé.

10. Tu ne laboureras point avec un âne et un bœuf accouplés.

11. Tu ne t'habilleras point d'un drap tissu de diverses choses, comme de la laine et de lin joints ensemble.

12. <sup>c</sup> Tu te feras des bandes aux quatre pans de ta robe dont tu te couvres.

13. Lorsque quelqu'un aura pris une femme et qu'après être venu vers elle il la haïra,

14. Et qu'il lui imputera quelque chose qui donne occasion de parler d'elle en la diffamant et en disant : J'ai pris cette femme et quand je me suis approché d'elle, je n'ai point trouvé en elle sa virginité,

15. Alors le père et la mère de la jeune fille prendront et produiront les marques de sa virginité devant les anciens de la ville à la porte,

16. Et le père de la jeune fille dira aux anciens : J'ai donné ma fille à cet homme pour femme et il en a conçu de l'aversion,

17. Et voici, il lui a imputé une chose qui donne occasion de parler disant : Je n'ai point trouvé que ta fille fût vierge. Cependant, voici les marques de la virginité de ma fille et ils étendront le drap devant les anciens de la ville.

18. Alors les anciens de cette ville-là prendront le mari et le châtieront,

19. Et parce qu'il aura diffamé une vierge d'Israël, ils le condamneront à cent pièces d'argent qu'ils donneront au père de la jeune fille et elle lui sera pour femme et il ne la pourra renvoyer tant qu'il vivra,

20. Mais si ce qu'il a dit est véritable que la jeune fille ne se soit trouvée vierge,

21. Alors ils feront sortir la jeune fille à la porte de la maison de son père et les gens de la ville l'assommeront de pierres et elle mourra, car elle a commis une infamie en Israël, commettant impureté dans la maison de son père et ainsi tu ôteras le mal du milieu de toi.

22. <sup>d</sup> Quand tu trouveras un homme couché avec une femme mariée, ils mourront même tous deux, tant l'homme qui a couché avec la femme que la femme et tu ôteras le mal d'Israël.

23. Quand une jeune fille vierge sera fiancée à un homme et que quelqu'un l'ayant trouvée dans la ville et aura couché avec elle,

24. Vous les ferez sortir tous deux à la porte de la ville et vous les lapiderez et ils mourront, savoir la jeune fille parce qu'elle n'a point crié dans la ville et l'homme parce qu'il a violé la femme de son prochain et tu ôteras le mal du milieu de toi.

25. Que si quelqu'un trouve aux champs une jeune fille fiancée et qu'il lui faisant violence il

couche avec elle, alors l'homme qui aura couché avec elle mourra lui seul,

26. Mais tu ne feras rien à la jeune fille. La jeune fille n'a point commis de péché digne de mort, car il en est de ce cas comme si quelqu'un s'élevait contre son prochain et lui ôtait la vie,

27. Parce que l'ayant trouvée aux champs, la jeune fille aurait pu crier sans que personne l'ait délivrée.

28. Si quelqu'un trouve une jeune fille vierge qui ne soit point fiancée et que la prenant il couche avec elle et qu'ils soient trouvés,

29. <sup>e</sup> L'homme qui aura couché avec elle donnera au père de la jeune fille cinquante pièces d'argent et elle lui sera pour femme parce qu'il l'a humiliée. Il ne la pourra pas laisser tant qu'il vivra.

30. Nul ne prendra la femme de son père, ni ne découvrira le bord de la robe de son père.

#### Réflexions

Ces diverses lois nous apprennent

1. Qu'on est obligé de rendre de bonne foi les choses qu'on a trouvées à celui à qui elles appartiennent.

2. Dieu défend de se déguiser et de changer les habits de son sexe comme les idolâtres le faisaient parce que cela est indécent et contraire à la bienséance et à la pudeur et peut conduire à la licence.

3. La loi qui défend de prendre dans le nid d'oiseaux la mère avec ses petits avait été donnée pour enseigner aux Juifs l'humanité.

4. Dieu voulait que l'on mit des défenses autour des toits des maisons parce que les toits étaient plats et pour empêcher qu'on ne tombât de là.

5. Il défendait le mélange des espèces dans la vue d'éloigner les Israélites de l'impureté et des coutumes des idolâtres.

6. Les bandes ou les franges que les Juifs portaient à leurs habits et qui les distinguaient des autres peuples étaient destinées à les faire souvenir qu'ils étaient le peuple de Dieu et qu'ils devaient garder sa loi.

Enfin, on doit faire une singulière attention à la peine que Dieu avait établie contre les personnes mariées et non mariées qui tomberaient dans le péché d'impureté. Nous voyons par là que non seulement l'adultère, mais aussi la simple fornication sont de grands péchés, que ceux qui en sont coupables doivent être punis et qu'ils sont obligés de réparer, soit par le mariage, soit par tous les autres moyens possibles le mal qu'ils ont fait, ce qui joint à la considération des peines dont Dieu menace les impurs, doit détourner de ces péchés et doit nous faire vivre dans la chasteté et dans la pureté.

(a) v1 : Exode 23.4

(b) v9 : Lévitique 19.19

(c) v12 : Nombres 15.38 ; Matthieu 23.5

(d) v22 : Lévitique 20.10

(e) v29 : Exode 22.16

(1) v1 : Tu ne passeras point outre, faisant semblant de ne pas les voir.

## Chapitre XXIII

*Les lois que ce chapitre renferme regardent :*

1. *certaines personnes qui ne pouvaient être reçues dans l'assemblée du peuple de Dieu, ni dans les emplois de la magistrature, versets 1-8,*

2. *la pureté qui devait être gardée dans le camp du peuple d'Israël lorsqu'il marchait en guerre, versets 9-14,*

3. *les esclaves fugitifs, l'impureté et la prostitution, l'usure, les vœux et enfin ce qu'il était permis ou défendu de prendre dans les possessions d'autrui, versets 15-25.*

**C**ELUI qui est eunuque, soit pour avoir été froissé, soit pour avoir été taillé, n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel.

2. Le bâtard n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel, même sa dixième génération n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel.

3. <sup>a</sup> Le Hammonite et le Moabite n'entreront point dans l'assemblée de l'Éternel, même leur dixième génération n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel.

4. Parce qu'ils ne sont point venus au devant de vous avec du pain et de l'eau par le chemin quand vous sortiez d'Égypte et <sup>b</sup> parce aussi <sup>nc1</sup> qu'ils firent venir à prix d'argent contre vous Balaam fils de Béhors de Péthor de Mésopotamie pour vous maudire,

5. Mais l'Éternel ton Dieu ne voulut point écouter Balaam et l'Éternel ton Dieu convertit la malédiction en bénédiction parce que l'Éternel ton Dieu t'aime.

6. Tu ne chercheras jamais tant que tu vivras leur paix, ni leur bien.

7. Tu n'auras point en abomination l'Iduméen car il est ton frère, tu n'auras point en abomination l'Égyptien, car tu as été étranger dans son pays.

8. Les enfants qui naîtront dans la troisième génération pourront entrer dans l'assemblée de l'Éternel.

9. Quand tu marcheras en armes contre tes ennemis, garde-toi de toute chose mauvaise.

10. S'il y a quelqu'un d'entre vous qui ne soit point pur, pour quelque accident qui lui soit arrivé de nuit, alors il sortira hors du camp et n'entrera point dans le camp.

11. Et sur le soir il se lavera d'eau et aussitôt que le soleil sera couché, il rentrera dans le camp.

12. Tu auras quelque endroit hors de camp où tu sortiras,

13. Et tu auras un pic entre tes ustensiles et quand tu voudras t'asseoir dehors, tu creuseras avec ce pic et tu t'en retourneras après avoir couvert ce qui sera sorti de toi,

14. Car l'Éternel ton Dieu marchera au milieu de ton camp pour te délivrer et pour livrer tes ennemis devant toi. Que tout ton camp soit donc saint, de peur qu'il ne voie quelque chose d'impur en toi et qu'il ne se détourne de toi.

15. Tu ne livreras point à son maître le serviteur qui se sera sauvé chez toi d'avec son maître,

16. Mais il demeurera avec toi au milieu de toi au lieu qu'il aura choisi dans l'une de tes villes où il lui plaira, tu ne le molesteras point.

17. Qu'il n'y ait point entre les filles d'Israël de prostituée et qu'entre les fils d'Israël il n'y en ait aucun qui se prostitue à l'infamie.

18. Tu n'apporteras point dans la maison de l'Éternel ton Dieu le salaire d'une prostituée, ni le prix d'un chien, pour aucun vœu que tu aies fait, car ces deux choses sont en abomination devant l'Éternel ton Dieu.

19. <sup>c</sup> Tu ne prêteras point à intérêt à ton frère, ni de l'argent, ni des vivres, ni quelque chose que ce soit qu'on prête à intérêt.

20. Tu pourras prêter à intérêt à l'étranger, mais tu ne donneras point à intérêt à ton frère, afin que l'Éternel ton Dieu te bénisse dans toute les choses auxquelles tu mettras la main dans le pays où tu vas entrer pour le posséder.

21. Quand <sup>d</sup> tu auras fait un vœu à l'Éternel ton Dieu, tu ne différeras point de l'accomplir, car l'Éternel ton Dieu ne manquera point à te le redemander, ainsi il y aurait du péché en toi,

22. Mais quand tu t'abstiendras de faire des vœux, il n'y aura point de péché en toi.

23. Tu prendras garde à faire ce que tu auras prononcé de ta bouche, selon que tu auras fait le vœu volontairement à l'Éternel ton Dieu et que tu l'auras prononcé de ta bouche.

24. Quand tu entreras dans la vigne de ton prochain, tu pourras bien manger des raisins selon ton appétit jusqu'à en être rassasié, mais tu n'en mettras point dans ton vaisseau.

25. Quand tu entreras dans les blés de ton prochain <sup>e</sup>, tu pourras bien en arracher des épis avec ta main, mais tu ne mettras point la faucille dans les blés de ton prochain.

### Réflexions

Voici ce qu'on peut retenir de ce chapitre.

1. Que si Dieu, pour des raisons particulières, avait exclus de l'assemblée du peuple d'Israël ceux qui avaient des défauts dans leur personne ou dans leur naissance, ceux qui sont engagés dans les souillures du vice doivent bien moins être réputés membres de l'église chrétienne et que Dieu ne les recevra point dans son royaume.

2. On doit faire à peu près la même réflexion sur la loi qui regarde la netteté que les Juifs devaient observer dans leur camp lorsqu'il allaient en guerre et sur la raison de cette loi, savoir que Dieu était au milieu d'eux. La véritable pureté qui est celle de l'âme et de la vie est beaucoup plus nécessaire et la considération de la présence de Dieu nous oblige encore plus fortement à prendre garde qu'il ne voie en nous aucune chose impure ou qui puisse l'offenser.

3. On continue à voir ici ce qui a déjà été remarqué plusieurs fois, c'est que si Dieu voulait que l'impureté fut bannie du peuple d'Israël, elle lui serait encore plus odieuse dans les chrétiens.

4. Ce qui a été ordonné de ne pas rendre les esclaves fugitifs regarde les esclaves des nations voisines lesquels étaient traités avec beaucoup de dureté et de cruauté et qui venaient chercher un asile dans le pays d'Israël et voulaient y habiter.

5. La loi qui défendait aux Israélites de prêter à leur compatriotes mais qui leur permettait de prendre de l'intérêt des étrangers était particulière aux Juifs. Le devoir des chrétiens à cet égard est de ne jamais prêter à usure, d'être équitable et d'exiger avec modération le paiement de ce qu'ils ont prêté.

À l'égard des vœux, nous voyons ici qu'on est en liberté d'en faire ou de n'en faire pas, mais quand un vœu est fait, rien ne peut dispenser de l'accomplir à moins qu'il ne s'agisse d'une chose mauvaise.

Enfin, la loi qui permettait de prendre des épis ou des raisins dans les possessions d'autrui pour en manger dans le besoin, mais qui défendait d'en emporter avait pour but d'un côté d'éloigner les Juifs de l'avarice et de l'autre de les détourner du larcin et de l'injustice et d'empêcher que, sous prétexte qu'il était quelques fois permis de se servir des choses qui appartenaient à autrui, ils n'abusassent de cette liberté et ne causassent du dommage à leur prochain.

(a) v3 : Néhémie 13.1

(b) v4 : Nombres 22.5

(c) v19 : Exode 22.25 ; Lévitique 25.35 ; Néhémie 5.2 et suivants ; Luc 6.34-35

(d) v21 : Nombres 30.3

(nc1) v4 : Il faudrait lire ... aussi parce qu'ils firent ...

## Chapitre XXIV

*Lois touchant le divorce et les privilèges des nouveaux mariés, la manière de prendre des gages et d'exiger le paiement des dettes, la punition de ceux qui dérobent des hommes, les lépreux, le salaire des ouvriers, l'équité dans les jugements et le soin qu'on doit avoir des pauvres dans la récolte des fruits.*

QUAND quelqu'un aura pris une femme et qu'il se sera marié avec elle, s'il arrive qu'elle ne trouve pas grâce devant les yeux de cet homme-là parce qu'il aura trouvé quelque chose en elle, <sup>a</sup> il lui écrira une lettre de divorce et la lui ayant mis entre les mains, il la renverra hors de sa maison.

2. Et quand elle sera sortie de sa maison et que s'étant allée elle sera mariée à un autre mari,

3. Si ce dernier mari la hait et lui écrit une lettre de divorce et la lui met en main et la renvoie de sa maison ou que ce dernier mari qui l'avait prise pour sa femme meure,

4. Alors son premier mari qui l'avait renvoyée ne la pourra pas reprendre pour femme après qu'elle s'est souillée, car ce serait une abomination devant l'Éternel, ainsi tu ne chargeras d'aucun péché le pays que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage.

5. <sup>b</sup> Quand quelqu'un prendra une nouvelle femme, il n'ira point à la guerre et on ne lui imposera aucune charge, mais un an durant il sera exempt dans sa maison et il réjouira la femme qu'il aura prise.

6. On ne prendra pas pour gage les deux meules, non pas même la meule du dessus, parce qu'on prendrait pour gage la vie de son prochain.

7. <sup>c</sup> Quand on trouvera quelqu'un qui aura dérobé quelqu'un de ses frères des enfants d'Israël et qui en aura fait trafic et l'aura vendu, ce larron-là mourra et tu ôteras le mal du milieu de toi.

8. Prends garde à la plaie de la lèpre afin que tu gardes et que tu fasses tout ce que les sacrificateurs qui sont de la race de Lévi vous enseigneront, <sup>d</sup> vous prendrez garde à faire ce qu'ils vous diront selon que je leur ai commandé.

9. Souviens-toi de ce que l'Éternel ton Dieu fit à <sup>e</sup> Marie dans le chemin après que vous fûtes sortis d'Égypte.

10. Quand tu auras droit d'exiger de ton prochain une chose qui te seras due, tu n'entreras point dans sa maison pour prendre un gage,

11. Mais tu te tiendras dehors et l'homme à qui tu auras prêté t'apportera le gage dehors.

12. Et si l'homme est pauvre, tu ne te coucheras point ayant encore son gage,

13. Mais <sup>f</sup> tu ne manqueras point à lui rendre le gage aussitôt que le soleil sera couché, afin qu'il couche dans son habit et qu'il te bénisse et cela te sera imputé à justice devant l'Éternel ton Dieu.

14. <sup>g</sup> Tu ne feras point de tort au mercenaire qui est pauvre et indigent d'entre tes frères ou d'entre les étrangers qui demeurent dans ton pays dans quelqu'une de tes demeures,

15. Tu lui donneras son salaire le jour même qu'il aura travaillé avant que le soleil se couche, car il est pauvre et c'est à quoi son âme s'attend, de peur qu'il ne crie contre toi à l'Éternel et que tu ne pêches.

16. <sup>h</sup> On ne fera point mourir les pères pour les enfants, on ne fera point aussi mourir les enfants pour les pères, mais on fera mourir chacun pour son péché.

17. <sup>i</sup> Tu ne pervertiras point le droit d'un étranger ni d'un orphelin et tu ne prendras point pour gage l'habit d'une veuve,

18. Et tu te souviendras que tu as été esclave en Égypte et que l'Éternel ton Dieu t'a racheté de là. C'est pourquoi je te commande de faire ces choses.

19. <sup>j</sup> Quand tu feras ta moisson dans ton champ et que tu auras oublié quelque poignée d'épis, tu ne retourneras point pour la prendre, mais ce sera pour l'étranger, pour l'orphelin et pour la veuve, afin que l'Éternel ton Dieu te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains.

20. Quand tu secoueras tes oliviers, tu n'y retourneras point pour rechercher branche après branche, mais ce qui restera sera pour l'étranger, pour l'orphelin et pour la veuve.

21. Quand tu vendangeras ta vigne, tu ne grappilleras point les raisins demeurés après toi, mais ce sera pour l'étranger, pour l'orphelin et pour la veuve.

22. Et tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, c'est pourquoi je te commande de faire ces choses.

### Réflexions

Il faut remarquer sur la loi du divorce qu'elle n'autorisait pas les désordres qui s'introduisirent dans la suite parmi les Juifs à cet égard, puisque Dieu ne permettait le divorce que lorsque la femme se rendait coupable de quelque chose de déshonorable et d'infâme. Mais il faut se souvenir de ce que notre Seigneur dit dans l'Évangile, que les divorces étaient tolérés parmi les Juifs à cause de la dureté de leur cœur, mais qu'ils ne le sont pas parmi les chrétiens et que le lien du mariage est indissoluble.

Nous apprenons ensuite ici que c'est mal fait d'user de rigueur lorsqu'on prend des gages et lorsqu'on exige ce qui est dû par des personnes pauvres, qu'il faut payer promptement et de bonne foi les ouvriers et que c'est un péché criant devant Dieu de retenir leur salaire, qu'on doit traiter avec humanité les étrangers, les veuves et les orphelins, leur rendre justice et ne leur faire aucun tort.

Enfin, la défense qui était faite aux Juifs de grappiller leurs vignes et de glaner leurs champs tendait à les détourner d'un attachement sordide à leur intérêt et elle montre que Dieu veut qu'on se souvienne des pauvres dans la saison de la récolte et qu'on exerce même la charité envers eux dans toutes les occasions qui se présentent.

(a) v1 : Matthieu 5.31 et 19.7 ; Marc 10.4

(b) v5 : Ci-dessus 20.7

(c) v7 : Exode 21.16

(d) v8 : Lévitique 13.2

(e) v9 : Nombres 12.10

(f) v13 : Exode 22.26

(g) v14 : Lévitique 19.16 ; Jacques 5.4

(h) v16 : II Rois 14.6 ; II Chroniques 25.4 ; Jérémie 31.30 ; Ézéchiel 18.20

(i) v17 : Exode 22.21-22 ; Proverbes 22.22 ; Ésaïe 1.23 ; Jérémie 5.28 et 28.22 ; Ézéchiel 22.29 ; Zacharie 7.10

(j) v19 : Lévitique 19.9 et 23.22

## Chapitre XXV

*Dieu ordonne d'observer la modération dans la punition des coupables, il défend d'emmuser les bêtes qui foulaient le grain, il commande que quand un homme sera mort sans enfant, son frère épouse sa veuve afin de conserver le nom du défunt, il commande aussi d'avoir des poids et des mesures justes et il ordonne aux Israélites de détruire les Amalékites.*

**Q**UAND il y aura eu un différent entre quelques personnes et qu'ils viendront en jugement afin qu'on les juge, on justifiera celui qui a le droit et on condamnera celui qui a tort.

2. Si le méchant a mérité d'être battu, le juge le fera jeter par terre et battre en sa présence selon l'exigence de son crime par un certain nombre de coups.

3. <sup>a</sup> Il le fera battre de quarante coups et non plus, de peur que s'il continuait à le battre outre ces coups-là, la plaie ne fût excessive et que ton frère ne fût traité trop indignement devant tes yeux.

4. <sup>b</sup> Tu n'emmusèleras point ton bœuf lorsqu'il foule le grain.

5. Lorsque des frères demeureront ensemble et que l'un d'entre eux viendra à mourir sans enfants, alors la femme du mort ne se mariera point dehors à un étranger, mais son beau-frère viendra vers elle et la prendra pour femme et l'épousera comme étant son beau-frère,

6. Et le premier-né qu'elle enfantera succèdera au frère mort et portera son nom afin que son nom ne soit pas effacé d'Israël.

7. Que s'il ne plaît pas à cet homme-là de prendre sa belle-sœur, alors sa belle-sœur montera à la porte vers les anciens et dira : <sup>d</sup> Mon beau-frère refuse de relever le nom de son frère en Israël et ne veut point m'épouser par droit de beau-frère,

8. Et les anciens de sa ville l'appelleront et lui parleront et s'il demeure ferme et qu'il dise : Il ne me plaît pas de l'épouser,

9. Alors sa belle-sœur s'approchera de lui devant les anciens et lui ôtera son soulier du pied et lui crachera au visage et prenant la parole elle lui dira : C'est ainsi qu'on fera à l'homme qui ne soutiendra pas la famille de son frère,

10. Et son frère sera appelé en Israël la maison du déchaussé.

11. Quand des hommes auront une querelle ensemble l'un contre l'autre, si la femme de l'un s'approche pour délivrer le mari de la main de celui qui le bat et qu'avançant sa main elle l'empoigne par ses parties honteuses,

12. Alors tu lui couperas la main et ton œil ne l'épargnera point.

13. Tu n'auras point dans ton sac deux sortes de pierres pour peser, une grande et une petite,

14. Il n'y aura point aussi dans ta maison deux sortes d'épha <sup>1</sup>, un grand et un petit,

15. Mais tu auras des pierres à peser entières et justes, tu auras aussi un épha entier et juste afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Éternel ton Dieu te donne.

16. <sup>e</sup> Car quiconque fait cela et quiconque fait cette iniquité est en abomination à l'Éternel ton Dieu.

17. <sup>f</sup> Souviens-toi de ce que fit Hamalek en chemin quand vous sortiez d'Égypte.

18. Comment il vint te rencontrer dans le chemin et te chargea en queue attaquant tous les faibles qui te suivaient lorsque tu étais toi-même las et travaillé et comment il n'eut point de crainte de Dieu.

19. Quand donc l'Éternel ton Dieu t'aura donné du repos de tous tes ennemis qui t'environneront au pays que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage pour le posséder, alors tu effaceras la mémoire d'Hamalek de dessous les cieux, ne l'oublie point.

## Réflexions

Ce chapitre nous apprend

1. Que les juges doivent prononcer un jugement juste et punir les coupables, toutefois avec modération et humanité.

2. La loi qui défend d'emmuseler le bœuf qui foule le blé avait été donnée pour apprendre aux Juifs à être humains et équitables. Elle montre de plus que l'on doit pourvoir à la subsistance de ceux qui travaillent pour l'utilité des autres, comme Paul le remarque dans la première épître aux Corinthiens, chapitre IX où il allègue cette loi pour prouver que ceux qui annoncent l'Évangile ont le droit de tirer de l'église ce qui est nécessaire pour leur entretien.

3. Cette autre loi qui réglait que quand un homme mourrait sans enfant, le frère de cet homme épouserait sa veuve était particulière au peuple d'Israël et elle avait pour but la conservation et la distinction des familles et des héritages.

4. L'on voit ici que ceux qui commettent des tromperies et en particulier ceux qui usent de fraude et de mauvaise foi dans le poids et dans la mesure sont en abomination au Seigneur.

Enfin, l'ordre que Dieu donna de détruire les Amalécites qui avaient attaqué injustement les enfants d'Israël doit être considéré comme une juste punition de ces peuples et par là on peut voir que l'orgueil, la dureté et l'injustice déplaisent à Dieu et attirent sa colère sur les nations entières aussi bien que sur les particuliers.

(a) v3 : II Corinthiens 21.24

(b) v4 : I Corinthiens 9.9 ; I Timothée 5.18 où vous avez l'exposition de cette loi.

(c) Dans la marge du verset 5 : Matthieu 22.24 ; Marc 12.19 ; Luc 20.28

(d) v7 : Ruth 4.7

(e) v16 : Proverbes 11.1

(f) v17 : Exode 17.8

(1) v14 : C'était une mesure ou un boisseau.

## Chapitre XXVI

*Moïse prescrit les cérémonies que les Israélites devaient observer lorsqu'ils présentaient leurs prémices à Dieu et lorsqu'ils donnaient les dîmes de la troisième année aux Lévites et aux pauvres, versets 1-15.*

*Moïse ayant achevé de proposer toutes ces lois exhorte le peuple à les garder et à accomplir les promesses solennelles qu'ils firent tous alors d'obéir à la voix de Dieu, il leur promet que s'ils le faisaient Dieu les bénirait et qu'ils seraient le peuple le plus heureux qu'il y eût sur la terre, versets 16-19.*

**Q**UAND tu seras entré au pays que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage et que tu le posséderas et que tu y demeureras,

2. Alors <sup>a</sup> tu prendras des prémices de tous les fruits de la terre et tu les apporteras du pays que l'Éternel ton Dieu te donne et les ayant mis dans



une corbeille, tu iras au lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi pour y faire habiter son nom,

3. Et étant venu vers le sacrificateur qui sera en ce temps-là, tu lui diras : Je reconnais aujourd'hui devant l'Éternel ton Dieu que je suis parvenu dans ce pays que l'Éternel avait juré à nos pères de nous donner.

4. Et le sacrificateur prendra la corbeille de ta main et la mettra devant l'autel de l'Éternel ton Dieu.

5. Puis prenant la parole tu diras devant l'Éternel ton Dieu : Mon père était un pauvre Syrien, prêt à périr <sup>b</sup> et il descendit en Égypte avec un petit nombre de gens et il devint là une nation grande, forte et qui s'est fort multipliée,

6. Et les Égyptiens nous maltraitèrent et nous affligèrent et nous imposèrent une dure servitude.

7. Alors nous criâmes à l'Éternel le Dieu de nos pères <sup>c</sup> et l'Éternel exauça notre voix et regarda notre affliction, notre travail et notre oppression,

8. Et nous tira hors d'Égypte avec une main forte et un bras étendu en jetant dans les Égyptiens une grande frayeur et avec des signes et des miracles.

9. Depuis, il nous conduisit en ce lieu et nous donna ce pays qui est un pays où coulent le lait et le miel.

10. Maintenant donc voici, j'ai apporté les prémices des fruits de la terre que tu m'as donnée, ô Éternel. Tu poseras ainsi la corbeille devant l'Éternel ton Dieu.

11. Et tu te réjouiras de tout le bien que l'Éternel ton Dieu t'auras donné et à ta maison, toi et le Lévite et l'étranger qui sera au milieu de toi.

12. Quand tu auras achevé <sup>d</sup> de lever toutes les dîmes de ton revenu en la troisième année, qui est l'année des dîmes, tu les donneras au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve et ils le mangeront dans les lieux de ta demeure et en seront rassasiés.

13. Et tu diras en la présence de l'Éternel ton Dieu : J'ai entièrement ôté de ma maison ce qui était sacré et même je l'ai donné au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, <sup>e</sup> selon tous les commandements que tu m'as donnés, je n'ai rien transgressé de tes commandements et je ne les ai point oubliés.

14. Je n'en ai point mangé dans mon deuil et je n'en ai rien ôté pour l'appliquer à quelque usage souillé et je n'en ai point donné pour un mort <sup>f</sup>, j'ai obéi à la voix de l'Éternel mon Dieu, j'ai fait tout ce que tu m'avais commandé.

15. Regarde de ta sainte demeure, des cieus et béni ton peuple d'Israël et la terre que tu nous a donnée comme tu avais juré à nos pères, ce pays où coulent le lait et le miel.

16. Aujourd'hui, l'Éternel ton Dieu te commande de pratiquer ces statuts et ces ordonnances, prends donc bien garde à les pratiquer de tout ton cœur et de toute ton âme.

17. <sup>f</sup> Tu as aujourd'hui fait dire à l'Éternel qu'il te serait Dieu et que tu marcherais dans ses voies et que tu garderais ses statuts, ses commandements et ses ordonnances et que tu obéirais à sa voix.

18. Aussi l'Éternel t'a fait dire aujourd'hui que tu lui serais un peuple précieux, selon ce qu'il t'en a parlé, afin que tu gardes tous ses commandements,

19. <sup>g</sup> Et qu'il te mettait dans un rang élevé afin que tu acquières de la louange, du renom et de la gloire au dessus de toutes les nations qu'il a créées et que tu sois un peuple saint à l'Éternel ton Dieu selon qu'il t'en a parlé.

### Réflexions

La lecture de ce chapitre est très édifiante et tout à fait instructive.

Nous y voyons les prières que les Israélites prononçaient et la déclaration solennelle qu'ils faisaient lorsqu'ils présentaient les prémices et les dîmes. Cette cérémonie était un hommage qu'ils rendaient à Dieu, par où ils reconnaissaient que c'était à lui qu'ils étaient redevables de tous les biens que leur pays produisait.

Comme eux, nous devons faire hommage à Dieu de tout ce que nous possédons, reconnaître notre indignité et confesser que nous tenons tout de sa bonté. Cette cérémonie de l'oblation des prémices montre de plus que Dieu veut que, pour marquer notre piété et notre gratitude, nous mettions à part quelque partie de nos biens et que nous les lui offrions avec humilité, soit pour son service, soit pour assister les nécessiteux et qu'au reste nous nous gardions bien de les appliquer à aucun usage illicite et de nous en servir pour offenser Dieu.

On voit sur la fin de ce chapitre que les Israélites ayant promis solennellement de garder toutes les lois du Seigneur et lui ayant fait dire qu'ils les observeraient, Dieu les avait fait assurer qu'ils lui seraient un peuple précieux.

Nous sommes obligés de garder tout ce que Dieu nous commande, mais quand nous lui en avons fait des promesses solennelles, cette obligation devient encore plus indispensable et c'est aussi par la pratique de ces justes devoirs que nous pouvons nous rendre Dieu favorable et avoir part à sa bénédiction.

(a) v2 : Exode 23.19 et 34.26 ; Lévitique 2.14 et 23.10 ; Nombres 15.19

(b) v5 : Genèse 46.1

(c) v7 : Exode 2.23

(d) v12 : Lévitique 27.30 ; Nombres 18.24

(e) v13 : Ci-dessus 14.27

(f) v17 : Ci-dessus 7.6 et 14.2

(g) v19 : Ci-dessus 4.7

(1) v14 : Les idolâtres faisaient des repas funèbres pour les morts et apportaient des offrandes sur leurs tombeaux.

## Chapitre XXVII

*Dieu commande aux Israélites de dresser des pierres sur la montagne de Hébal, d'y graver les paroles de la loi, d'y élever un autel et d'y offrir des sacrifices, versets 1-10.*

*Il ordonne ensuite de prononcer des bénédictions de dessus la montagne de Garifim et des malédictions de dessus la montagne de Hébal, auxquelles tout le peuple devait répondre Amen, versets 11-26.*

**O**R Moïse et les anciens d'Israël firent ce commandement au peuple disant : Gardez tous les commandements que je vous prescris aujourd'hui.

2. C'est qu'au jour que tu auras passé le Jourdain pour entrer au pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu te dresseras de grandes pierres et tu les enduiras avec de la chaux,

3. Et tu écriras sur elles toutes les paroles de cette loi aussitôt que tu auras passé pour entrer dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, qui est un pays où coulent le lait et le miel, selon que l'Éternel le Dieu de tes pères t'en a parlé.

4. Quand donc vous aurez passé le Jourdain, vous dresserez ces pierres-là selon que je vous le commande aujourd'hui sur la montagne de Hébal et vous les enduirez avec de la chaux.

5. <sup>a</sup> Tu bâtiras là un autel à l'Éternel ton Dieu, un autel de pierres sur lesquelles tu ne lèveras point le fer.

6. Tu bâtiras l'autel de l'Éternel ton Dieu de pierres entières <sup>1</sup>, tu y offriras des holocaustes à l'Éternel ton Dieu.

7. Tu y offriras aussi des sacrifices de prospérités et tu te réjouiras devant l'Éternel ton Dieu,

8. Et tu écriras sur ces pierres toutes les paroles de cette loi, les gravant bien avant.

9. Et Moïse et les sacrificateurs qui sont de la race de Lévi parlèrent à tout Israël disant : Écoute et entend Israël, tu es aujourd'hui devenu un peuple à l'Éternel ton Dieu.

10. Tu obéiras donc à la voix de l'Éternel ton Dieu et tu observeras ces commandements et ces statuts que je te prescris aujourd'hui.

11. Moïse fit aussi en ce jour-là ce commandement au peuple disant :

12. Quand vous aurez passé le Jourdain, que Siméon, Lévi, Juda, Issacar, Joseph et Benjamin se tiennent sur la montagne de Guérizim pour bénir le peuple,

13. Et que Ruben, Gad, Ascer, Zabulon, Dan, Nephthali se tiennent pour maudire sur la montagne de Hébal.

14. Et les Lévites prendront la parole et diront à haute voix à tous les hommes d'Israël :

15. Maudit est l'homme qui fera une image taillée ou de fonte qui est en abomination à l'Éternel et l'ouvrage des mains d'un ouvrier et qui la mettra dans un lieu secret et tout le peuple répondra et dira : Amen,

16. Maudit est celui qui aura méprisé son père ou sa mère et tout le peuple dira : Amen,

17. Maudit est celui qui transporte les bornes de son prochain et tout le peuple dira : Amen,

18. Maudit est celui qui fait égarer l'aveugle dans le chemin et tout le peuple dira : Amen,

19. Maudit est celui qui pervertit le droit de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve et tout le peuple dira : Amen,

20. Maudit est celui qui couche avec la femme de son père, car il découvre le bord de la robe de son père et tout le peuple dira : Amen,

21. Maudit est celui qui couche avec aucune bête et tout le peuple dira : Amen,

22. Maudit est celui qui couche avec sa sœur qui est la fille de son père ou fille de sa mère et tout le peuple dira : Amen,

23. Maudit est celui qui couche avec sa belle-mère et tout le peuple dira : Amen,

24. Maudit est celui qui frappe son prochain en cachette et tout le monde dira : Amen,

25. Maudit est celui qui prend quelque présent pour mettre à mort l'homme innocent et tout le peuple dira : Amen,

26. <sup>b</sup> Maudit est celui qui ne persévère pas à faire les paroles de cette loi et tout le peuple dira : Amen.

#### Réflexions

Ce chapitre est très remarquable par les bénédictions et les malédictions que Dieu avait ordonné que l'on prononçât avec tant de solennité en présence et du consentement de tout le peuple d'Israël. Cette cérémonie si grave et si solennelle ne nous permet pas de douter que ceux qui observent la loi de Dieu ne soient l'objet de sa bénédiction et de sa faveur et que ceux qui la violent n'encourent sa malédiction et sa vengeance. Dieu voulut qu'on fit particulièrement mention des crimes abominables qui sont ici spécifiés et qui sont les plus atroces et en particulier des crimes commis contre la pureté, parce qu'ils étaient commis parmi les Cananéens et c'était même à cause de ces crimes-là que Dieu allait les détruire, mais il faut se souvenir que les autres péchés n'assujettissaient pas moins à la malédiction divine. Il est encore à remarquer que ces malédictions étaient dénoncées contre ceux qui commettaient ces péchés en secret.

Enfin, nous devons bien considérer que quelque terribles que fussent les malédictions qui furent prononcées de dessus la montagne Hébal, celles que l'Évangile dénonce le sont encore davantage et que si les Juifs s'étaient soumis à la vengeance de Dieu en répondant *Amen* à chacune de ces malédictions nous nous y sommes aussi tous soumis par le vœu que nous avons fait à Dieu en qualité de chrétiens et qu'ainsi nous n'échapperons pas à son jugement si nous violons ce vœu par notre désobéissance.

(a) v5 : Exode 20.25 ; Josué 8.31

(b) v26 : Galates 3.10

(1) v6 : C'est-à-dire de pierres brutes qui ne sont point taillées.

#### Chapitre XXVIII, versets 1-44

*Moïse, ayant achevé de proposer et de répéter les loix du Seigneur, promet aux enfants d'Israël l'abondance, la paix et toute sortes de bénédictions s'ils obéissent aux commandements de Dieu, versets 1-14,*

*les menaçant au contraire de la disette, de la mortalité, de la guerre et des derniers malheurs s'ils tombaient dans la rébellion et dans la désobéissance, versets 15-44.*

**O**R<sup>a</sup> il arrivera, si tu obéis à la voix de l'Éternel ton Dieu et que tu prennes garde à faire tous ses commandements que je te prescris aujourd'hui, que l'Éternel ton Dieu te mettra dans un rang élevé au dessus de toutes les nations de la terre,

2. Et toutes ces bénédictions viendront sur toi et reposeront sur toi quand tu obéiras à la voix de l'Éternel ton Dieu,

3. Et tu seras béni dans la ville, tu seras aussi béni dans les champs,

4. Le fruit de ton ventre sera béni et le fruit de la terre et le fruit de ton bétail, la portée de tes vaches et les brebis de ton troupeau.

5. Ta corbeille sera bénite et ta may<sup>nc1</sup>.

6. Tu seras béni dans ton entrée, tu seras aussi béni à ta sortie.

7. L'Éternel fera que tes ennemis qui s'élèveront contre toi seront battus devant toi. Ils sortiront contre toi par un chemin et par sept chemins ils s'enfuiront devant toi.

8. L'Éternel commandera à la bénédiction qu'elle soit avec toi dans tes greniers et dans toutes les choses où tu mettras la main et il te bénira dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne.

9. L'Éternel ton Dieu t'établira pour lui être un peuple saint selon qu'il t'a juré quand tu garderas les commandements de l'Éternel ton Dieu et que tu marcheras dans ses voies,

10. Et tous les peuples de la terre verront que le nom de l'Éternel est proclamé sur toi et ils te craindront,

11. Et l'Éternel ton Dieu te fera abonder en biens en multipliant le fruit de ton ventre et le fruit de tes bêtes et le fruit de ta terre sur la terre que l'Éternel a juré à tes pères de te donner.

12. L'Éternel t'ouvrira son trésor, savoir les cieux pour te donner la pluie qu'il faut à la terre en sa saison et pour bénir toute les œuvres de tes mains et tu prêteras à beaucoup de nations et tu n'emprunteras point.

13. L'Éternel te mettras à la tête des peuples et non point à leur queue et tu ne seras qu'au dessus et non point au dessous, quand tu obéiras aux commandements de l'Éternel ton Dieu que je te donne aujourd'hui afin que tu prennes garde à les faire,

14. Et que tu ne te détournes ni à droite, ni à gauche d'aucune des paroles que je te commande aujourd'hui pour aller après d'autres dieux et pour les servir.

15.<sup>b</sup> Mais si tu n'obéis pas à la voix de l'Éternel ton Dieu pour prendre garde à faire tous ses commandements et ses statuts que je te prescris aujourd'hui, il arrivera que toutes ces malédictions viendront sur toi et reposeront sur toi.

16. Tu seras maudit dans la ville, tu seras maudit aux champs.

17. Ta corbeille sera maudite et ta may<sup>nc1</sup>.

18. Le fruit de ton ventre sera maudit et le fruit de ta terre, la portée de tes vaches et les brebis de ton troupeau.

19. Tu seras maudit dans ton entrée, tu seras maudit à ta sortie.

20. L'Éternel enverra sur toi la malédiction, l'effroi et la ruine dans toutes les choses où tu mettras la main et que tu feras, jusqu'à ce que tu sois détruit et que tu périsses promptement à cause de la méchanceté des actions par lesquelles tu m'auras abandonné.

21. L'Éternel fera que la mortalité s'attachera à toi jusqu'à ce qu'il t'ai consumé de dessus la terre que tu vas posséder.

22. L'Éternel te frappera de langueur, d'ardeur, de fièvre et d'une chaleur brûlante et d'épée et de sécheresse et de la nielle qui te persécuterons jusqu'à ce que tu périsses.

23. Et<sup>c</sup> les cieux qui sont sur ta tête seront comme d'airain et la terre qui est sous toi sera comme de fer.

24. L'Éternel te donnera au lieu de la pluie qu'il faut à ta terre de la poussière et de la poudre qui descendra sur toi des cieux jusqu'à ce que tu sois exterminé.

25. Et l'Éternel fera que tu seras battu devant tes ennemis, tu sortiras par un chemin contre eux et par sept chemins tu t'enfuiras devant eux et tu seras vagabond par tous les royaumes de la terre.

26. Et tes corps morts seront en viande à tous les oiseaux des cieux et il n'y aura personne qui les effarouche.

27. L'Éternel te frappera<sup>d</sup> de l'ulcère d'Égypte, d'hémorroïdes et de gale et de gratelle dont tu ne pourras pas guérir.

28. L'Éternel te frappera de frénésie et d'aveuglement et d'étonnement de cœur.

29. Et tu iras tâtonnant en plein midi comme un aveugle tâtonne dans les ténèbres et tu n'auras point d'heureux succès dans tes entreprises et tu seras toujours opprimé et pillé et il n'y a personne qui te garantisse.

30. Tu fianceras une femme, mais un autre dormira avec elle, tu bâtiras des maisons, mais tu n'y demeureras point, tu planteras des vignes, mais tu n'en cueilleras point le fruit pour toi.

31. Ton bœuf sera tué devant tes yeux, mais tu n'en mangeras point, ton âne sera ravi de devant toi et ne te sera point rendu, tes brebis seront livrées à tes ennemis et tu n'auras personne pour les en retirer.

32. Tes fils et tes filles seront livrés à un autre peuple et tes yeux le verront et se consumeront tout le jour en regardant vers eux et ta main n'aura aucune force<sup>1</sup>.

33. Et un peuple que tu n'auras point connu mangera le fruit de ta terre et tout ton travail et tu seras exposé tous les jours à souffrir des torts et des concussions.

34. Et tu seras hors de toi-même pour les choses que tu verras de tes yeux.

35. L'Éternel te frappera d'un ulcère très malin sur les genoux et sur les cuisses dont tu ne pourras être guéri, il t'en frappera depuis la plante de ton pied jusqu'au sommet de ta tête.

36. L'Éternel te fera marcher et ton roi que tu auras établi sur toi vers une nation que tu n'auras point connue, ni toi, ni tes pères et tu serviras là d'autres dieux, du bois et de la pierre,

37. Et tu seras là un sujet d'étonnement, de raillerie et de fable parmi les peuples vers lesquels l'Éternel t'aura emmené.

38. <sup>e</sup> Tu jetteras beaucoup de semence dans ton champ et tu en recueilleras peu, car les sauterelles la consumeront.

39. Tu planteras des vignes et tu les cultiveras, mais tu n'en boiras point le vin et tu n'en recueilleras rien, car les vers en mangeront le fruit.

40. Tu auras des oliviers dans toutes tes frontières et tu ne t'indreras point d'huile, car tes oliviers perdront leurs fruits.

41. Tu engendreras des fils et des filles, mais ils ne seront pas à toi, car ils iront en captivité.

42. Les hannetons gâteront tous tes arbres et le fruit de la terre.

43. L'étranger qui est au milieu de toi montera au dessus de toi fort haut et tu descendras fort bas.

44. Il te prêtera et tu ne lui prêteras point, il sera à la tête et tu seras à la queue.

#### Réflexions

Il faut remarquer en général sur ce chapitre :

1. Que ces bénédictions et ces malédictions temporelles convenaient à l'état du peuple d'Israël,

2. Que les malédictions ne sont pas de simples menaces, mais que ce sont des prédictions formelles et très expresses des malheurs que ce peuple éprouva en divers temps lorsqu'il tomba dans la désobéissance et dans l'idolâtrie, Dieu les ayant visités par la stérilité, par la sécheresse, par la famine, par la mortalité, par la guerre et par d'autres fléaux ainsi que l'histoire sainte nous l'apprend,

3. Quoi que ces bénédictions et ces malédictions regardassent la nation des Juifs en particulier, nous devons y faire de sérieuses Réflexions et que Dieu bénit ceux qui le craignent, mais qu'il punit ceux qui l'offensent et qui abusent de ses bienfaits,

Qu'étant le maître de toutes les créatures, il les fait servir au bien de ses enfants, mais qu'il accable les méchants de ses fléaux,

Que la guerre, la famine, la stérilité de la terre, la mortalité, les maladies et toutes les autres calamités procèdent de Dieu et qu'il les emploie ordinairement pour punir l'iniquité et l'ingratitude des hommes.

Enfin, nous devons nous souvenir que les bénédictions et les malédictions temporelles ne sont pas celles qui doivent le plus nous toucher, mais qu'étant chrétiens nous devons servir Dieu et lui obéir par l'espérance des récompenses et par la crainte des peines de la vie à venir.

(a) v1 : Lévitique 26.3 et suivants, où vous avez en substance ces mêmes bénédictions et malédictions.

(b) v15 : Lévitique 26.14 ; Lamentations 2.17 ; Daniel 9.11 et 13 ; Machabie 2.2

(c) v23 : Lévitique 26.19

(d) v27 : Exode 9.9

(e) v38 : Michée 6.15 ; Aggée 1.6

(1) v32 : Ou : Et tu ne pourras rien obtenir de Dieu.

(nc1) v5 et 17 : D'autres versions plus modernes ont le mot *huche*.

## Chapitre XXVIII, versets 45-68

*C'est ici la suite des malédictions que Moïse dénonçait aux enfants d'Israël, les menaçant que s'ils abandonnaient Dieu, ils seraient le peuple le plus malheureux qu'il y eut sous le ciel, que Dieu les livrerait à leurs ennemis et qu'ils seraient chassés de leur pays et dispersés par tout le monde.*

45. Et toutes ces malédictions t'arriveront et te poursuivront et reposeront sur toi jusqu'à ce que tu sois exterminé, parce que tu n'auras pas obéi à la voix de l'Éternel ton Dieu pour garder ses commandements et ses statuts qu'il t'a donnés,

46. Et ces malédictions seront sur toi et sur ta postérité pour être des signes et des prodiges à jamais.

47. Parce que tu n'auras point servi l'Éternel ton Dieu avec joie et de bon cœur dans l'abondance de toutes ces choses,

48. Tu serviras ton ennemi que Dieu enverra contre toi dans la faim, dans la soif, dans la nudité et dans la disette de toutes choses et il mettra un joug de fer sur ton cou jusqu'à ce qu'il t'ait exterminé.

49. L'Éternel fera lever contre toi de loin du bout de la terre une nation qui volera comme vole l'aigle, une nation dont tu n'entendras point la langue,

50. Une nation fière qui n'aura point d'égard au vieillard et qui n'aura point pitié de l'enfant,

51. Elle mangera les fruits de tes bêtes et les fruits de ta terre jusqu'à ce que tu sois exterminé, elle ne laissera rien de reste, ni froment, ni vin, ni huile, ni aucune portée de tes vaches, ni brebis de ton troupeau, jusqu'à ce qu'elle t'ait ruiné,

52. Et elle t'assiègera dans toutes tes villes jusqu'à ce que tes murailles les plus hautes et les plus fortes sur lesquelles tu te seras assuré dans tout ton pays tombent par terre, elle assiègera même toutes tes villes par tout le pays que l'Éternel ton Dieu t'aura donné,

53. Tu mangeras durant le siège et dans l'extrémité où ton ennemi te réduira le fruit de ton ventre, la chair de tes fils et de tes filles que l'Éternel ton Dieu t'aura donnés.

54. L'homme le plus tendre et le plus délicat d'entre vous regardera d'un œil d'envie son frère et sa femme bien aimée et le reste de ses enfants qu'il aura réservé,

55. Pour ne donner à aucun d'eux de la chair de ses enfants qu'il mangera parce qu'il ne lui sera rien demeuré du tout à cause du siège et de l'extrémité où ton ennemi te réduira dans toutes tes villes.

56. La plus tendre et la plus délicate d'entre vous qui n'aura point essayé de mettre la plante de son

par terre par délicatesse et par molesse regardera d'un œil d'envie son mari bien aimé, son fils et sa fille,

57. Et la taie de son petit enfant qui sortira d'entre ses pieds et les enfants qu'elle enfantera, car elle les mangera secrètement dans la disette où elle sera de toutes choses à cause du siège et de l'extrémité où ton ennemi te réduira dans toutes tes villes.

58. Si tu ne prends pas garde à faire toutes les paroles de cette loi qui sont écrites dans ce livre en craignant ce nom glorieux et terrible l'Éternel ton Dieu,

59. Alors l'Éternel te frappera et ta postérité de plaies étranges, de plaies grandes et de durée, de maladies malignes et de durée,

60. Et il fera retourner sur toi toutes les langueurs d'Égypte que tu as appréhendées et elles s'attacheront à toi,

61. Et même l'Éternel fera venir sur toi toute autre maladie et toute autre plaie qui ne sont point écrites dans le livre de cette loi jusqu'à ce que tu sois exterminé,

62. Et vous resterez en petit nombre au lieu que vous aurez été comme les étoiles des cieux tant vous étiez en grand nombre, parce que tu n'auras point obéi à la voix de l'Éternel ton Dieu,

63. Et il arrivera que comme l'Éternel s'est réjoui sur vous en vous faisant du bien et en vous multipliant, aussi l'Éternel <sup>f</sup> prendra plaisir à vous faire périr et à vous exterminer et vous serez arrachés de dessus la terre où vous allez pour la posséder,

64. <sup>g</sup> Et l'Éternel te dispersera parmi tous les peuples, depuis un bout de la terre jusqu'à l'autre, et tu serviras là d'autres dieux que ni toi, ni tes pères n'avez point connus, du bois et de la pierre.

65. Encore ne trouveras-tu aucun repos parmi ces nations là et même la plante de ton pied n'aura aucun repos, car l'Éternel te donnera là un cœur tremblant et des yeux qui ne verront point et une âme pénétrée de douleur.

66. Et ta vie sera comme pendante devant toi et tu seras dans l'effroi nuit et jour et tu ne seras point assuré de ta vie.

67. Tu diras le matin : Qui me fera voir le soir ? Et le soir tu diras : Qui me fera voir le matin ? À cause de l'effroi dont ton cœur sera effrayé et à cause de ce que tu verras de tes yeux,

68. Et l'Éternel te fera retourner en Égypte sur des navires pour faire le voyage dont je t'ai dit : Il ne t'arrivera plus de le voir. Et vous vous vendrez à vos ennemis pour être esclaves et servantes et il n'y aura personne qui vous achète.

#### Réflexions

C'est ici l'un des endroits les plus remarquables des livres de Moïse.

Nous y voyons une description très exacte de tous les malheurs qui arrivèrent dans la suite aux Juifs lorsque Dieu les livra à leurs ennemis et en particulier lorsque les dix tribus furent dispersées par le

roi d'Assyrie, lorsque Jérusalem ayant été prise par les Babyloniens, les Juifs furent menés en captivité et qu'une grande multitude d'entre eux se retirèrent en divers temps en Égypte où ils périrent misérablement et enfin lorsque les Romains détruisirent leur ville et leur temple. On voit ici les extrémités où les Juifs devaient être réduits par la famine jusque là que les mères mangèrent leurs enfants, ce qui arriva dans le siège de Samarie et dans celui de Jérusalem.

Moïse prédit de plus la captivité de cette nation, sa dispersion par tout le monde et le triste état où elle se trouve encore aujourd'hui.

On ne saurait assez admirer ces prédictions dont l'antiquité est incontestable et reconnue de tout le monde et qui marquaient, si longtemps à l'avance, ce qui devait arriver aux Juifs après tant de siècles. Elles prouvent de la manière la plus claire et la plus forte la divinité des écrits de Moïse, mais elles doivent aussi nous donner une grande crainte d'offenser le Seigneur de peur d'encourir les peines et les malédictions qui nous sont dénoncées dans l'Évangile et qui ne sont ni moins certaines, ni moins redoutables que celle de la loi.

(f) v63 : Ésaïe 1.24

(g) v64 : Ci-dessus 4.27 ; Néhémie 1.8

## Chapitre XXIX

*Moïse représente encore aux Juifs d'une manière fort touchante les grâces que Dieu leur avait faites, versets 1-8.*

*2. Il renouvelle l'alliance entre Dieu et eux, versets 9-17.*

*Il proteste expressément que s'ils la violaient, Dieu déploierait sur eux et sur leur pays ses jugements les plus rigoureux et les ferait servir d'exemple à tous les peuples du monde, versets 18-29.*

*Ce chapitre de même que les précédents mérite une grande attention.*

**C**E sont ici les paroles de l'alliance que l'Éternel commanda à Moïse de traiter avec les enfants d'Israël au pays de Moab, outre l'alliance qu'il avait traitée avec eux à Horeb.

2. Moïse donc appela tout Israël et leur dit : <sup>a</sup> Vous avez vu tout ce que l'Éternel a fait en votre présence au pays d'Égypte, à Pharaon et à tous ses serviteurs et à tout son pays.

3. <sup>b</sup> Les grandes expériences que tes yeux ont vues, ces signes et ces grands miracles,

4. Et l'Éternel ne vous a point donné un cœur pour connaître, ni des yeux pour voir, ni des oreilles pour entendre jusqu'à ce jour,

5. Et je vous ai conduit quarante ans par ce désert sans que vos vêtements soient usés et sans que ton soulier se soit usé sur ton pied.

6. Vous n'avez point mangé de pain, ni bu de vin, ni de cervoise, afin que vous connaissiez que je suis l'Éternel votre Dieu.

7. Enfin, vous êtes parvenus en ce lieu et <sup>c</sup> Sihon roi de Hesçon et Hog roi de Basçan sont sortis au devant de nous pour nous combattre et nous les avons battus.

8. Et nous avons pris leur pays et nous l'avons donné en héritage aux Rubénites, aux Gadites et à la moitié de la tribu de Manassé.

9. Vous garderez donc les paroles de cette alliance et vous les ferez afin que vous prospériez dans tout ce que vous entreprendrez.

10. Vous comparez tous aujourd'hui devant l'Éternel votre Dieu, les chefs de vos tribus, vos officiers et tout homme d'Israël,

11. Vos petits enfants, vos femmes et ton étranger qui est au milieu de ton camp, depuis ton coupeur de bois jusqu'à ton puiseur d'eau,

12. Afin que tu entres dans l'alliance de l'Éternel ton Dieu et dans l'imprécation du serment qu'il te fait faire dans cette alliance que l'Éternel ton Dieu traite aujourd'hui avec toi,

13. Afin qu'il t'établisse aujourd'hui pour être son peuple et qu'il soit ton Dieu selon ce qu'il t'a dit et <sup>e</sup> selon qu'il l'a juré à tes pères Abraham, Isaac et Jacob.

14. Et ce n'est pas seulement avec vous que je traite cette alliance et que j'y ajoute cette imprécation de serment que vous faites,

15. Mais c'est tant avec celui qui est ici avec nous aujourd'hui devant l'Éternel notre Dieu qu'avec celui qui n'est point ici avec nous aujourd'hui,

16. Car vous savez de quelle manière nous avons demeuré au pays d'Égypte et comment nous avons passé parmi les nations parmi lesquelles vous avez passé,

17. Et vous avez vu leurs abominations et leurs dieux infâmes, de bois et de pierre, d'argent et d'or, qui sont parmi eux.

18. Prenez garde qu'il n'y ait parmi vous aucun homme, ni femme, ni famille, ni tribu qui détourne aujourd'hui son cœur de l'Éternel notre Dieu pour aller servir les dieux de ces nations et qu'il n'y ait entre vous quelque <sup>f</sup> racine qui produise du fiel et de l'amertume,

19. Et qu'il n'arrive que quelqu'un entendant les paroles de cette imprécation du serment que vous faites ne se flatte en son cœur disant : J'aurai la paix, encore que je marche selon que je l'ai arrêté en mon cœur en sorte qu'il ajoute l'ivresse à la soif.

20. L'Éternel ne voudra point lui pardonner, mais alors la colère de l'Éternel et sa jalousie s'allumera contre cet homme-là et toute la malédiction de serment que vous faites qui est écrite dans ce livre demeurera sur lui et l'Éternel effacera son nom de dessous les cieux,

21. Et l'Éternel le séparera de toutes les tribus d'Israël pour son malheur, selon les imprécations du serment de l'alliance qui est écrite dans ce livre de la loi.

22. Et alors la génération à venir dira, savoir vos enfants qui viendront après vous, et l'étranger qui

viendra d'un pays éloigné quand ils verront les plaies de ce pays et ses maladies dont l'Éternel l'affligera,

23. <sup>g</sup> Et que toute la terre de ce pays ne sera que souffre, que sel et qu'embrasement, qu'elle ne sera point semée et qu'elle ne fera rien germer et que nulle herbe n'en sortira, telle que fut <sup>h</sup> la subversion de Sodome et de Gomorre et d'Adma et de Tséboïm, que l'Éternel détruisit en sa colère et en sa fureur,

24. Et même toutes les nations diront <sup>i</sup> : Pourquoi l'Éternel a-t-il ainsi traité ce pays ? Quelle est la cause de l'ardeur de cette grande colère ?

25. Et on répondra : C'est parce qu'ils ont abandonné l'alliance de l'Éternel le Dieu de leurs pères qu'il avait traitée avec eux quand il les fit sortir du pays d'Égypte,

26. Car ils s'en sont allés et ils ont servi d'autres dieux et se sont prosternés devant eux, quoi que ce fussent des dieux qu'ils n'avaient point connus et dont aucun ne leur avait rien donné.

27. C'est pourquoi la colère de l'Éternel s'est embrasée contre ce pays pour faire venir sur lui toutes les malédictions écrites dans ce livre.

28. Et l'Éternel les a arrachés de leur terre en sa colère et en sa fureur et en sa grande indignation et il les a chassés dans un autre pays comme il paraît aujourd'hui.

29. Les choses cachées appartiennent à l'Éternel notre Dieu, mais les choses révélées sont pour nous et pour nos enfants à jamais <sup>1</sup> afin que nous observions toutes les paroles de cette loi.

### Réflexions

On voit ici de quelle manière Moïse renouvela avant sa mort l'alliance entre Dieu et les enfants d'Israël et leur postériorité, comment il les exhorta à observer fidèlement cette alliance, dénonçant une ruine totale et la malédiction de Dieu tant aux particuliers qu'à tout le peuple s'il leur arrivait d'enfreindre le vœu et le serment qu'ils faisaient tous alors.

Ces graves exhortations doivent faire d'autant plus d'impression sur nous que nous savons que les Israélites étant tombés dans la rébellion, Dieu accomplit sur eux toutes les menaces que Moïse avait faites, leur nation ayant été chassée du pays de Canaan et ce pays ayant été entièrement désolé.

Ceci nous oblige à considérer que Dieu nous a fait beaucoup plus de grâce qu'aux Juifs, que l'alliance qu'il a traitée avec nous en Jésus-Christ est bien plus sainte et plus avantageuse, que nous nous sommes tous solennellement engagés à garder cette alliance et qu'ainsi s'il nous arrive d'être infidèles à notre devoir et de violer nos promesses, rien ne nous mettra à couvert des peines que Dieu nous dénonce d'une manière si expresse et auxquelles nous nous sommes nous-mêmes assujettis.

(a) v2 : Exode 19.4

(b) v3 : Ci-dessus 7.19

(c) v7 : Nombres 21.24 ; Ci-dessus 2.32 et 3.1

(d) Dans la marge du verset 8 : Nombres 32.33 ; Ci-dessus 3.12 ; Josué 13.12

(e) v13 : Genèse 17.7

(f) v18 : Actes 8.23 ; Hébreux 12.15

(g) v23 : Genèse 19.24

(h) v23 : Genèse 19.25

(i) v24 : Jérémie 22.8-10

(1) v29 : Ou : Ces choses sont cachées auprès de l'Éternel et elles nous ont été révélées afin que nous observions toutes les paroles de cette loi.

## Chapitre XXX

*Ce chapitre a trois parties.*

1. *Moïse promet aux Juifs que s'ils s'humiliaient lorsque Dieu les auraient châtiés, Dieu leur pardonnerait, versets 1-10.*

2. *Il dit qu'il leur était très facile de garder la loi de Dieu puisqu'elle leur avait été révélée d'une manière fort claire et qu'ils avaient tous les secours pour l'observer, versets 11-14.*

*Enfin, il les somme encore une fois d'aimer Dieu et de le craindre, leur protestant expressément que s'il leur arrivait de l'abandonner ils périraient justement et malheureusement, versets 15-20.*

**O**R quand toutes ces choses-là, que je t'ai représentées, seront venues sur toi, soit la bénédiction, soit la malédiction, et lorsque tu les auras rappelées dans ton cœur parmi toutes les nations vers lesquelles l'Éternel ton Dieu t'aura chassé,

2. Et que tu te seras converti jusqu'à l'Éternel ton Dieu et que tu auras écouté sa voix, toi et tes enfants, de tout ton cœur et de toute ton âme selon tout ce que je te commande aujourd'hui,

3. <sup>a</sup> L'Éternel ton Dieu ramènera aussi tes captifs et aura compassion de toi et il te rassemblera de nouveau d'entre tous les peuples où l'Éternel ton Dieu t'avait dispersé.

4. Quand tes dispersés seraient au bout des cieux, l'Éternel ton Dieu te rassemblera de là et te retirera de là,

5. Et l'Éternel ton Dieu te ramènera au pays que tes pères auront possédés et tu le possèderas, il te fera du bien et te fera croître plus qu'il n'a fait tes pères,

6. Et <sup>b</sup> l'Éternel ton Dieu circonciera ton cœur et le cœur de ta postérité afin que tu aimes l'Éternel ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme et que tu vives,

7. Et l'Éternel ton Dieu mettra sur tes ennemis et sur le cœur de ceux qui te haïssent et qui t'auront persécuté toutes les imprécations du serment que vous avez fait.

8. Ainsi tu te convertiras et tu obéiras à la voix de l'Éternel et tu feras tous ses commandements que je te prescris aujourd'hui,

9. Et l'Éternel ton Dieu te fera abonder en biens dans toutes les œuvres de tes mains, dans le fruit de ton ventre, le fruit de tes bêtes et le fruit de ta

terre, car l'Éternel ton Dieu prendra plaisir de nouveau à te faire du bien, comme il a pris son plaisir à faire du bien à tes pères,

10. Quand tu obéiras à la voix de l'Éternel ton Dieu en gardant ses commandements et ses ordonnances écrites dans ce livre de la loi, quand tu te convertiras à l'Éternel ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme,

11. Car ce commandement, que je te prescris aujourd'hui, <sup>c</sup> n'est point trop élevé au dessus de toi et il n'est pas éloigné de toi.

12. Il n'est pas dans les cieux pour donner lieu de dire : <sup>d</sup> Qui est-ce qui montera pour nous aux cieux et nous l'apportera pour nous le faire entendre afin que nous le fassions ?

13. Il n'est point aussi au delà de la mer pour donner lieu de dire : Qui est-ce qui passera au delà de la mer pour nous et nous l'apportera afin de nous le faire entendre et que nous le fassions ?

14. Car cette parole est fort proche de toi, elle est dans ta bouche et dans ton cœur afin que tu l'accomplisses.

15. Regarde, j'ai mis devant toi tant la vie et le bien, que la mort et le mal,

16. Car je te commande aujourd'hui d'aimer l'Éternel ton Dieu, de marcher dans ses voies et de garder ses commandements et ses statuts afin que tu vives et que tu multiplies et que l'Éternel ton Dieu te bénisse au pays où tu vas pour le posséder.

17. Mais si ton cœur se détourne et que tu n'obéisses pas à ces commandements et que tu t'abandonnes à te prosterner devant d'autres dieux et à les servir,

18. Je vous déclare aujourd'hui que certainement vous périrez et que vous ne prolongerez point vos jours sur la terre pour laquelle vous passez le Jourdain afin d'y entrer et de la posséder.

19. Je prends aujourd'hui à témoin les cieux et la terre contre vous que j'ai mis devant toi et la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction, choisi donc la vie afin que tu vives, toi et ta postérité,

20. En aimant l'Éternel ton Dieu, en obéissant à sa voix et en demeurant attaché à lui. Car c'est lui qui est la vie et la longueur de tes jours afin que tu demeures sur la terre que l'Éternel avait juré de donner à tes pères Abraham, Isaac et Jacob.

### Réflexions

Ce chapitre renferme les instructions suivantes :

1. Les promesses que Dieu fait aux Juifs de les rétablir lorsqu'ils se convertiraient à lui nous montrent que Dieu est plein de bonté, qu'il afflige les hommes pour les humilier et les amener à la repentance et qu'il est toujours prêt à recevoir en grâce les pécheurs qui profitent de ses châtiments et qui se convertissent. Au reste, ces promesses s'exécutèrent lorsque Dieu ramena les Juifs de la captivité de Babylone, mais elles auront leur entier accomplissement lorsque cette nation qui subsiste encore aujourd'hui se convertira.

2. Il paraît de ce chapitre que les lois et les commandements de Dieu sont faciles à connaître et à pratiquer et qu'ainsi nous n'auront aucune excuse si nous les violons. C'est ce que marquent ces paroles de Moïse que Paul applique au chapitre X de l'épître aux Romains.

*Ce commandement n'est ni trop haut pour toi, ni trop éloigné de toi, mais il est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur.*

3. Il faut bien remarquer cette protestation si grave et solennelle que Moïse faisait en ces termes :

*Si votre cœur se détourne et que vous n'obéissez pas aux commandements de Dieu, je vous déclare certainement que vous périrez. Je prends aujourd'hui à témoin les cieux et la terre contre vous que j'ai mis devant vous le vie et la mort. Choisi donc la vie afin que tu vives en aimant le Seigneur ton Dieu et en demeurant attaché à lui, car c'est lui qui est ta vie et la longueur de tes jours.*

On ne peut rien voir de plus fort et de plus touchant que ces paroles de Moïse.

Et voilà comment Dieu, pour engager les hommes à l'aimer et à le craindre, les avertit et leur met devant les yeux le bien et le mal. Après cela il ne tient qu'à eux de jouir des effets de son amour et d'être heureux et s'ils périssent, ils seront eux-mêmes les auteurs de leur perte et de leur ruine.

(a) v3 : Néhémie 1.8 ; Psaume 106.46 ; Jérémie 32.37 ; Marc 2.18

(b) v6 : Jérémie 32.39 ; Ézéchiel 11.19 et 36.26

(c) v11 : Ésaïe 45.19

(d) v12 : Romains 10.6

## Chapitre XXXI

*Moïse promet aux Israélites la possession du pays de Canaan et il confirme Josué dans sa vocation, versets 1-8.*

*Il ordonne qu'on fasse la lecture de la loi tous les sept ans en présence de tout le peuple, versets 9-13.*

*Dieu avertit Moïse qu'après sa mort les enfants d'Israël tomberaient dans la rébellion et qu'alors il exécuterait ses menaces, versets 14-18,*

*Et il lui ordonne d'écrire un cantique qui fût un monument de cette prédication, de le mettre avec le volume de la loi à côté de l'arche de l'alliance et de le prononcer publiquement et devant toutes les tribus d'Israël qui furent assemblées pour ce sujet, versets 19-30.*

**E**T Moïse s'en alla et tint ces discours à tout Israël :

2. Et il leur dit : Je suis aujourd'hui âgé de six-vingt ans, je ne pourrai plus aller ni venir et <sup>a</sup> l'Éternel m'a dit : Tu ne passeras point ce Jourdain,

3. Mais l'Éternel ton Dieu marchera devant toi, c'est lui qui exterminera ces nations-là de devant toi et tu possèderas leur pays, <sup>b</sup> Josué est celui qui doit passer devant toi comme l'Éternel en a parlé,

4. Et l'Éternel leur fera <sup>c</sup> comme il a fait à Sihon et à Hog roi des Amorrhéens et à leurs pays lesquels il a détruits.

5. Et l'Éternel vous les livrera et vous leur ferez entièrement <sup>d</sup> selon le commandement que je vous ai donné.

6. Fortifiez-vous et encouragez-vous, ne craignez point et ne soyez point effrayés à cause d'eux, car c'est l'Éternel ton Dieu qui marche avec toi, <sup>e</sup> il ne te laissera point, ni ne t'abandonnera point.

7. Et Moïse appela Josué et lui dit devant tout Israël : Fortifies-toi et prends courage, car tu entreras avec ce peuple au pays que l'Éternel a juré à leurs pères de leur donner et c'est toi qui les mettras en possession,

8. Car l'Éternel, qui est celui qui marche devant toi, sera lui-même avec toi, il ne te laissera point, ni ne t'abandonnera point, <sup>f</sup> ne crains donc point et ne sois pas effrayé,

9. Or Moïse écrivit cette loi et la donna aux sacrificateurs descendants de Lévi qui portaient l'arche de l'alliance de l'Éternel et à tous les anciens d'Israël.

10. Et Moïse leur commanda disant : De sept ans en sept ans, dans le temps de l'an de relâche, à la fête des tabernacles,

11. Quand tout Israël sera venu pour comparaître devant la face de l'Éternel ton Dieu au lieu qu'il a choisi, alors tu liras cette loi devant tout Israël et ils l'entendront.

12. Ayant assemblé le peuple, hommes et femmes et leurs petits enfants et ton étranger qui sera dans tes portes afin qu'ils entendent et qu'ils apprennent à craindre l'Éternel votre Dieu et qu'ils prennent garde à faire toutes les paroles de cette loi.

13. Et que leurs enfants qui n'en auront pas eu connaissance entendent et apprennent à craindre l'Éternel votre Dieu, tous les jours que vous serez vivants sur la terre pour laquelle vous passez le Jourdain afin de le posséder.

14. Alors l'Éternel dit à Moïse : Voici, le jour de ta mort approche, appelle Josué et présentez-vous au tabernacle d'assignation afin que je l'instruise de sa charge. Moïse donc et Josué allèrent et se présentèrent au tabernacle d'assignation.

15. Et l'Éternel apparut au tabernacle dans la colonne de nuée et la colonne de nuée s'arrêta à l'entrée du tabernacle.

16. Et l'Éternel dit à Moïse : Voici, tu vas dormir avec tes pères et ce peuple se lèvera et se prostituera en allant après les dieux des étrangers qui sont parmi eux au pays où il va et il m'abandonnera et il enfreindra mon alliance que j'ai traitée avec lui.

17. Et en ce jour-là ma colère s'allumera contre lui et je les abandonnerai et je cacherai ma face d'eux et il sera exposé en proie et ils souffriront plusieurs maux et plusieurs angoisses et il dira en ce jour-là : N'est-ce pas parce que mon Dieu n'est plus au milieu de moi que je souffre ces maux ?



18. Mais en ce jour-là je cacherai entièrement ma face à cause de tout le mal qu'il aura fait parce qu'il se sera détourné vers d'autres dieux.

19. Maintenant donc écrivez ce cantique et l'enseignez aux enfants d'Israël, mets-le dans leur bouche afin que ce cantique me serve de témoin contre les enfants d'Israël,

20. Car je l'introduirai dans la terre où coulent le lait et le miel, de laquelle j'ai juré à ses pères et il mangera et sera rassasié et engraisé, puis il se détournera vers d'autres dieux et il les servira et il m'irritera par mépris et enfreindra mon alliance,

21. Et il arrivera quand ils auront souffert plusieurs maux et plusieurs angoisses que ce cantique déposera contre eux comme témoin parce qu'il ne sera point oublié dans la bouche de leur postérité. Car je connais leurs sentiments et ce qu'ils sont déjà aujourd'hui avant que je les introduise au pays duquel j'ai juré.

22. Ainsi Moïse écrivit ce cantique en ce jour-là et l'enseigna aux enfants d'Israël.

23. Et l'Éternel commanda à Josué fils de Nun disant : <sup>9</sup> Fortifie-toi et prends courage, car c'est toi qui introduiras les enfants d'Israël au pays duquel je leur ai juré et je serai avec toi.

24. Et il arriva que quand Moïse eut achevé d'écrire les paroles de cette loi dans un livre, sans qu'il en manquât rien,

25. Il fit ce commandement aux Lévites qui portaient l'arche de l'alliance de l'Éternel et leur dit :

26. Prenez ce livre de la loi et mettez-le à côté de l'arche de l'alliance de l'Éternel votre Dieu et il sera là pour témoin contre toi,

27. Car je connais ta rébellion et ton cou raide. Voici, pendant que je suis encore aujourd'hui vivant avec vous, vous avez été rebelles contre l'Éternel, combien plus donc le serez-vous après ma mort ?

28. Faites assembler vers moi tous les anciens de vos tribus et vos officiers et je dirai ces paroles et ils les entendront et j'appellerai à témoin contre eux les cieus et la terre,

29. Car je sais qu'après ma mort vous ne manquerez pas de vous corrompre et vous vous détournerez de la voie que je vous ai prescrite et enfin il vous arrivera du mal parce que vous aurez fait ce qui déplaît à l'Éternel en l'irritant par les œuvres de vos mains.

30. Ainsi Moïse prononça les paroles de ce cantique sans qu'il s'en manquât rien, toute l'assemblée d'Israël l'écoutant.

#### Réflexions

Moïse réitéra avant sa mort les promesses qu'il avait faites au peuple d'Israël, les assurant encore qu'ils entreraient dans le pays de Canaan et que Josué les y introduirait. Il en usa ainsi pour encourager ce peuple et pour l'inciter à craindre Dieu.

2. L'ordre que Dieu donna à Moïse d'écrire sa loi et de commander aux sacrificateurs de la garder et de la lire en présence de tous les Israélites, des hommes, des femmes, des enfants et même des

étrangers afin que ce peuple apprit à craindre Dieu prouve clairement qu'il a été nécessaire que la parole de Dieu fût rédigée par écrit, que son intention est qu'elle soit lue au peuple et que le devoir des ministres de la religion est d'en donner la connaissance aux personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition afin que le vrai service de Dieu soit conservé sans aucun changement.

3. Les prédictions par lesquelles Moïse déclara avant sa mort que le peuple d'Israël abandonnerait Dieu et la protestation solennelle qu'il fit contre ce peuple dans le cantique qu'il prononça et qu'il laissa par écrit marque d'une manière bien claire que Dieu connaît l'avenir et que Moïse était divinement inspiré, surtout si l'on considère que tout ce que ce prophète avait prédit aux Juifs leur est arrivé.

On voit par là que ceux que Dieu a éclairés de sa connaissance et à qui il a fait le plus de grâces corrompent souvent le vrai culte de Dieu et se rebellent contre lui, mais qu'il ne laisse jamais impunies la désobéissance et l'ingratitude de ceux qui abusent ainsi de sa parole et de ses bienfaits.

(a) v2 : Nombres 27.12 ; Ci-dessus 3.26

(b) v3 : Nombres 27.18

(c) v4 : Nombres 21.34-33

(d) v5 : Ci-dessus 7.2

(e) v6 : Josué 1.5 ; Hébreux 13.5

(f) v8 : Josué 1.9

(g) v23 : Josué 1.6

## Chapitre XXXII, versets 1-18

*C'est ici la première partie du cantique de Moïse où il décrit en termes figurés*

*1. les grâces du Seigneur envers les enfants d'Israël, versets 1-14 et*

*2. les péchés par lesquels ils avaient provoqué et provoqueraient dans la suite la colère de Dieu, versets 15-18.*

**C**IEUX prêtez l'oreille et je parlerai et que la terre écoute les paroles de ma bouche.

2. Ma doctrine distillera comme la pluie, ma parole dégoutera comme la rosée, comme la pluie mène sur l'herbe et comme la grosse pluie sur l'herbe avancée,

3. Car j'invoquerai le nom de l'Éternel. Célébrez la grandeur de notre Dieu.

4. L'œuvre du Rocher <sup>1</sup> est parfaite, car toutes ses voies sont la justice même. Le Dieu fort est vérité et sans iniquité, il est juste et droit.

5. Ils se sont corrompus devant lui, leurs souillures ne sont pas de ses enfants, c'est une race perverse et revêche.

6. Est-ce ainsi que tu récompenses l'Éternel, peuple insensé et qui n'est pas sage ? N'est-il pas ton père qui t'a acquis ? Il t'a fait et il t'a formé.

7. Souviens-toi du temps d'autrefois, considère les années de chaque génération, interroge ton père et il te l'apprendra et tes anciens et ils te le diront.

8. Quand le Souverain partageait les nations, quand il séparait les enfants des hommes les uns

d'avec les autres, alors il établit les bornes des peuples selon le nombre des enfants d'Israël,

9. Car la portion de l'Éternel c'est son peuple et Jacob est le lot de son héritage.

10. Il l'a trouvé dans un pays désert et dans un lieu hideux où l'on n'entendait que hurlement de désolation, il l'a conduit partout et il l'a instruit et il l'a gardé comme la prunelle de son œuil.

11. Comme l'aigle excite sa nichée, couve ses petits, étend ses ailes, les reçoit et les porte sur ses ailes,

12. L'Éternel seul t'a conduit et il n'y a point eu avec lui de dieu étranger.

13. Il l'a fait passer à cheval par dessus les lieux élevés de la terre et il a mangé les fruits des champs et il lui a fait sucer le miel de la roche et l'huile des plus durs rochers.

14. Il lui a fait manger le beurre des vaches et le lait des brebis avec la graisse des agneaux et des moutons nés à Basçan et des boucs avec la fleur du froment et tu as bu le vin qui était le sang de la grappe.

15. Mais le droiturier <sup>2</sup> s'est engraisé et il a regimbé, (tu t'es fait gras, gros et épais) et il a abandonné le Dieu qui l'a fait et il a méprisé le rocher de son salut.

16. Ils ont émus sa jalousie par les dieux étrangers, ils l'ont irrité par des abominations.

17. Ils ont sacrifié aux idoles <sup>3</sup> qui ne sont point dieux, aux dieux qu'ils n'avaient point connus, à des dieux nouveaux qui étaient venus depuis peu et que vos pères n'ont point craint.

18. Tu as oublié le rocher qui t'a engendré et tu as mis en oubli le Dieu fort qui t'a formé.

#### Réflexions

Ce cantique que Moïse prononça et écrivit par l'inspiration du Saint-Esprit pour être une protestation solennelle aux Juifs dans les siècles à venir et qui sera jusqu'à la fin du monde une preuve authentique de la divinité des livres sacrés doit aussi nous servir d'avertissement.

Pour cet effet, il nous faut considérer que si Dieu avait marqué un grand amour envers les Juifs en les séparant des autres nations pour être son peuple et en leur accordant des faveurs et des délivrances signalées, il a fait beaucoup plus que tout cela pour nous en nous choisissant pour nous faire entrer dans son Église et en répandant sur nous par Jésus-Christ ses bénédictions les plus précieuses.

Ce qui est dit ici de l'ingratitude et des rébellions des Juifs nous avertit de ne pas être ingrats aux bontés du Seigneur envers nous, de rapporter à sa gloire tous les avantages temporels et spirituels dont nous jouissons et de n'abuser jamais de ses bienfaits de peur de l'émouvoir à jalousie et d'attirer sur nous les effets de sa juste vengeance.

(1) v4 : De Dieu qui est appelé un rocher, sous versets 15, 18, 31, Psaume 18.32 et d'autres.

(2) v15 : Hébreux : Jesçurun, celui qui doit être droit. Cela marque le peuple d'Israël.

(t3) v17 : Aux démons.

## Chapitre XXXII, versets 19-52

*C'est ici la suite du cantique de Moïse.*

*Il prédit que Dieu ferait tomber ses jugements sur les Juifs à cause de leur idolâtrie et de leurs autres péchés, qu'il les disperserait par tout le monde, que les païens seraient appelés en leur place, mais que cependant il ne détruirait pas entièrement les Juifs et qu'un jour il les rappellerait de leur dispersion, versets 19-44.*

*Moïse ayant achevé ce cantique adresse ses dernières exhortations au peuple et Dieu lui ordonne de monter sur la montagne de Nébo où il devait mourir, versets 45-52.*

19. Et l'Éternel l'a vu et il a été irrité et il a rejeté dans son indignation ses fils et ses filles.

20. Et il a dit : Je cacherai ma face d'eux, je verrai quelle sera leur fin, car ils sont une race perverse, des enfants en qui on ne peut se fier.

21. <sup>a</sup> Ils ont excité ma jalousie par ce qui n'est point le Dieu fort et ils ont irrité ma colère par leurs vanités et moi, j'exciterai aussi leur jalousie par un peuple qui n'est point peuple et je les irriterai par une nation destituée d'intelligence,

22. <sup>b</sup> Car le feu s'est embrasé dans ma colère et il a brûlé jusqu'au fond des plus bas lieux et il a dévoré la terre et son fruit et il a embrasé les fondements des montagnes.

23. J'enverrai sur eux toute sorte de maux et je tirerai toutes mes flèches sur eux.

24. La famine les consumera et ils seront dévorés par des charbons ardents et par une destruction amère et j'enverrai contre eux les dents des bêtes avec le venin des serpents qui se traînent sur la poussière.

25. L'épée au dehors et la frayeur au dedans, dans les chambres, désoleront le pays, le jeune homme et la vierge, l'enfant qui tète avec l'homme qui est blanc de vieillesse.

26. J'aurais dit : Je les disperserai dans tous les coins de la terre et j'abolirai leur mémoire d'entre les hommes,

27. Si je ne craignait l'indignation de l'ennemi et qu'il n'arrivât que peut-être leurs adversaires se méconnaissent et que peut-être ils ne disent : Notre main a été élevée et l'Éternel n'a point fait tout ceci,

28. Car c'est une nation qui se perd par ses conseils et il n'y a en eux aucune intelligence.

29. Ô s'ils eussent été sages ! S'ils eussent entendu ceci et s'ils eussent considéré ce qui leur arriverait à la fin !

30. Comment un en poursuivrait-il mille et deux en mettraient-ils en fuite dix mille si ce n'était que leur rocher les a vendus et que l'Éternel les a livrés ?

31. Car leur rocher n'est pas comme notre rocher <sup>1</sup> et nos ennemis en seront les juges,

32. Car leur vigne est du plan de Sodome et du terroir de Gomorre et leurs grappes sont des grappes de fiel, ils ont des raisins amers.

33. Leur vin est un venin de dragon et un poison mortel d'aspic.

34. Cela n'est-il pas serré chez moi et scellé dans mes trésors ?

35. <sup>c</sup> La vengeance m'appartient et la rétribution et je la ferai au temps que leur pied glissera, car le jour de leur calamité est près et les choses qui leur doivent arriver se hâtent,

36. Car l'Éternel fera justice à son peuple et il se repentira de ce qu'il a fait à ses serviteurs quand il verra que leur force s'en sera allée et qu'il n'y aura rien de reste, ni serré, ni abandonné <sup>2</sup>.

37. Et il dira : Où sont leurs dieux, où est le rocher vers lequel ils se retireraient,

38. Lorsqu'ils mangeaient la graisse de leurs sacrifices et qu'ils buvaient le vin de leurs aspersiones ? Qu'ils se lèvent, qu'ils vous aident et qu'ils vous servent de retraite.

39. Regardez maintenant que c'est moi, que c'est moi-même, <sup>d</sup> qu'il n'y a point d'autre Dieu que moi. <sup>e</sup> Je fais mourir et je fais vivre, je blesse et je guéris et il n'y a personne qui puisse se délivrer de ma main,

40. Car je lève ma main vers les cieux et je dis : Je suis vivant éternellement.

41. Si j'aiguise la lame de mon épée et que ma main saisisse le jugement, je rendrai la vengeance à mes adversaires et je le rendrai à ceux qui me haïssent.

42. J'enverrai mes flèches de sang et mon épée dévorera la chair, j'enverrai mes flèches du sang de ceux qui seront tués et des captifs en commençant ma vengeance sur l'ennemi.

43. <sup>f</sup> Nations, réjouissez-vous et son peuple, car il vengera le sang de ses serviteurs et il fera tourner la vengeance sur ses ennemis et il fera l'expiation de sa terre et de son peuple.

44. Moïse vint donc et prononça toutes les paroles de ce cantique, le peuple l'écoutant, lui et Josué fils de Nun.

45. Et quand Moïse eut achevé de prononcer toutes ces paroles-là à tout Israël,

46. Il leur dit : Appliquez votre cœur à ces paroles que je vous somme aujourd'hui de recommander à vos enfants afin qu'ils prennent garde à faire toutes les paroles de cette loi.

47. Car ce n'est pas une parole qui vous soit proposée en vain, mais c'est votre vie et ce sera sur cette parole que vous prolongerez vos jours sur la terre pour laquelle vous vous en allez passer le Jourdain afin de le posséder.

48. En ce jour-là, l'Éternel parla à Moïse disant :

49. <sup>g</sup> Monte sur cette montagne de Habarim, sur la montagne de Nébo qui est au pays de Moab vis-à-vis de Jéricho, puis regarde le pays de Canaan que je donne aux enfants d'Israël pour le posséder,

50. Et tu mourras là sur la montagne sur laquelle tu montes et tu seras recueilli vers tes peuples, <sup>h</sup>

comme Aaron ton frère est mort sur la montagne de Hor et a été recueilli vers ses peuples,

51. <sup>i</sup> Parce que vous avez péché contre moi au milieu des enfants d'Israël aux eaux de contestation de Kades, au désert de Tsin, parce que vous ne m'avez point sanctifié au milieu des enfants d'Israël.

52. C'est pourquoi tu verras vis-à-vis de toi le pays, mais tu n'y entreras point, savoir au pays que je donne aux enfants d'Israël.

### Réflexions

Il y a ici diverses choses à remarquer.

Moïse y déclare premièrement que Dieu pour punir les Juifs de leurs péchés les livrerait à leurs ennemis et qu'il les disperserait dans les divers pays du monde et qu'il appellerait les païens à son alliance. L'histoire de ce peuple et l'état où il se trouve encore aujourd'hui montre la vérité de tout ce que Moïse avait prédit et nous fait voir que les menaces de Dieu sont toujours suivies de leur effet quand les hommes provoquent sa colère et que ceux qu'il a le plus aimés sont ceux qu'il punit avec le plus de sévérité.

2. Moïse prédit dans ce cantique que Dieu ne rejetterait pas entièrement son peuple, qu'il en aurait encore pitié et qu'il ferait voir un jour sa puissance aux yeux de toute la terre en le rétablissant. Cela arriva lorsque Dieu rappela les Juifs de la captivité de Babylone et cela arrivera plus parfaitement lorsqu'ils rentreront dans l'alliance divine.

Enfin, les exhortations qui sont rapportées sur la fin de ce chapitre doivent nous engager à écouter avec une grande attention et avec crainte les lois du Seigneur, à les avoir toujours présentes, à les enseigner à nos enfants et à les observer inviolablement, nous souvenant que Dieu ne les a données que pour notre bonheur et que, comme le dit Moïse,

*ce n'est pas une parole qui nous est proposée en vain, mais qu'elle est notre vie et que c'est par elle que nous prolongerons nos jours et que nous serons parfaitement heureux.*

(a) v21 : Romains 10.19

(b) v22 : Jérémie 15.14

(c) v35 : Romains 12.19 ; Hébreux 10.30 ; I Pierre 2.23

(d) v39 : Ci-dessus 4.35 ; Ésaïe 45.18 et 22

(e) v39 : I Samuel 2.6

(f) v43 : Romains 15.10

(g) v49 : Nombres 17.12

(h) v50 : Nombres 20.28, 27.13 et 33.38

(i) v51 : Nombres 20.12

(1) v31 : C'est-à-dire : leurs dieux ne sont pas comme notre Dieu.

(2) v36 : Voyez la note sous I Rois 14.10

## Chapitre XXXIII

*Ce chapitre contient la bénédiction que Moïse donna aux tribus d'Israël avant sa mort.*

**E**T c'est ici la bénédiction dont Moïse, homme de Dieu, bénit les enfants d'Israël avant sa mort.

2. Il dit donc : L'Éternel est venu de Sinaï <sup>1</sup> et s'est levé sur eux de Séhir, il a resplendi de la montagne

de Paran et il est sorti d'entre les dix milliers des saints, ayant à sa droite le feu de sa loi pour eux,

3. Et il aime les peuples <sup>2</sup>, tous ses saints sont en ta main et ils se sont tous tenus à tes pieds pour recevoir tes paroles.

4. Moïse nous a donné la loi qui est l'héritage de l'assemblée de Jacob,

5. Et il a été roi entre les hommes droits <sup>3</sup> quand les chefs du peuple se sont rassemblés avec les tribus d'Israël.

6. Que Ruben vive et qu'il ne meure point et que ses hommes soient nombreux.

7. Et ceci est pour Juda et Moïse dit : Ô Éternel, écoute la voix de Juda et le ramène vers son peuple, que ses mains soient puissantes et que tu lui sois en aide contre ses ennemis.

8. Il dit aussi touchant Lévi : <sup>a</sup> Tes tumins et tes urims sont à l'homme que tu t'est consacré, que tu éprouvas à Massa et que tu fis contester aux eaux de Mériba <sup>4</sup>.

9. C'est lui qui dit de son père et de sa mère : <sup>b</sup> Je ne l'ai point vu et qui n'a point reconnu ses frères, ni même connu ses enfants, car il a gardé tes paroles et ils garderont ton alliance.

10. Ils enseigneront tes ordonnances à Jacob et ta loi à Israël, ils mettront le parfum qu'ils feront fumer à tes narines et tout sacrifice qui se consume entièrement par le feu de ton autel.

11. Ô Éternel béni ton armée et que l'œuvre de ses mains te soit agréable, transperce les reins de ceux qui s'élèvent contre lui et de ceux qui le haïssent aussitôt qu'ils s'élèveront.

12. Il dit touchant Benjamin : <sup>c</sup> Celui que l'Éternel aime habiteras sûrement avec lui, il le couvrira tout le jour et il se tiendra entre ses bras.

13. Et il dit touchant Joseph : Son pays est béni par l'Éternel <sup>c</sup> de ce qu'il y a de plus exquis aux cieux, de la rosée et de l'abîme qui est en bas,

14. Et de ce qu'il y a de plus délicieux entre les choses que le soleil produit et de ce qu'il y a de plus excellent entre les choses que la lune produit,

15. Et des fruits qui croissent sur le haut des montagnes anciennes et de ce qu'il y a de plus exquis sur les coteaux éternels,

16. Et de ce qu'il y a de plus exquis sur la terre et de son abondance et que la bienveillance de celui qui apparut dans le buisson <sup>f</sup> vienne sur la tête de Joseph et sur la tête de celui qui a été nazaréen entre ses frères.

17. Sa beauté est comme celle d'un premier-né de ses taureaux et ses cornes comme les cornes d'un chevreuil, il heurtera avec elles tous les peuples jusqu'aux bouts du pays. Ce sont les dix milliers d'Éphraïm et ce sont les milliers de Manassé.

18. Il dit aussi touchant Zabulon : Réjouis-toi Zabulon dans ta sortie et toi Issacar dans tes tentes.

19. Ils appelleront les peuples sur la montagne, ils offriront là des sacrifices de justice, car ils suceront l'abondance de la mer et les choses cachées dans le sable.

20. Il dit aussi touchant Gad : Béni soit celui qui fait élargir Gad, il habite comme un vieux lion et il déchire bras et tête.

21. Il a regardé le commencement du pays pour lui parce que c'était là qu'était réservée la portion du législateur et il est venu avec les principaux du peuple et il a fait la justice à l'Éternel et il a exécuté ses jugements sur Israël <sup>5</sup>.

22. Et il dit touchant Dan : Dan est comme un jeune lion, il sautera de Basçan.

23. Il dit aussi touchant Nephthali : Nephthali est rassasié de la bienveillance de Dieu et rempli de la bénédiction de l'Éternel, possède l'Occident et le Midi.

24. Il dit aussi touchant Ascer : Ascer sera béni en enfants, il sera agréable à ses frères et même il lavera ses pieds dans l'huile.

25. Ta chaussure sera de fer et d'airain et ta force durera autant que tes jours.

26. Ô droiturier, il n'y en a point qui soit semblable au Dieu fort qui vient à ton aide porté sur les cieux et sur les nues dans sa majesté.

27. C'est une retraite que le Dieu qui est de tout temps et que d'être sous les bras éternels, car il a chassé de devant toi tes ennemis et il a dit : Extermine.

28. <sup>e</sup> Israël donc habitera seul sûrement, l'œil de Jacob sera tourné vers un pays de froment et de vin, ses cieux même distilleront la rosée.

29. Ô que tu es heureux Israël ! Qui est le peuple semblable à toi qui ait été gardé par l'Éternel le bouclier de ton secours et l'épée par laquelle tu as été exalté ? Tes ennemis seront domptés et tu fouleras de tes pieds leurs hauts lieux.

#### Réflexions

Il faut remarquer en général sur les bénédictions que Moïse donna au peuple d'Israël avant que de mourir, qu'il parla à chacune des tribus d'une manière qui non seulement avait du rapport à ce qui était arrivé à quelques-unes d'entre elles par le passé, mais qui marquait ce qui leur arriverait dans la suite, l'état où elles seraient et l'endroit du pays de Canaan qu'elles habiteraient, ce qui fait voir que ce grand prophète parlait par l'inspiration divine.

Il n'y a point de bénédiction particulière pour la tribu de Siméon parce qu'elle fut dans la suite mêlée et réunie avec celle de Juda. Voyez Josué 19.1-9, I Chroniques 4 versets 24 et suivants.

On découvre en second lieu dans ces bénédictions le zèle dont Moïse était animé pour la gloire de Dieu aussi bien que le tendre amour et la grande affection qu'il avait pour ce peuple duquel il avait pris tant de soin pendant sa vie.

Ceux que Dieu a établis sur les autres et particulièrement ceux à qui il a donné la conduite de l'église doivent, à l'imitation de Moïse, travailler continuellement pendant qu'ils sont de ce monde pour le salut de leurs frères et y contribuer par l'ardeur

de leurs prières aussi bien que par tous les moyens possibles.

3. Il faut considérer ici que, quelques excellentes que fussent ces bénédictions de Moïse et quelque ardentes que fussent ses prières, elles furent dans la suite rendues inutiles par la désobéissance des Juifs et qu'ils se virent privés de tous les avantages que Moïse leur avait souhaité avant sa mort. D'où nous devons apprendre que quoique les gens de bien et les fidèles serviteurs de Dieu prient pour les hommes et que Dieu est prêt à les bénir, ils peuvent être privés de l'effet de ces prières et de cette bénédiction s'ils y mettent un obstacle par leurs péchés.

Enfin, les dernières paroles que Moïse prononça lorsque parlant au peuple pour la dernière fois il lui dit :

*Ô que tu es heureux ô Israël, qui est le peuple semblable à toi !*

doivent exciter en nous un vif sentiment de bonheur que nous avons d'être le peuple de Dieu d'une manière encore plus glorieuse et plus avantageuse que les Juifs ne l'étaient. Elles doivent nous inspirer une ardente reconnaissance envers Dieu et nous porter à l'aimer, à le craindre et à le glorifier par une obéissance constante à ses commandements, et par un attachement inviolable à son service.

- (a) v8 : Exode 28.30
- (b) v9 : Exode 32.26
- (c) v13 : Genèse 49.25-27
- (d) v16 : Exode 3.2
- (e) v28 : Jérémie 23.6 et 33.14

(1) v2 : Ceci se passa lorsque Dieu publia sa loi sur le mont Sinaï et qu'il la donna à Moïse.

(2) v3 : Les Israélites.

(3) v5 : Hébreux : En Jesçurun, c'est-à-dire Israël, voyez la note sur le chapitre précédent versets 15.

(4) v8 : Ceci regarde Aaron le souverain sacrificateur et les Lévites.

(5) v21 : La tribu de Gad eut son partage dans les premières conquêtes que les Israélites firent au deça du Jourdain et sa portion lui fut assignée par le législateur, c'est-à-dire Moïse, après quoi cette tribu vint pour aider aux autres tribus à exécuter les ordres de Dieu et à conquérir le reste du pays de Canaan.

## Chapitre XXXIV

*Ce chapitre contient le récit de la mort de Moïse.*

**A**LORS Moïse monta des campagnes de Moab sur la montagne de Nébo au sommet de la colline qui est vis-à-vis de Jéricho <sup>a</sup> et l'Éternel lui fit voir tout le pays depuis Calaad jusqu'à Dan,

2. Avec tout le pays de Nephthali et le pays d'Ephraïm et de Manassé et tout le pays de Juda jusqu'à la mer occidentale,

3. Et le Midi et la campagne de la plaine de Jéricho, le ville des palmes jusqu'à Tsohar.

4. Et l'Éternel lui dit : C'est ici le pays dont j'ai juré à Abraham, à Isaac et à Jacob disant : Je le donnerai à ta postérité, je te l'ai fait voir de tes yeux, mais tu n'y entreras point.

5. Ainsi Moïse serviteur de l'Éternel mourut là au pays de Moab selon ce que l'Éternel avait dit.

6. Et l'Éternel l'ensevelit dans la vallée au pays de Moab vis-à-vis de Beth-Péhor et personne n'a connu son sépulcre jusqu'à aujourd'hui.

7. Or Moïse était âgé de six-vingt ans quand il mourut, sa vue n'était point diminuée et sa vigueur n'était point passée.

8. Et les enfants d'Israël pleurèrent Moïse trente jours aux campagnes de Moab et ainsi les jours de pleurs du deuil de Moïse furent accomplis.

9. Et Josué fils de Nun fut rempli de l'esprit de sagesse, car Moïse lui avait imposé les mains et les enfants d'Israël lui obéirent et ils firent ce que l'Éternel avait commandé à Moïse.

10. Et il ne s'est jamais levé de prophète en Israël comme Moïse qui ait connu l'Éternel face à face,

11. Dans tous les signes et dans tous les miracles que l'Éternel l'envoya faire au pays d'Égypte devant Pharaon et tous ses serviteurs et tout son pays,

12. Et dans tout ce qu'il fit avec une main forte et dans toutes ces œuvres grandes et terribles que Moïse fit à la vue de tout Israël.

### Réflexions

Il y a ceci de particulier à remarquer dans la mort de Moïse <sup>nc1</sup> qu'il mourut étant encore dans toute sa vigueur. Cette heureuse vieillesse doit être regardée comme une bénédiction que Dieu accorda à cet homme. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que Dieu le retira du monde subitement, qu'il l'ensevelit et que le lieu où son corps fut mis ne pût être connu. Dieu voulut que la mort de ce grand prophète qui avait une communication si familière avec lui pendant sa vie eut quelque chose d'extraordinaire et de différent de la mort des autres hommes aussi bien que le départ d'Énoch et d'Élie, afin que les enfants d'Israël reconnussent par là que Moïse était allé à Dieu au sortir de ce monde et qu'ils le regardassent comme son fidèle serviteur.

C'est à nous d'honorer la mémoire de cet homme qui a été le libérateur et le législateur du peuple de Dieu et le plus grand des prophètes et d'avoir en révérence la loi qu'il a reçue du Seigneur et qu'il nous a laissée par écrit. Nous devons outre cela suivre l'exemple de ses vertus et particulièrement de sa foi, de sa débonnairété, du zèle et de la fidélité avec laquelle l'Écriture nous apprend qu'il a servi Dieu.

Enfin, si nous croyons à la doctrine de Moïse, nous devons croire en celui dont il a prédit la venue et qui a été infiniment au dessus de lui par la divinité de sa personne, par la sublimité de sa doctrine, par la gloire de ses miracles et par la sainteté de sa vie, savoir en Jésus-Christ, le fils de Dieu notre Seigneur, auquel appartient la louange et la gloire aux siècles des siècles. Amen.

C'est ici que finissent les livres de Moïse.

- (a) v1 : Ci-dessus 3.27

(nc1) Le copiste aurait écrit ... dans la mort de Moïse, c'est qu'il mourut ...

